

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DOCUMENTATION INTERNE
DE LA
POLITIQUE RÉGIONALE DANS LA COMMUNAUTÉ

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
ET
REGION RURALE**

Le cas du Sud-Est de la Belgique

Rapport de synthèse

N° 3 - Juillet 1978

**FONDATION UNIVERSITAIRE
LUXEMBOURGEOISE**

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
ET
REGION RURALE**

Le cas du Sud-Est de la Belgique

par A. HANNEQUART

*Professeur à la Faculté Universitaire Catholique de Mons
Professeur extraordinaire à la Fondation Universitaire Luxembourgeoise*

et

*Cl. M. Piavaux
R. Gillet
L. Goffin
R. Goffin
A. Herion
E. Jeanfils
P. Mangez
P. Mathieu
A. Schoon*

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

Direction Coordination, programmes, études et analyses - Division Etudes

L'étude "Stratégie de développement et région rurale — Le cas du Sud-Est de la Belgique" a été entreprise à l'initiative du gouvernement belge et plus précisément du Secrétariat d'Etat à l'économie régionale wallonne. La Commission des Communautés européennes a contribué à cette étude au titre de l'article 266 du budget général de la Commission : "Etudes à caractère régional entreprises à la demande des Etats membres".

Le professeur Hannequart et les chercheurs de la fondation universitaire luxembourgeoise en ont assuré la conception et la réalisation.

Le texte suivant est une synthèse du rapport final de 420 pages dans lequel sont exposés en détail les analyses qui ont conduit aux conclusions présentées ici.

Ce rapport, dont la table des matières est incluse dans la synthèse, peut être consulté à la documentation de la Direction générale de la politique régionale.

*
* *
*

La présente étude ne reflète pas nécessairement le point de vue de la Commission des Communautés européennes sur le sujet. Elle n'engage donc en aucune manière l'attitude de la Commission à ce sujet.

I. Sommaire

	P.
INTRODUCTION	1
<i>Chapitre I : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET SUD-EST</i>	6
La notion de développement	6
Le choix du développement	7
La structure du développement	9
Le développement comme choix d'innovations	10
Les types d'innovations	11
Un choix méthodologique	13
La population du Sud-Est	14
Les activités	17
Un projet pour le Sud-Est	21
Stratégie pour le Sud-Est	23
<i>Chapitre II : ACTION ECONOMIQUE GENERALE OU ACTIONS SPECIFIQUES</i>	26
Le modèle de la base exportatrice	26
Extension du modèle	28
Les relations interrégionales	31
Le modèle d'effets directs	33
Exportation ou substitution d'importations	35
La notion de pôle de croissance	36
Pôle de croissance et activités	38
<i>Chapitre III : LES STRATEGIES SECTORIELLES</i>	43
Le tertiaire d'appui	43
L'expansion industrielle	46
Industrialisation générale ou ressources locales	48
Les services	52
Le tourisme	55

<i>Chapitre IV : LES STRATEGIES MANUFACTURIERES</i>	61
La qualité des entreprises	61
Une politique de développement manufacturier	65
L'incidence régionale	69
La conformité régionale	72
Les combinaisons sectorielles : les relations interindustrielles	74
Combinaisons sectorielles : indépendance et similarités fonctionnelles	76
 <i>Chapitre V : LES STRATEGIES SPATIALES</i>	 78
Structure spatiale du Sud-Est	78
L'analyse des centres urbains et des zones de polarisation	82
Structure spatiale et impulsion régionale	87
Structure spatiale et activités économiques	90
Un centre ou un système de centres	93
Le choix d'un centre polarisateur dans le Sud-Est	94
La restructuration du maillage urbain et des voies de communication	96
 <i>Conclusion Générale</i>	 98

Annexe

Table des matières du rapport final.

II. Liste des tableaux

	p.
1. Evolution de la population du Sud-Est	16
2. Population active dans la province de Luxembourg	18
3. Taux d'emploi	19
4. Répartition des actifs par secteurs	20
5. Image de la province de Luxembourg en 1990	22
6. Besoins d'investissements dans la province de Luxembourg	47
7. Population active et ressources locales (1970)	48
8. Activités annexes à l'industrialisation : population active (1970)	54
9. Nuitées dans les grandes zones touristiques (1965-1976)	56
10. Nature des nuitées et accroissement de 1965 à 1976	57
11. Capacité exportatrice par province, en milliards de francs, en 1973	62
12. Structure de dimension (nombre de travailleurs) des établissements occupant du personnel salarié (1975)	63
13. Calcul d'une structure de dimension. Province de Luxembourg (1975)	64
14. Investissements étrangers	66
15. Degré d'industrialisation en 1975	67

	p.
16. Répartition régionale des secteurs selon leur croissance (en % de l'emploi salarié 1975).	68
17. Classement des secteurs par type de relation régionale	71
18. Indices de conformité régionale	73
19. Niveaux de la hiérarchie urbaine	79
20. Synthèse de l'analyse en composantes principales	83
21. Efficacité de l'accroissement de l'emploi (corrélations)	91
22. Conditions de l'accroissement de l'emploi (corrélations)	92
23. Isolement et effets économiques (corrélations)	93

III. Liste des cartes

	P.
1. Situation géographique et administrative du Sud-Est	2
2. Les principaux centres du Sud-Est et leur volume de population	15
3. Niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine	81
4. Les régions déstructurées	86
5. Choix de Libramont comme centre de niveau supérieur.	95

INTRODUCTION

Le présent travail vise à définir une stratégie de développement du Sud-Est de la Belgique comme cas particulier de la notion générale de région rurale défavorisée.

Dans l'ensemble en effet, la zone située au sud du sillon Sambre et Meuse présente un ensemble de caractéristiques bien connues : faible revenu, importance de l'activité agricole, insuffisance d'emploi, émigration. Ses limites exactes dépendent évidemment du critère utilisé.

Ainsi, la C.E.E. a reconnu le Sud-Est comme région agricole défavorisée dans une directive d'août 1975. Les critères de base sont la présence de terres peu aptes à la culture et surtout destinées à un élevage extensif, des rendements agricoles inférieurs à la moyenne, une faible densité de population : ces critères concernent la province de Luxembourg, le sud de la province de Namur, la botte du Hainaut et le sud-est de la province de Liège.

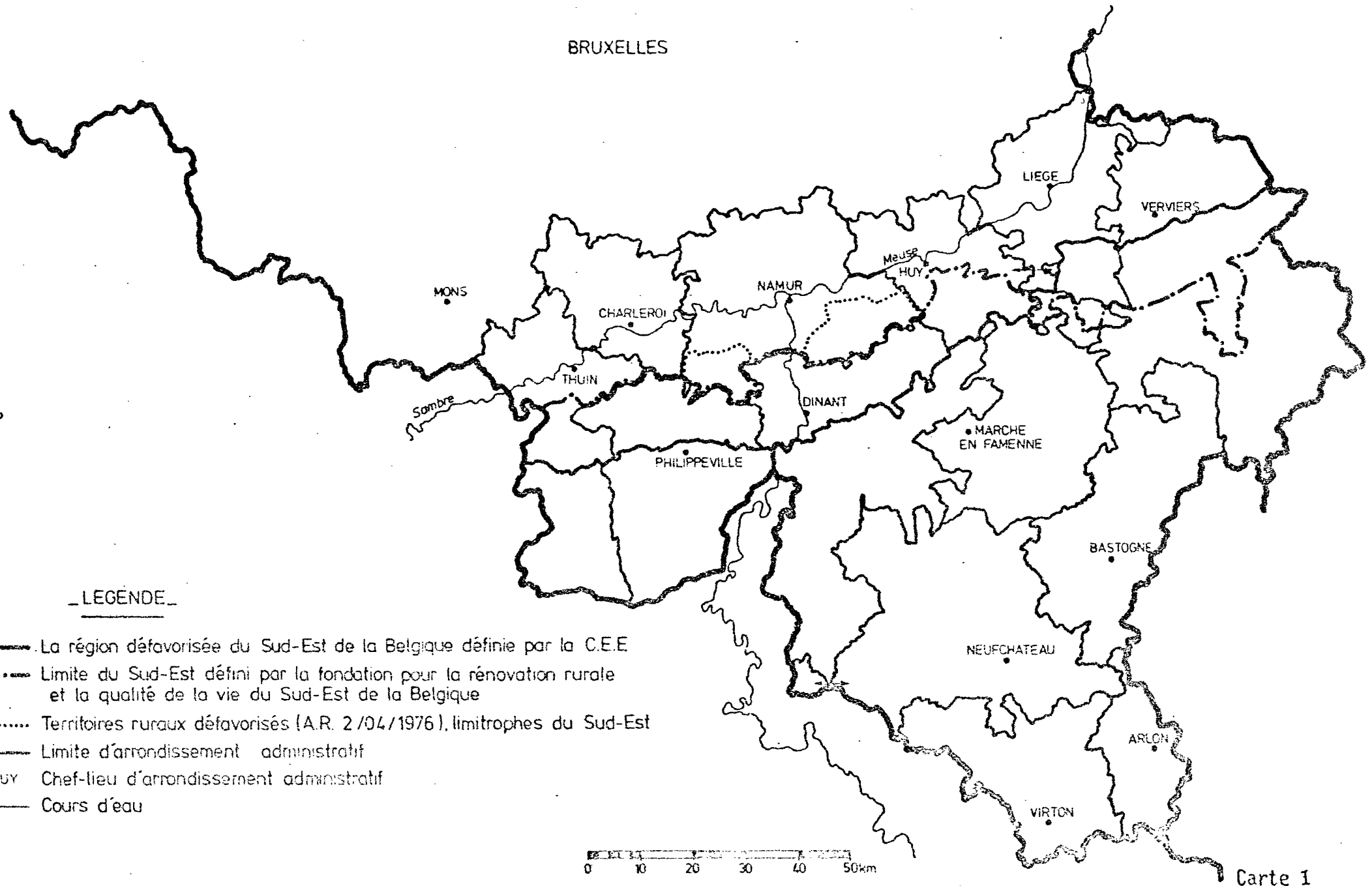
La "Fondation pour la rénovation rurale et la qualité de la vie du Sud-Est de la Belgique" a défini le Sud-Est comme l'ensemble des provinces, arrondissements ou communes ayant une densité inférieure à 75 habitants au km² et situées à plus de vingt km d'une agglomération de niveau 2 selon la hiérarchie urbaine belge (1). Par rapport à l'extension C.E.E., la zone ainsi définie empiète au nord-ouest et au nord sur le Condroz mais exclut un certain nombre de communes de la province de Liège (proximité de Verviers).

Enfin, un arrêté royal du 2 décembre 1976 a créé "des charges de mission pour les territoires ruraux défavorisés". Ces territoires sont définis comme les communes fusionnées d'une densité de moins de 100 habitants au km² : ils englobent quasiment tout le Sud-Est au sens de la Fondation (sauf certaines villes), débordent même légèrement vers le nord et y ajoutent certaines communes situées au-delà du sillon Sambre et Meuse.

Pour l'analyse statistique, sauf indications contraires, nous avons repris les chiffres des arrondissements de la province de Luxembourg et des arrondissements de Dinant et Philippeville.

(1) Charleroi, Namur, Liège, Verviers.

Situation géographique et administrative du Sud-Est



Carte 1

Pour l'étude des relations spatiales, nous avons pu couvrir la limite maximale du Sud-Est de manière plus exacte puisque nous avons repris, dans le cadre d'une analyse en composantes principales, les données relatives à chaque centre et à sa zone de polarisation.

L'idée de base de la recherche était simple, surtout en région rurale, les actions de développement, pour être efficaces, doivent être poursuivies de manière intégrée. Mais on ne précisait pas pourquoi il devait en être ainsi : quelles formes cette intégration devrait-elle prendre, par quels mécanismes pourrait-elle se réaliser? Sans ces connaissances pourtant, le choix des initiatives risque de rester arbitraire et peut conduire à des illusions faciles sur leur portée.

Nous avons délibérément entrepris ce travail en dehors des contingences actuelles. Il était prévu en effet que nous ne devions pas nous pencher sur des projets concrets mais définir les conditions générales où ils peuvent prendre leur sens. D'autre part, comme il s'agit d'étudier une stratégie de développement, nous avons surtout analysé la période 1964-1972 qui fut pour la Belgique une période d'expansion régulière. Nous signalons évidemment les principales modifications intervenues depuis 1972. A l'issue de ce travail, nous sommes tentés de faire dès cette introduction, quelques remarques générales.

D'abord, il y a bien une spécificité rurale. Elle se situe sans doute au plan sociologique, qui ne nous a pas directement intéressé, mais aussi au plan du contenu et des méthodes de développement. Or, habituellement, on se borne à appliquer aux régions rurales des concepts issus des modèles urbains ou industriels. Une variable particulièrement déterminante est celle de la dimension de la zone rurale sur base de laquelle la stratégie de développement doit être conçue. Si, dans certains cas, cette dimension est imposée par des contraintes extérieures, elle peut dans d'autres, faire l'objet de choix politiques.

Nous n'avons pas découvert de raisons pour lesquelles il serait impossible qu'une région rurale, défavorisée, réalisant certaines conditions, se développe de manière relativement autonome et spécifique. Mais cela exige deux conditions. D'abord, il faut rechercher une nouvelle définition de la ruralité : si le vieux monde rural, dans ses formes d'activité et d'organisation, est effectivement condamné, sa transformation appropriée peut permettre d'établir un nouvel équilibre entre la ville et la campagne. Ensuite, ce développement demandera des efforts considérables, intégrés et s'échelonnant dans le temps :

beaucoup plus que par actes isolés, suscitant de vains espoirs, il faut accepter un plan de quinze à vingt ans, où les diverses pièces du dispositif seront progressivement mises en place.

Dans une société où les ressorts économiques paraissent grippés, il y a dans le développement des zones rurales, une sorte de New Deal auquel, dans une solidarité nouvelle, nos Etats pourraient se consacrer et trouver une nouvelle source pour leur expansion générale.

Les difficultés des zones rurales défavorisées viennent de ce que de nombreuses variables du système social ne "bouclent" pas entre elles de manière appropriées pour susciter le développement. Comme dans l'économie générale d'un pays, il y a donc de nombreux éléments auxquels il faut donner une valeur déterminée. On pourrait appliquer ici le résultat des recherches de TINBERGEN et de MUNDELL sur les rapports entre instruments de politique et objectifs. TINBERGEN a montré notamment qu'il faut au moins autant d'instruments que d'objectifs. MUNDELL a montré pour sa part comment chaque instrument doit être appliqué à l'objectif pour lequel son efficacité relative est la plus grande. Une formulation en ces termes a le grand avantage de clarifier les politiques de développement régional.

Une stratégie de développement devrait conduire aussi à proposer certaines orientations de politique et nous avons été sensibles à ce point. Le détail dans lequel on peut aller dépend cependant des connaissances théoriques que l'on possède : nous verrons que, sur des points essentiels, celles-ci restent insuffisantes.

On peut se demander de plus dans quelle mesure un trop grand détail n'est pas largement illusoire. A part le fait que les objectifs finaux du développement ne sont pas clairs et sont vus différemment par les divers agents sociaux, les réalisations possibles sur le terrain dépendent de contingences concrètes, de dynamismes locaux, de circonstances politiques, d'intérêts immédiats. Même si toutes ces incertitudes n'existaient pas, il n'y a pas de raison de penser qu'il existe au problème du développement, une seule solution efficace : les éléments qui y concourent peuvent être variés dans des limites plus ou moins larges.

C'est la nature de ces éléments, leur importance et leurs limites de variation qu'une analyse de stratégie doit préciser : tel a été notre principal intérêt dans ce travail. Nous sommes bien conscients que le problème ne s'arrête pas là. D'une part, les divers aspects de cette stratégie doivent être organisés sous forme de responsabilité administrative, avec la détermination d'objectifs plus précis, l'analyse des résultats, etc ... D'autre part, les réalisations doivent être inventées dans la pratique et les succès comme les échecs préciseront au fur et à mesure la diversité des stratégies possibles.

Depuis vingt ans, les études régionales se sont multipliées dans tous les pays et chaque année des congrès en discutent les résultats et les méthodes. L'intérêt pour le développement rural est plus récent et n'a pas encore été systématisé : il représente sans doute à la fois une prise de conscience accrue des milieux ruraux, le sentiment de diséconomies externes dans la vie urbaine et une meilleure maîtrise des moyens d'intervention. Ce travail, qui fut exécuté pendant la période d'un an sur un sujet relativement neuf, ne saurait donc être qu'une modeste contribution en la matière.

CHAPITRE I

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

ET

SUD-EST

La notion de développement

Il est souvent utile d'éclairer le sens d'un mot par comparaison avec des termes voisins : dans notre cas, il nous paraît utile de préciser le sens de "changement social", "évolution" et "développement".

Le *changement social* réside en ce que certaines modifications interviennent dans des attitudes ou situations et qu'elles exercent un impact sur la structure générale de la société. On pourrait définir un état du monde au temps t_1 par un vecteur

$$E_1 = (X_1, Y_1, \dots, Z_1)$$

où X, Y ... Z sont des éléments : par exemple, l'étendue des plantations de résineux, les services publics de transport, la législation sur les aides industrielles, les idées en matière d'aménagement rural. Chaque membre de la société aurait une position particulière dans cet ensemble. En un temps t_2 , on aurait un autre vecteur

$$E_2 = (X_2, Y_2, \dots, Z_2)$$

où certaines variables pourraient avoir gardé la même valeur tandis que d'autres auraient systématiquement changé. Le changement social implique donc de simples constatations empiriques sur l'état de la société à deux moments donnés. Au delà, on peut discuter de principes généraux d'interprétation, notamment des raisons de pareils changements et de leur signification profonde.

Souvent, on rattache le changement à l'idée d'*évolution sociale* : on veut dire par là qu'il résulte de certains processus endogènes au sein du modèle social. Une interprétation en terme d'évolution sociale montrera donc comment la combinaison de variables caractéristiques amène le changement social à s'opérer dans un certain sens.

Pour introduire l'idée de *développement*, le mieux est d'imaginer que la société a défini un état du monde E^X vers lequel elle veut avancer et par rapport auquel elle juge sa situation actuelle et les changements qui lui sont proposés :

$$E^X = (X^X, Y^X, \dots Z^X)$$

Le choix qu'une société fait de son développement consiste à mettre des valeurs déterminées sur certaines variables, considérées comme objectifs, et à en déduire une stratégie de réalisation. Le Sud-Est pourrait s'assigner comme objectif de devenir à la fois un grand pôle industriel européen et une zone de nature pour les agglomérations voisines; ou encore il pourrait vouloir égaliser son revenu par tête par rapport à la moyenne belge et concentrer son activité dans les secteurs agricoles et touristiques.

La définition du développement et ces exemples montrent que nous sommes confrontés à deux types de problèmes : le choix même du développement et sa structure de réalisation.

Le choix du développement

Le choix d'un développement implique nécessairement des jugements de valeur : le problème se pose alors de savoir qui peut les préciser. Ils sont sans doute définis à travers un mécanisme politique où les groupes sociaux et régionaux peuvent avoir des positions différentes. Mais peut-on accepter les groupes tels que le mécanisme politique les constitue ? L'ensemble européen urbanisé peut souhaiter que le Sud-Est de la Belgique, les Ardennes françaises et l'Éifel deviennent une grande zone de nature où les citadins pourront retrouver le goût de la vie sauvage. Inversement, les habitants de ces territoires peuvent souhaiter une voie de développement propre. Comment départager les uns des autres dans ce qui est un conflit sur l'utilisation de l'espace ?

En outre, on peut se demander si le mécanisme social peut fixer les options à un niveau aussi fondamental : c'est apparemment ce que la société fait le moins car la nécessité du consensus social implique qu'elle ne situe pas la décision à ce niveau. On peut être pour ou contre l'avortement - et cela donnera lieu à une opposition irréductible - mais on peut se mettre d'accord sur certaines modifications de législation . L'option fondamentale se décantera progressivement, par essai et erreur, coup après coup. Encore faut-il que chaque intéressé puisse exprimer ses souhaits !

Le chercheur n'aura donc pas une idée claire du développement que la société désire. Il peut alors soit choisir un jugement de valeur quelconque et voir ce qu'il implique, soit repérer certaines contraintes à l'intérieur desquelles le développement devrait s'opérer et à propos desquelles il imagine qu'il existerait un consensus. C'est cette dernière orientation que nous avons prise : elle nous paraît plus conforme à la réalité du développement où les groupes discutent plus de décisions à prendre sur les moyens et les initiatives concrètes que sur les valeurs fondamentales qui y sont liées.

Encore faut-il que le développement prévu soit possible, étant donné le point de départ ! On pourrait projeter un état du monde E_2 possible en soi mais incompatible avec l'état initial E_1 , ou compatible seulement à un coût prohibitif. Le problème se pose spécialement en ce qui concerne les disponibilités en population ou en ressources productives. Faute d'atteindre certains seuils ou pour des raisons diverses, une variable pourrait bloquer ou rendre difficile un certain type de développement.

Ceci peut être décisif pour les régions rurales défavorisées. Il faut cependant éviter de confondre celles-ci en une entité simple . Elles se différencient par trois aspects qui posent des problèmes très différents du point de vue du développement : l'étendue, à la fois en terme de superficie et de population; la nature du sol, tant en ce qui concerne sa configuration générale que sa productivité physique; la hiérarchie urbaine qui caractérise la zone rurale. Il serait possible d'établir sur cette base une typologie des régions rurales très directement liée aux stratégies de développement: nous verrons plus loin comment le Sud-Est se situe à ces divers points de vue.

La structure du développement

Trois aspects nous paraissent importants dans la structure du développement : la compatibilité entre les variables, le processus de transformation, les chances de bouclage.

La *compatibilité interne* intéresse les relations entre ces variables. Si les variables sont indépendantes entre elles, on peut donner à chacune une valeur quelconque et chercher à la réaliser. Si les variables sont interdépendantes, le problème devient plus complexe : toute action sur une variable peut-être annihilée parce que les autres variables la neutralisent ou l'éjectent du système. La situation en sciences humaines est, à ce point de vue, extrêmement paradoxale. D'un côté, nous affirmons l'interdépendance des variables dans le système social, d'un autre côté, quand nous voulons modifier une situation, nous ne pensons généralement qu'à des actions en liaison directe avec cette situation. Ainsi, pour promouvoir le développement industriel, on dira qu'il faut aider les investissements ! Mais il est fort possible que d'autres variables rendent cette aide inopérante ou neutralisent les effets des investissements. C'est sur ces autres variables qu'il serait alors important d'agir.

Le *processus de transformation* cherche à déterminer comment les variables vont réagir entre elles. On peut se demander d'abord dans quelle mesure le mécanisme de développement peut être engendré par un *processus interne* dans la région en cause : les innovations peuvent-elles s'imposer de l'intérieur du système ou doivent-elles venir de l'extérieur ? Dans la mesure où le poids des innovations nécessaires serait considérable, où leur nature serait peu claire, où les mécanismes endogènes de la société ne dégageraient que peu de surplus, il est difficile de croire que les innovations pourraient venir de l'intérieur. Par ailleurs, même si c'était possible, l'apport extérieur d'innovations peut rendre le processus de développement plus rapide et plus extensif.

Toutefois, il faut se rendre compte que des innovations venant de l'extérieur peuvent représenter des conditions tout à fait inappropriées aux régions en cause. Ce problème est particulièrement sévère pour les régions rurales. Nos innovations sont, en effet, essentiellement guidées par le souci d'économies d'échelle et par les avantages de consommation de masse correspondant aux grandes régions urbaines. De plus, le fait de compter exclusivement sur des apports extérieurs peut rendre le coût du développement très lourd pour la collectivité nationale.

Il y a ensuite la *dynamique de temps* selon laquelle le développement se poursuit. Il est possible qu'en fonction de l'état du système, il soit utile de commencer par certaines innovations. Par ailleurs, des innovations peuvent avoir des effets qui sont faibles dans l'immédiat mais s'accroissent au fur et à mesure des années ou inversement. Il est essentiel de concevoir le processus de développement comme un processus plus ou moins long, visant à créer les conditions d'un dynamisme interne propre.

Le dernier aspect de la structure de développement réside dans ce qu'on pourrait appeler les "*chances de bouclage*". Si des variables diverses doivent se lier entre elles selon un certain schéma temporel, pour donner son impulsion au développement, ces liaisons se feront d'autant mieux que ces variables seront présentes d'abord dans le système et qu'elles l'animeront ensuite avec une fréquence suffisante. Cela donne au développement un caractère aléatoire qui serait très intéressant au plan d'une analyse de système, mais qui se heurte au déterminisme implicite avec lequel on considère généralement ce genre de problème.

Le développement comme choix d'innovations

Les mécanismes endogènes qui gouvernent le fonctionnement de la société et en déterminent l'évolution sont, à certains moments, modifiés par des initiatives nouvelles, les innovations. Ces dernières obligent les agents sociaux à modifier les bases de leur calcul et ont donc une influence généralisée sur la vie sociale : elles provoquent ainsi un nouvel équilibre des comportements et des ressources productives.

Il n'y a pas de raison de penser que les innovations apparaissant dans la société soient conformes à son projet de développement. Les innovations naissent en effet d'initiatives de particuliers ou de groupes en fonction des problèmes qu'ils perçoivent et de la manière dont ils les ressentent. Une sanction sociale se produit alors, soit par la ratification du système politique, soit par l'acceptation du public. La société peut avoir comme politique soit de se laisser transformer par les innovations, soit de discipliner celles-ci dans le sens précisément de son projet de développement. Le mécanisme de développement peut donc être défini par l'introduction et la diffusion de vagues successives d'innovations (soit que celles-ci existent déjà, soit qu'elles doivent encore être mises au point), de manière à ce que les caractéristiques structurelles du développement soient progressivement réalisées et deviennent opérantes.

Préciser un type de développement, c'est préciser les innovations dans lesquelles il s'exprime.

Par innovation, on n'entend pas seulement l'application de certaines connaissances nouvelles mais aussi le remplacement de valeurs anciennes, la modification des structures géographiques, la création d'institutions, le développement d'industries, l'autonomie politique, etc. Il faut remarquer que le problème est plus fondamental qu'il n'apparaît à première vue. En raison, en effet, des éléments qui conditionnent leur origine et leur acceptation, les innovations peuvent avoir des caractéristiques systématiques qui avantagent certaines parties de la population ou certaines régions : elles joueraient alors comme processus de disparité dans la vie sociale. Ainsi, dans la mesure où les innovations sont centrées sur de grands marchés, elles pourraient mettre en cause les zones à faible densité de population.

Les types d'innovation

Dans une classification assez analogue à celle que HERMANSEN (1) a proposée, nous avons retenu quatre types d'innovations : le système économique, le système socio-culturel, le système politico-administratif et le système spatial. C'est par des changements ordonnés dans ces domaines que le processus de développement devrait donc être lancé.

Le système économique s'intéresse aux décisions de produire tant en ce qui concerne les biens privés que les biens collectifs, aux relations qui s'établissent entre les divers secteurs et à la manière dont ceux-ci peuvent dès lors s'appuyer mutuellement. Il se traduit finalement par un certain renouvellement des biens et des services et dans la capacité de travail qui sont disponibles pour les individus dans la région.

(1) T. HERMANSEN : "Development poles and development centres in national and regional development" in A.R. Kuklinski, ed. : "Growth poles and growth centres in regional planning".

Le *système socio-culturel* se réfère aux attitudes fondamentales des individus devant la vie et à la manière dont ils les acquièrent et se les distribuent sous forme de rôles sociaux différenciés. L'incidence sur le développement se produit à un double titre. Il peut d'abord y avoir des options fondamentales sur le processus de développement. On les voit se manifester, nous semble-t-il, dans l'éveil actuel du monde rural : celui-ci ne souhaite ni garder le rôle inférieur qu'il ressent à présent, ni subir le processus d'urbanisation caractéristique des villes, même s'il est difficile de définir le type de "ruralité" qu'il est possible de maintenir dans la civilisation contemporaine. Ensuite, il y a la capacité des individus à saisir rapidement les initiatives possibles, à les juger en fonction d'un type de développement intériorisé et à les acheminer à bonne fin dans le système social.

Viendrait ensuite le système *politico-administratif*, qui se relie aux positions de pouvoir dans lesquelles la vie en commun s'exprime. Son incidence sur le développement vient d'abord de ce que c'est à ce niveau que la définition des valeurs se décide (ou tout au moins se discute et s'élabore coup par coup) et que les moyens de réalisation sont organisés. L'efficacité avec laquelle le processus opère au niveau régional dépend de deux grandes circonstances. La première réside dans la puissance politique propre : par leur faible population et leur inclusion fréquente dans des circonscriptions (électorales notamment) urbaines, les zones rurales auront normalement une puissance politique limitée. La deuxième réside dans le degré de décentralisation effective que la société tolère et la forme qu'elle lui donne. Selon que des pouvoirs plus ou moins importants seront accordés aux collectivités régionales et que les frontières entre ces collectivités seront plus ou moins représentatives des intérêts ruraux, on peut penser que ceux-ci seront plus ou moins efficacement représentés.

En dernier lieu, il y a le *système spatial* qui décrit les positions respectives des éléments du modèle social dans l'espace. Ce système spatial peut être considéré de manière passive. La croissance des activités impliquerait des redistributions spatiales qu'un aménagement du territoire conscient devrait réaliser au mieux : en ce sens, le système spatial n'aurait donc pas de contenu propre.

Cette position nous paraît devoir être combattue : si historiquement, le développement s'est fait dans des structures spatiales très variées, on considère de plus en plus aujourd'hui que certaines structures sont plus favorables que d'autres au développement. Les facteurs qui, résulteraient de cette organisation spatiale, comme des économies d'échelle, les coûts de transport, l'intensité des contacts humains, subissent des changements systématiques et sont décisifs pour le processus de développement. En outre, il peut y avoir des préférences sociales pour les divers modes d'organisation de l'espace. Les gens peuvent souhaiter ne pas vivre dans des villes surpeuplées ou des zones abandonnées : en d'autres mots, l'organisation de l'espace peut être regardée comme un bien collectif qui a ses conditions propres de production et pour lequel s'exerce une demande sociale pour le moins aussi respectable que celle de voiture ou de bière.

Un choix méthodologique

Nous n'avons pas aujourd'hui les outils pour entreprendre une analyse efficace de la liaison entre ces divers types d'innovation, et, de toute façon, en l'espace d'un an, il était hors de cause de le faire. Nous avons choisi de concentrer notre attention sur les systèmes économiques et spatiaux. Ce sont les seuls qui avaient été discutés lors de la détermination des travaux, mais, au cours de l'analyse, une double justification est apparue.

D'abord, ce sont les systèmes entre lesquels la théorie actuelle voit les liaisons les plus significatives dans le processus de développement : non seulement le système économique peut entraîner des distributions spatiales qui sont différentes mais la distribution spatiale dominante a une incidence fondamentale sur le développement des activités. On peut se référer à ce sujet à la théorie wébérienne de la localisation ou à la théorie de la place centrale de CHRISTALLER.

Ensuite, ce sont les systèmes sur lesquels des actions à moyen terme peuvent se poursuivre au moyen de divers instruments : aide aux entreprises, axe de transport, distribution des centres urbains. Il est plus difficile d'agir sur le système sociologique et le système politique, suite à l'état de nos connaissances et à leurs rigidités.

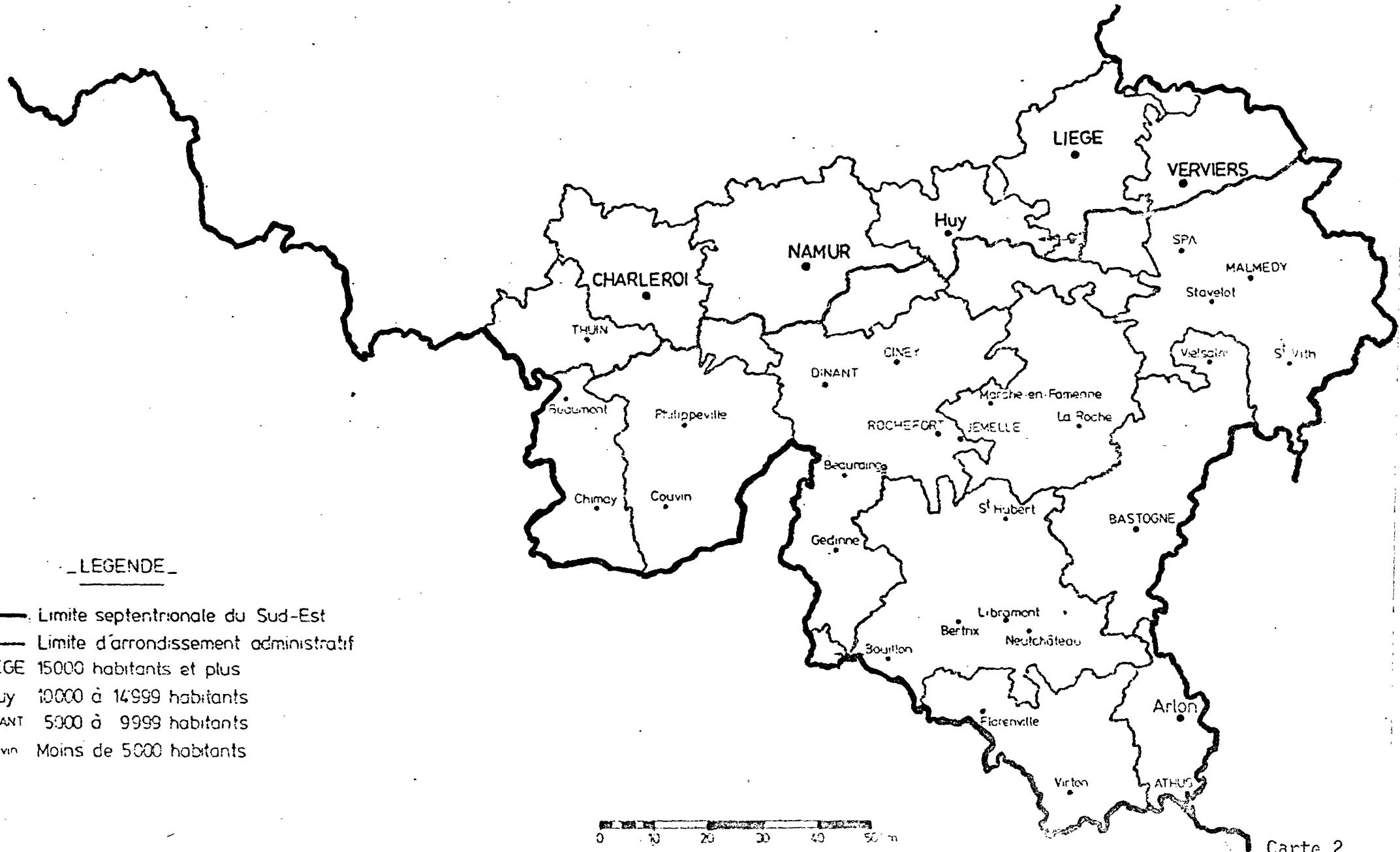
Etant le plus global, le système sociologique se prête peut-être le moins à une action déterminée : les idées reflètent, en effet, l'état du monde dans lequel l'homme se trouve et, à ce titre, en sont dépendantes. En ce sens, un changement dans l'état du monde amènera un dynamisme d'adaptation plus que l'inverse. Le système politique dépend, lui, de caractéristiques nationales qui dépassent de loin le cadre de la région. Les composantes constitutionnelles ne peuvent en être changées qu'à un coût élevé. Toutefois, la solidarité des campagnes au sein des rapports de force peut avoir une grande importance : l'éveil politique du monde rural, serait de ce point de vue, une innovation décisive. Nous nous bornerons ici à décrire les éléments du Sud-Est qui se sont révélés déterminants pour notre analyse.

La population du Sud-Est

De 1961 à 1975, la population du Sud-Est s'est légèrement accrue; elle est passée de 359 342 habitants à 364 836 habitants. De 1961 à 1970, le solde a été dû surtout à l'accroissement naturel mais une grande partie de celui-ci a été effacée par un solde migratoire négatif. De 1970 à 1975, l'accroissement naturel a fort diminué mais le solde migratoire s'est inversé. Il reste donc dans la région un certain dynamisme de population. Toutefois, selon le recensement de 1970, 40 % des luxembourgeois sortant de la province avaient de 20 à 30 ans tandis que, pour cette classe d'âge, on avait seulement 27 % des migrants qui entraient dans la province. La composition par âge de la population risque donc de devenir un point sensible du développement.

Il est utile de s'abstraire des limites administratives pour donner une vue plus précise. La zone, en effet, n'est pas homogène. Elle a manifestement une partie centrale, constituée par la province de Luxembourg (220 000 habitants) et débordant sur les quatre centres de Beauraing, Gedinne, Rochefort-Jemelle, Ciney, qui, avec leurs zones de polarisation, font quelque 60 000 habitants et constituent une transition vers Namur et Dinant. A l'extrême ouest, nous trouvons une première zone périphérique avec les centres de Philippeville, Chimay, Couvin (45 000 habitants avec les zones de polarisation). Une deuxième zone périphérique est constituée au nord-est par les centres de l'almédy, Stavelot et Saint-Vith (éventuellement Vielsalm) qui, avec leurs zones de polarisation, représentent quelque 65 000 habitants.

Les principaux centres du Sud-Est et leur volume de population



LEGENDE

- Limite septentrionale du Sud-Est
- Limite d'arrondissement administratif
- LIEGE 15000 habitants et plus
- Huy 10000 à 14999 habitants
- DINANT 5000 à 9999 habitants
- Couvin Moins de 5000 habitants

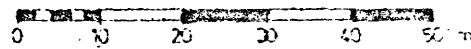


Tableau I
Evolution de la population du Sud-Est

	(1) 1846	1900 (1)		1947 (1)		1961 (1)		1970 (1)		1975 (2)		
	Nombre	Nombre	% 1846	Nombre	% 1900	Nombre	% 1947	Nombre	% 1961	Nombre	% 1970	% 1947
Arr. Arlon	26.707	36.792	137,8	40.175	109,2	46.189	115,0	48.413	104,8	49.422	102,7	123,0
Arr. Bastogne	32.853	39.695	120,8	37.960	95,6	36.557	96,3	35.022	95,8	34.521	98,6	90,9
Arr. Marche	37.674	44.192	117,3	40.874	92,5	39.339	96,2	39.519	100,5	40.239	101,8	98,4
Arr. Neufchâteau	46.787	55.367	118,3	54.592	98,6	52.962	97,0	52.541	99,2	52.776	100,4	96,7
Arr. Virton	42.244	43.164	102,2	39.877	92,4	41.801	104,8	41.815	100,0	42.684	102,1	107,0
Province Luxbg	186.265	219.210	117,7	213.478	97,4	216.848	101,6	217.310	100,2	219.642	101,1	102,9
Arr. Dinant	70.523	91.320	129,5	85.721	93,9	84.646	98,7	84.480	99,8	85.309	101,0	99,5
Arr. Philippeville	52.128	58.104	111,5	56.348	97,0	57.848	102,7	58.949	101,9	59.885	101,6	106,3
Total Sud-Est	308.916	368.634	119,3	355.547	96,4	359.342	101,1	360.739	100,4	364.836	101,1	102,6
Centres S.E.	45.731	69.430	151,8	84.958	122,4	96.643	113,8	102.356	105,9	103.892	101,5	122,3
Communes rurales	263.185	299.204	113,7	270.589	90,4	262.699	97,1	258.383	98,4	260.944	101,0	96,4
Royaume	4.337.196	6.693.548	154,3	8.512.195	127,2	9.189.741	108,0	9.650.944	105,0	9.813.152	101,7	115,3

(1) Institut National de Statistiques (I.N.S.) : "Recensement de la population au 31.12.70"
tome 1, tableau II : "Evolution du chiffre de la population des communes belges au cours de la période 1831 - 1970". Bruxelles 1973.

(2) I.N.S. : "Statistiques démographiques", tome n° 2, 1976 : "Mouvement de la population des communes en 1975".

Au nord, court une bande de territoire qui est ou non comprise dans le Sud-Est selon les définitions, mais qui tend à se rattacher aux agglomérations de Charleroi, Namur et Liège ou à l'activité industrielle du sillon Sambre et Meuse. Il y a cependant un "trou" du côté de Huy-Waremme : l'analyse en composantes principales a montré que d'importantes régions de Hesbaye et du Brabant Wallon se rattachaient à la problématique du Sud-Est.

Si on excepte l'arrondissement d'Arlon (154 habitants au km²), les arrondissements du Sud-Est sont caractérisés par les densités les plus faibles du pays, soit de 36 habitants à 59 habitants au km² respectivement pour les arrondissements de Bastogne et de Virton. Des arrondissements également ruraux comme ceux de Huy et de Dixmude ont une densité de 130 et 140 habitants au km².

Les populations sont regroupées dans de petits bourgs. La ville d'Arlon est la plus importante avec ses 14 000 habitants, mais elle est excentrique. Les autres centres importants, qui comptent de 6 à 7 000 habitants, sont Athus, Bastogne, Malmédy, Ciney et Rochefort-Jemelle. A l'extrême-ouest, le centre le plus important est Couvin avec 4 000 habitants. Il n'y a donc dans toute la zone aucun centre polarisateur de niveau moyen. L'occupation du sol est essentiellement faite par l'agriculture d'élevage et la forêt, laquelle couvre quelque 50 % de la superficie. De nombreuses rivières viennent compléter ce paysage à relief modéré, ce qui est en fait une zone idéale pour le tourisme de nature.

Les activités

Pour analyser les activités, nous nous sommes bornés, dans la présente synthèse, à examiner la province de Luxembourg, qui constitue on l'a vu, la partie centrale du Sud-Est et qui présente le mieux les caractéristiques d'une zone rurale défavorisée. En fin d'analyse, nous ferons quelques commentaires sur les autres zones.

Si l'on compare la population active occupée à l'ensemble de la population, le taux d'activité dans la province de Luxembourg est de 33,7 % contre 37,7 % pour le Royaume. Mais la différence est beaucoup plus sensible pour les femmes que pour les hommes : pour les premières en effet, le taux est de 16,2 % pour le Luxembourg contre 20,6 % pour le Royaume et pour les seconds de 51,8 % contre 52,4 %.

Encore faut-il tenir compte de l'évolution par classe d'âge. Il est caractéristique que dans la province de Luxembourg, les taux sont, pour les hommes, nettement plus faibles que dans le Royaume pour les classes d'âge jeune et deviennent plus élevés pour les classes âgées. Cela traduit probablement le fait que devant la rareté des emplois, les jeunes se scolarisent plus longtemps (tableau 2).

Si on applique à chaque classe d'âge les taux d'activité du Royaume, on peut calculer la population active qu'aurait le Luxembourg dans cette hypothèse. Le résultat figure au tableau 2. On constate que la différence est minime pour les hommes : il y a une compensation selon les classes d'âge. Par contre, il y a un déficit substantiel pour les femmes qui se chiffre à quelques 5 000 unités. Avec les taux d'activité du Royaume, la population active aurait été de 78 800 unités contre 73 200.

Tableau 2

Population active dans la province de Luxembourg (1970) (1)

Classes d'âge	Taux d'activité royaume		Taux d'activité provinces		Province de Luxembourg			
					Population active réelle		Population active calculée	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 14 ans	0.6	0.4	0.3	0.1	94	35	188	140
de 15 à 19 ans	41.3	34.5	35.8	28.5	3 269	2 497	9 771	3 023
de 20 à 24 ans	83.3	60.9	80.6	48.3	6 921	3 733	7 153	4 707
de 25 à 29 ans	96.0	49.7	97.7	35.6	5 232	1 800	5 194	2 513
de 30 à 34 ans	97.4	39.3	97.6	28.2	5 771	1 664	5 739	2 319
de 35 à 39 ans	96.7	35.3	97.0	24.7	6 455	1 572	6 435	2 247
de 40 à 44 ans	94.8	33.4	96.1	24.0	6 790	1 712	6 698	2 382
de 45 à 49 ans	92.2	30.8	94.3	22.9	6 448	1 634	6 306	2 198
de 50 à 54 ans	89.2	27.6	90.9	21.4	4 590	1 158	4 504	1 395
de 55 à 59 ans	82.3	20.0	83.6	16.6	5 205	1 067	5 124	1 285
de 60 à 64 ans	63.8	7.6	61.0	8.7	3 552	565	3 715	493
65 ans et plus	6.8	2.2	7.9	2.8	1 005	486	865	382
TOTAL	54.2	21.9	51.8	16.2	55 332	17 023	55 710	23 084

(1) I.N.S. : "Recensement de la population au 31.12.70", tome 8 A : "Population active : Royaume, provinces, arrondissements et régions linguistiques"; tableaux 3, 6 et 7. (Bruxelles, 1975).

Si la population active résidant dans la province est de 73 255 unités, la population active au travail y est seulement de 57 902 personnes. Les taux d'emploi - ou rapports entre ces deux éléments - se présentent très différemment selon les régions du pays (tableau 3).

Tableau 3 : Taux d'emploi

	1961	1970
Wallonie	91.9	85.4
Flandre	85.1	85.7
Prov. Luxembourg	83.7	79.0

I.N.S. : "Recensement de la population au 31.12.70",
tome 8 B, tableaux 3 et 4.

Ainsi, non seulement le taux d'emploi est particulièrement bas dans la province de Luxembourg mais il s'est encore détérioré de 1961 à 1970, alors que, on le verra plus loin, c'est la période pendant laquelle la province a connu son expansion la plus substantielle.

Par rapport au chiffre théorique de 78 800 personnes actives, un taux d'emploi de 0,85 conduisait à quelques 67 000 postes de travail. L'éloignement dans lequel la province se trouve par rapport aux grands centres pourrait néanmoins amener à se fixer un objectif plus élevé. Ainsi, dans les hypothèses retenues pour le calcul, le déficit d'emploi au sein de la province serait de quelque 10 000 unités.

A cette insuffisance d'activité est lié, comme on peut s'en douter, un problème de structure. On trouvera, au tableau 4, pour les principaux secteurs, le nombre d'actifs par milliers d'habitants et en proportion du total des actifs.

Tableau 4 : Répartition des actifs par secteurs (1970).

	Nbre actifs/milliers habitants		% actifs/chaque région	
	<i>Prov. Lux.</i>	<i>Royaume</i>	<i>Prov. Lux.</i>	<i>Royaume</i>
Agriculture	48.1	16.6	18.2	4.7
Energie, eau, industries de base	20.1	34.9	7.6	9.9
Transformation des métaux	4.8	34.9	1.8	9.8
Autres industries	22.0	54.8	8.3	15.4
Bâtiment	24.6	29.8	9.3	8.4
Commerce	49.4	61.8	18.7	17.4
Transport	22.4	24.0	8.5	6.7
Crédit	5.8	16.7	2.2	4.7
Autres services	65.0	75.3	24.6	21.1

I.N.S. : "Recensement de la population au 31.12.70" : Tome 1 (tableau 1) et Tome 8 B (tableau 4).

Le secteur industriel offrait dans le Sud-Est 18 % des emplois seulement contre 35 % dans l'ensemble du royaume. L'écart est surtout important dans le secteur de la transformation des métaux mais la crise récente de la sidérurgie affectera fortement les chiffres pour les industries de base.

Par contre, dans le transport, le bâtiment, le commerce et les services, les chiffres de la province sont proches de ceux du royaume et ils sont nettement plus élevés dans l'agriculture. Il n'y a là en soi rien d'anormal bien que les écarts soient considérables. La province pourrait en effet s'être spécialisée dans la grande activité agricole et dans l'exportation de services. Il est clair - et nous y reviendrons plus loin - que ce n'est pas le cas. L'agriculture n'y est pas en effet spécialement productive. La seule forme de service exportateur réside dans l'activité touristique : si elle connaît un taux de croissance important, nous verrons que son incidence sur la vie économique reste réduite.

Un autre indice peut en être trouvé dans la faiblesse des services de crédit. En fait, nous nous trouvons dans la situation bien connue où l'insuffisance de développement amène ainsi les agents sociaux à se reporter sur des secteurs et des métiers où des décisions individuelles relativement simples suffisent pour s'installer. L'importance du tertiaire ne doit pas faire illusion sur sa qualité.

Un projet pour le Sud-Est

Il est tentant d'exploiter ces données sous forme d'un schéma de développement. Supposons que la province imagine un plan de développement d'ici 1990 en vue de fixer quelques ordres de grandeur. Une population de 200 à 250 000 habitants permet en effet, un développement substantiel et une relative autonomie. Supposons aussi que d'ici 1990, la population reste relativement stable mais que suite à un vieillissement ou pour d'autres raisons, la population active résidente diminue légèrement et se situe vers 70 000 unités avec des emplois réels dans la province de quelque 67 000 unités, contre 57 900 en 1970.

La répartition de cette population entre les grands secteurs dépend de trends généraux et de la spécificité provinciale. Considérons surtout les grands secteurs de l'industrie et des services. Vers 1960, pour l'ensemble du Royaume, la population active dans l'industrie formait quelque 37 % du total contre 42 % pour le secteur des services. Vers 1975, les pourcentages étaient respectivement de 30 % et de 53 %. Certes, il n'y a pas de raison pour que la diminution continue au même rythme, d'autant plus que la population agricole devient très réduite. Néanmoins, la productivité industrielle continue à augmenter à un rythme particulièrement rapide (on le ressent d'ailleurs dans la crise présente) et les gens se tournent de plus en plus vers des activités à haut taux de service. Aussi, avons-nous supposé qu'en 1990, la part de l'industrie serait de 25 % contre 60 % pour les services. La population agricole continuerait pour sa part à diminuer mais elle resterait supérieure au taux actuel du Royaume. Nous avons, sur ces bases, établi une image de la province en 1990 et l'avons comparée à la situation de 1970 au tableau 5.

Tableau 5

Population active au lieu de travail

Image de la province de Luxembourg en 1990

	1970 (1)	1990
Industrie	10 308	16 750
Services	31 284	40 200
Bâtiment	5 397	5 500
Agriculture	10 534	4 150
Activités mal désignées	<u>379</u>	<u>400</u>
	57 902	67 000

(1) I.N.S. : "Recensement de la population au 31.12.70".
Tome 8 B : "Population active", tableau 4.

Sans doute n'y a-t-il là que des chiffres-repères
mais ils suscitent un certain nombre de réflexions.

D'abord, le problème de développement du Sud-Est est
un problème de grande ampleur. Même si on n'en considère que la
partie centrale de manière unifiée, cela fait de 200 à 250 000 habi-
tants, soit un chiffre analogue à celui d'arrondissements comme
Bruges, Courtrai, Nivelles. Un développement propre de pareille zone
doit être possible.

Ensuite, l'ampleur du développement nécessaire implique
des actions nombreuses dans plusieurs domaines. L'état de l'indus-
trie, le faible niveau des services, le fractionnement de la structure
spatiale, l'absence de contacts, font en sorte que de nombreuses
variables du système social devront être modifiées si on veut y
donner l'impulsion à un processus interne de développement. Il est
peu probable qu'aucune action dans un domaine limité n'aura un pouvoir
d'entraînement suffisant.

Enfin, si pour la partie centrale du Sud-Est, on peut concevoir un développement d'assez grande ampleur, la population plus réduite des zones périphériques de Couvin - Chimay et de Malmédy demande des programmes adaptés en liaison avec d'autres pôles de croissance.

Quels doivent être les objectifs de ce développement si on le souhaite ? Ce que nous avons dit plus haut implique que nous nous bornions à des objectifs assez généraux parmi lesquels nous avons retenu : assurer aux populations un accroissement progressif des revenus pour le rapprocher de la moyenne nationale; fournir une diversité d'emploi suffisante pour que les populations trouvent, éventuellement à travers des échanges, des fonctions appropriées à leur qualification; maintenir, sur l'espace d'une zone globale, la population à son niveau actuel puisqu'on considère la quantité de population comme une contrainte pour l'importance, le type et la qualité du développement.

Mais il s'agit aussi de développement d'une zone rurale. La grande difficulté réside ici dans la définition de la "ruralité". Nous en avons repris comme éléments l'attention aux ressources régionales, une densité relativement faible des populations, un art du paysage : peut-être, la ruralité va-t-elle bien au-delà et s'exprimera-t-elle dans des nouvelles formes de culture qui se retrouveraient aujourd'hui déjà dans certaines formes théâtrales et dans l'importance qu'accorde la Fondation du Sud-Est à la pédagogie de l'animation et à l'architecture rurale. Mais tout cela ne sera possible qu'en liaison avec de nouvelles formes de développement économique.

Stratégie pour le Sud-Est

Telle se présente, en termes très généraux, la zone pour laquelle nous devons concevoir une stratégie de développement. Pareille stratégie ne peut être elle-même qu'une stratégie parmi les nombreuses stratégies possibles ! Il est donc nécessaire d'éclairer le problème du développement dans son ensemble afin de mieux justifier nos choix dans la suite.

Le problème de stratégie se pose d'abord de manière fondamentale au niveau du statut de la région comme entité de développement, et cela à un double point de vue.

Le premier est de savoir s'il faut développer la région au sens plein ou laisser continuer sa dégradation actuelle. Pareille décision pourrait être dictée par des choix libres ou par l'impossibilité du développement régional : elle impliquerait un départ progressif des populations selon les accidents de la conjoncture. Cette solution pourrait être atténuée en préservant l'espace naturel et en améliorant son organisation : cela maintiendrait un fond d'activité dans l'espoir que l'expansion future du tourisme et l'aménagement des horaires de travail permettraient une nouvelle expansion.

Ensuite, il faut discuter la structure géographique du développement. Elle pourrait d'abord prendre une forme "excentrique" : la région d'Arlon, Martelange, Virton s'intégrerait à Luxembourg; la région de Bouillon, Couvin, Chimay, à Charleville; la région de Beaumont, Philippeville, Thuin, à Charleroi; la région de Malmédy et de La Roche, à Liège. Elle peut se faire sous une forme "concentrique" par le développement d'un des pôles au centre du Sud-Est capable de polariser toutes ces régions et donnant un contenu effectif à la notion du Sud-Est; à la limite, on pourrait même imaginer que dans une perspective européenne, la pointe de Givet soit intégrée dans cet ensemble et que la coupure entre les parties namuroises et luxembourgeoises du Sud-Est belge disparaisse.

Ce sont là des points de vue extrêmes qui, pour cette raison, sont difficilement applicables. Au plan belge, ils demanderaient ce type de décision fondamentale devant lequel, on l'a vu, la société recule (ou une absence de décision qui paraît politiquement impossible). Au plan européen, ils demanderaient des accords politiques : ceux-ci seraient d'autant plus difficiles qu'au plan technique, les structures nationales ont formement influencé les modes d'activité et l'orientation des communications. Aussi avons-nous accepté qu'il était souhaitable de développer le Sud-Est et de le faire dans un cadre concentrique.

Nous n'avons cependant pas perdu de vue cette perspective européenne. Le Sud-Est belge se prolonge en effet dans des régions très semblables en France, en Allemagne et au Grand-Duché et l'entièreté de la zone est enserrée entre quelques grandes métropoles. Par ailleurs, le Sud-Est belge n'a pas une importance suffisante pour constituer une zone concurrente de ces grands centres : son développement permet donc de laisser ouvert le problème des complémentarités géographiques que réalisera tôt ou tard une Europe unifiée.

C'est en quoi précisément un développement de ce genre pourrait être une sorte de New Deal dans notre société qui, selon beaucoup d'observateurs, est entrée dans une phase de crise structurelle.

Même en ce qui concerne le Sud-Est belge, son intégration géographique entraîne des difficultés. Nous avons vu, en effet, qu'il comprend des parties périphériques qui, progressivement, se relient aux grandes zones urbaines du sillon Sambre et Meuse. Nous ne voyons pas de raison de faire obstacle à cette orientation. L'option que nous avons prise est celle d'un centrisme partiel : la partie centrale du Sud-Est belge est conçue comme unité de développement, tandis que, les parties périphériques peuvent, sous des formes appropriées, se relier aux agglomérations urbaines proches ou trouver une forme particulière de développement.

ACTION ECONOMIQUE GENERALE

OU

ACTIONS SPECIFIQUES

Mais comment, dans ce cadre, assurer le développement régional ? Un nouveau choix stratégique apparaît : faut-il préconiser une action économique générale ou des actions spécifiques ? L'action économique générale valorise les effets induits d'impulsions diverses et les relations avec les autres régions. Elle repose sans doute sur l'idée que les variables "bouclent" parfaitement entre elles, spécialement sous les aspects de la transmission du revenu et des achats : d'où la prescription de choisir les actions qui maximisent les effets induits en ce sens. L'action spécifique par contre repose sur des interventions directes, au sein de la région, de manière à en modifier les paramètres de fonctionnement : elle vise à ce que les variables "bouclent" mieux et avec plus d'efficacité dans le sens du développement souhaité.

Implicitement, jusqu'à présent, il a été fait grand cas de l'action économique générale : nous défendons cependant l'idée que celle-ci est inappropriée pour les régions rurales et qu'il faut recourir à des actions spécifiques au sens défini plus haut.

Le modèle de la base exportatrice

La présentation la plus simple du développement régional réside dans le modèle des activités de base. Certaines activités sont indépendantes du revenu et agissent sur celui-ci par l'effet d'un multiplicateur : ce sont les activités de base. D'autres prennent une valeur déterminée en fonction du niveau atteint par le revenu régional : ce sont les activités internes. Le niveau du revenu régional va donc dépendre de l'importance des activités de base et de leur taux d'expansion. Parmi celles-ci, les activités exportatrices apparaissent à l'avant plan, de sorte que le modèle des activités de base se centre souvent sur la notion de "base exportatrice". La "base exportatrice" est formée de l'ensemble des biens destinés à être vendus dans d'autres régions. Il peut s'agir d'une ressource naturelle comme le minerai ou le blé; de services tertiaires comme le tourisme ou une bourse internationale; d'activités manufacturières.

Le modèle de la base exportatrice correspond à un modèle macroéconomique très simple du type

$$Y = X + E - M \quad \text{où } Y = \text{revenu}$$
$$X = \text{exportation}$$
$$E = \text{dépenses intérieures}$$
$$M = \text{importation}$$

Les dépenses intérieures et les importations sont en outre des fonctions du revenu sous la forme

$$E = eY$$

$$M = mY$$

La résolution du modèle donne le résultat suivant où k représente le multiplicateur de revenu

$$Y = X + eY - mY$$

$$Y = X \cdot \frac{1}{1 - e - m}$$

et, en représentant par k l'expression $\frac{1}{1 - e - m}$

$$Y = kX$$

Le revenu régional dépend donc uniquement des exportations dans une mesure qui est fonction des coefficients e et m . Le coefficient e indique la mesure dans laquelle les particuliers ont tendance à dépenser leur revenu. Le coefficient m indique la mesure dans laquelle les besoins régionaux sont satisfaits par des biens importés.

Les coefficients e et m sont généralement considérés comme des constantes reflétant les structures fondamentales de la société. On peut déjà faire certaines remarques sur leur valeur probable en région rurale. Le coefficient e n'y est sans doute pas sensiblement différent de celui des régions industrialisées (1) mais il en va autrement du coefficient m .

(1) Sauf éventuellement que l'épargne est plus importante en région rurale, tant en raison de tendances psychologiques que de disponibilité de biens.

On peut faire dépendre celui-ci en effet, de l'importance de la population et de la diversité des activités. L'importance de la population détermine, par les économies d'échelle et d'agglomération, le type de besoins qui pourra être satisfait de manière rentable. La diversité des activités exprime le registre des biens disponibles. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que les régions rurales, en raison de leur population réduite et de la faible diversité des activités, aient des multiplicateurs de revenu particulièrement faibles.

En conséquence, la création d'activités exportatrices à forte croissance apparaît comme le noyau du développement régional en région rurale : cette création accélère la croissance en augmentant la proportion des exportations et en leur donnant un dynamisme intérieur. Le développement en région rurale doit donc être conçu de manière extensive, beaucoup plus qu'en prenant appui sur des effets induits.

Extension du modèle

Il est abusif de considérer les exportations comme les seules activités de base. La substitution d'importations, les investissements, les dépenses gouvernementales peuvent jouer le même rôle. Il est utile par conséquent d'examiner un modèle qui, tout en étant élargi, reste extrêmement simple. Soit donc le modèle suivant :

$T = tY$	où T = montant des taxes
$C = Ca + c(Y - T)$	C = consommation
$I = Ia + vY$	I = investissement
$M = Ma + mY$	M = importations
$G = Ga$	G = dépenses gouvernementales

Nous avons donc diversifié la demande et l'avons décomposée en un élément autonome (Ca, Ia, Ma) et un élément induit (cY, vY, mY). Nous avons en outre introduit le gouvernement, sous l'aspect dépenses et recettes. L'équation du revenu devient alors

$$Y = \frac{Ca + Ga + Ia + X - Ma}{1 - c(1 - t) - v + m}$$

Si nous représentons un élément autonome quelconque par Λ , l'équation devient

$$Y = \frac{I}{1 - c(1 - t) - v + m} \cdot \Lambda = k' \Lambda$$

où k' est la nouvelle expression du multiplicateur.

Le revenu régional peut maintenant être influencé par un nombre d'actions plus important mais qu'en est-il du multiplicateur de revenu ? La modification du multiplicateur par rapport au premier modèle dépend des valeurs de t et de v . La valeur de t est fixée par des règles nationales, bien qu'elle puisse être affectée par la progressivité de la taxation : étant donné qu'elle représente, sauf pour les taxes locales, une fuite en dehors du système régional, elle diminue la valeur du multiplicateur. La valeur de v dépend des réactions des investisseurs de la région à un accroissement de revenu : on peut concevoir qu'elles dépendent de l'ampleur de cet accroissement de revenu, du dynamisme industriel régional et de la diversité de la structure productive. Ces éléments ne sont pas particulièrement favorables en région rurale. Il n'y a donc à nouveau pas de raison de penser que le multiplicateur régional puisse être élevé.

L'impact de ce modèle sur les zones rurales appelle trois remarques supplémentaires.

D'abord, on a considéré implicitement que l'action initiale était composée totalement de biens régionaux : or, cette action peut comprendre elle-même une quantité plus ou moins importante de biens venant d'autres régions de sorte qu'une grande partie de l'effet peut être perdu. Cela est sans doute particulièrement vrai pour les investissements et les travaux publics. Par contre, les exportations et les substitutions d'importations font normalement appel à de la main-d'oeuvre locale et éventuellement à des biens régionaux de manière permanente.

On pourrait spécialement évoquer ici l'exemple du tourisme, sur lequel de grands espoirs sont souvent fondés et qui est effectivement un secteur exportateur. L'effet multiplicateur qu'il exerce dépend de la part des dépenses touristiques faites dans la région, du capital touristique utilisé et de la diversité de l'économie. Or, dans les zones de nature comme le Sud-Est, tous ces éléments sont défavorables. Une grande partie des dépenses d'équipements s'effectuent au lieu de résidence.

Du fait qu'il n'y a pas d'activités privilégiées demandant des équipements (comme le ski en montagne), le capital touristique est faible. Qui dit tourisme, dit souvent faible diversité de l'économie régionale et, par conséquent, transfert des flux financiers vers l'extérieur pour obtenir les biens nécessaires.

Ensuite, les coefficients du modèle sont supposés constants. Or, il n'en est pas nécessairement ainsi. Les dépenses publiques, en accroissant le revenu ou par une plus grande attraction du territoire, peuvent augmenter les investissements. Ce fut d'ailleurs là l'espoir mis dans les grands travaux : il a peut-être joué au début ou dans d'autres régions, mais dans le Sud-Est, l'expérience paraît assez décevante. A l'opposé, en augmentant le revenu, les dépenses publiques peuvent orienter les achats vers des biens extra-régionaux et aboutir à augmenter les importations, surtout si la structure productive ne s'adapte pas rapidement. La modification favorable des coefficients du modèle s'effectuera surtout si les éléments du système social "bouclent" bien : à ce moment, l'ouverture d'une route ou l'installation d'une nouvelle entreprise provoqueront un flux de réactions. Mais on a vu précisément que ce bouclage ne se faisait pas dans les zones rurales traditionnelles.

Enfin, il faut noter que dans le modèle considéré, l'exportation et la substitution d'importation (par réduction de M_a), jouent le même rôle. On peut en outre imaginer que la substitution d'importations réduise le coefficient m , en améliorant la satisfaction des besoins régionaux et en renforçant les liaisons interindustrielles : c'est sans doute la raison pour laquelle pareille politique est souvent proposée mais nous ferons plus loin d'expresses réserves à ce sujet.

Ce modèle a deux déficiences qu'il nous faut corriger maintenant. Il considère les exportations régionales comme un élément autonome alors qu'elles dépendent des relations avec les autres régions. En outre, les activités de base n'ont pas seulement une incidence sur l'économie à travers les revenus distribués mais elles s'influencent aussi de manière directe.

Les relations interrégionales

Les exportations d'une région dépendent, en effet, de ce que les autres régions lui achètent et, par conséquent, du développement de celles-ci. Le meilleur gage du développement du Sud-Est ne serait-il pas alors le développement du pays ? Une indication en ce sens peut d'ailleurs être trouvée dans le fait que, dans la grande phase d'expansion des années 1960, le Sud-Est s'est relativement bien développé.

Le mécanisme est simple. L'augmentation du revenu dans la région A amène en effet celle-ci à accroître ses achats à la région B qui peut ainsi développer ses exportations. Ces effets peuvent être étudiés de deux manières. Les tableaux input-output interrégionaux subdivisent régionalement les achats et les ventes : ils permettent donc de déduire quelle activité dans la région A sera suscitée par une augmentation de production dans la région B.

Une voie plus simple, proposée par P. E. SMITH (1), repose sur l'idée d'une matrice de transition de probabilité : celle-ci indique la partie d'un revenu dans une région qui est dépensée dans chaque autre région. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, une dépense de 100 F. dans la région A se répartirait à raison de 50 F. en A, de 20 F. en B et de 30 F. en C :

	<u>Région A</u>	<u>Région B</u>	<u>Région C</u>
Région A	0,5	0,2	0,3
Région B	0	0,6	0,4
Région C	0,2	0	0,8

(1) L'exemple est repris de "The Macro-Approach - the analysis of regional change". The Open University Press.

Sur base de cette première série de dépenses, le processus recommence et ainsi de suite : les lignes de la matrice convergent vers un même système de valeurs que SMITH a appelé vecteur d'équilibre du revenu. Quelle que soit donc la région où une impulsion initiale a été donnée, elle se répartira progressivement dans l'ensemble du système selon des proportions fixes : il en résulte que la structure relative des régions dans un système interrégional ne peut être changée par une simple injection de revenu ! L'hypothèse fondamentale dans ce qui précède est celle de la stabilité des coefficients. Or, on pourrait distinguer deux types d'instabilité.

L'instabilité conjoncturelle accompagnerait le degré d'activité dans les diverses régions. Lorsque celui-ci atteint son maximum dans la région A, celle-ci peut être tentée d'acheter plus dans une région B qui ne participe pas au même degré au processus de croissance. Inversement, si le degré d'activité devient faible dans la région A, celle-ci peut réduire ses achats dans la région moins développée. On trouve sans doute, le reflet de ceci dans le développement du Sud-Est. Si on prend le cas de la province de Luxembourg, pour laquelle des données de comptabilité nationale sont disponibles, le taux de croissance fut plus lent de 1953 à 1960, soit pendant la période de faible croissance de l'économie nationale. Au moment de la forte expansion nationale de 1960-1970, le produit régional a connu un taux de croissance plus rapide mais à partir de 1970, le mouvement s'est retourné.

L'instabilité structurelle viendrait de ce que les coefficients de transfert de la région aux autres régions se modifient : nous dirons alors que le rôle de la région se modifie. C'est donc seulement en modifiant son rôle qu'une région défavorisée pourrait améliorer sa position. Ce problème est assez analogue à celui de la diffusion spatiale du progrès, tel qu'il a été évoqué par HIRSCHMAN et MYRDAL. Mais il nous semble que leur analyse conduit à des résultats assez décevants pour les régions rurales défavorisées. La diffusion spatiale du progrès serait d'autant plus intense que la proximité géographique des zones est grande, que la réciprocity d'échange est intense et que le taux de croissance de l'économie générale est élevé. Aucun de ces éléments ne joue en faveur du Sud-Est. Si une modification doit être opérée, elle doit venir de la structure interne de la zone.

Le modèle d'effets directs

L'autre hypothèse du modèle nous dit que les secteurs de base sont indépendants entre eux. En d'autres mots, le modèle ne tient compte que d'une partie des effets de demande, celle que les demandeurs finaux exercent du fait d'un accroissement autonome de l'activité. Mais cet accroissement autonome de l'activité exerce aussi un effet de demande sur les autres secteurs. De plus, l'accroissement d'activité dans un secteur peut amener d'autres entreprises à venir s'installer : cela ajoute ainsi à l'effet de demande, un effet d'offre. L.H. KLAASSEN les a appelés "effets directs" (1).

Le premier élargissement du modèle réside donc dans l'aspect des relations interindustrielles, que l'on exprime généralement sous forme du tableau input-output. Lorsque la production s'accroît dans un secteur, ce n'est pas seulement le revenu correspondant qui fait l'objet du processus multiplicateur. Ce secteur, en effet, fait des achats directs à d'autres secteurs, en ce qui concerne les matières premières, les produits intermédiaires et les services : plus ces relations interindustrielles sont amples, plus le revenu "initial" distribué sera important et plus l'effet multiplicateur sera élevé. On comprend ainsi l'importance attachée aux relations interindustrielles dans le processus de développement.

Nous reviendrons ultérieurement sur ce problème mais on peut déjà souligner deux limites. D'une part, l'existence de relations industrielles n'implique pas que celles-ci seront satisfaites sur place : pour beaucoup de biens, il peut être plus facile de faire les achats à l'extérieur. Il faudrait donc tenir compte de la "spatialisation" des relations interindustrielles. D'autre part, les régions rurales auront au départ un réseau de relations interindustrielles très limité de sorte qu'il ne faut pas se faire d'illusion sur leur impact. C'est la raison pour laquelle les programmes de développement insistent sur la nécessité de compléter ce réseau.

(1) L.H. KLAASSEN : "Growth poles in economic theory and policy" in -
A. KUKLINSKI, R. PETRELLA, Ed. : "Growth poles and regional policies".

L'autre voie de généralisation réside dans un modèle d'attraction. L'accroissement de production dans un secteur peut stimuler la production dans d'autres secteurs qui utilisent les produits du premier comme inputs. La présence d'une raffinerie de pétrole peut conduire à installer une usine pétrochimique, le développement de l'horticulture se prolonge par des conserveries, etc. C'est donc ici la disponibilité de certains inputs qui influence l'activité économique.

L. H. KLAASSEN définit alors un "sector-bundle" ou ensemble sectoriel correspondant à un accroissement d'activité dans un secteur i quelconque : il est constitué par toutes les activités supplémentaires qui naissent du fait du développement dans le secteur i . Plus l'ensemble sectoriel sera important, plus aussi le multiplicateur régional sera élevé. Pour un développement quelconque d'une activité i dans une région, il est intéressant de se demander dans quelle mesure cet ensemble sectoriel va effectivement se créer. Trois éléments nous paraissent importants à ce point de vue.

En premier lieu, il y a la diversité des activités : celle-ci implique que diverses technologies seront disponibles dans la région de sorte que celle-ci pourra répondre facilement aux besoins nouveaux qui se font sentir. Ensuite, il y a l'importance de chacune des activités : plus une activité appartenant à l'ensemble industriel est déjà importante, plus elle pourra facilement s'adapter à une augmentation des besoins et plus elle fournira déjà les économies d'agglomération qui sont caractéristiques du secteur. Enfin, il faut tenir compte du degré de proximité spatiale : certaines activités ne peuvent se développer que si elles ont, à leur proximité, d'autres activités sur lesquelles elles peuvent s'appuyer.

Plus ces conditions sont réalisées, plus un effort initial va avoir des effets diffus et multiples. Mais à nouveau, les régions rurales ont, à ce point de vue, des caractéristiques très négatives : les technologies présentes y sont peu diversifiées ou développées; les activités s'y poursuivent dans des dimensions réduites; les services et activités auxiliaires de l'industrialisation n'y occupent qu'une place mineure.

Exportation ou substitution d'importations

Il est utile d'évoquer un dernier point qui est souvent soulevé, notamment pour le Sud-Est : faut-il y développer des activités nouvelles de type exportateur ou une politique de substitution des importations? On insiste souvent sur une politique de substitution d'importations qui comblerait des "trous" dans les relations économiques régionales tant au niveau des relations interindustrielles qu'au niveau de la demande globale. Mais pareille politique se heurte à diverses difficultés.

Elle peut d'abord être contradictoire avec une politique guidée par le taux de croissance des secteurs ou degré d'attractivité. Rien ne dit, en effet, que les entreprises occupant des maillons vides dans la chaîne des relations interindustrielles pourront profiter de marchés favorables ou auront des coefficients d'attraction élevés. Le développement régional dépend, en effet, non seulement du multiplicateur mais aussi de l'importance des activités de base et par conséquent du dynamisme que des conditions générales de technique et de marché leur confèrent.

Ensuite, dans une politique de substitution d'importation, la nouvelle activité peut voir son taux d'expansion limité par le potentiel industriel du secteur auquel elle vend. De plus, et au plan statique cette fois, le caractère viable d'une substitution d'importation peut être fonction du niveau du revenu régional ou de l'activité industrielle lorsqu'il s'agit d'un secteur devant atteindre au moins certaines dimensions.

Il est donc difficile de recommander une politique de développement basée sur la substitution d'importations : rien n'implique que ce sont là des activités dont le taux de croissance est élevé, qui ne seront pas rapidement bloquées par l'état du système industriel ou qui pourront fonctionner de manière économique. A cela, il faut encore ajouter le coût de recherche d'une entreprise dans une production déterminée. Il n'y aurait d'exception que dans des cas particuliers et ce que nous appellerons plus tard la "petite innovation".

La notion de pôle de croissance

Le rôle d'une région réside dans l'ensemble des paramètres qui définissent ses liaisons internes et externes. On peut ainsi parler de zone dortoir, de zone résidentielle, de zone défavorisée. Le Sud-Est appartient à ces dernières, en ce que le niveau d'activité y est faible et les impulsions au développement y sont inefficaces. Or, précisément, le concept de pôle de croissance définit les conditions dans lesquelles un mécanisme endogène d'expansion se développe et propage ses effets. Cependant, il y a un problème pour les régions rurales.

Le concept a été inventé pour rendre compte du fonctionnement qui caractérise les centres fortement industrialisés et il traduit les économies externes qui naissent dans ce type de milieu, notamment en raison des relations interindustrielles qui en sont caractéristiques et du pouvoir d'innovation et de négociation des grandes entreprises. C'est la raison pour laquelle on a dit que le pôle de croissance définissait un espace purement topologique ou abstrait, sans relation nécessaire avec un espace géographique. Pourtant, le glissement de l'un à l'autre est inévitable : une région qui contiendrait des ensembles industriels moteurs constituerait un pôle de croissance au sens géographique. A première vue, dès lors, il apparaît hasardeux d'appliquer ce type d'analyse aux régions rurales.

Dans la formulation qu'en a donné F. PERROUX, la théorie du pôle de croissance repose sur deux axes.

D'abord, il y a la théorie schumpetérienne de l'innovation : c'est par des innovations que les entreprises rompent les conditions de l'équilibre stationnaire et relancent constamment le système économique vers de nouvelles fins. En accroissant ainsi leur productivité, ces entreprises réalisent de substantielles économies d'échelle qui leur permettent de baisser leurs prix et d'induire ainsi des réactions supplémentaires. Ce sont les grandes entreprises qui joueraient, à cet égard, le rôle le plus important.

Ensuite, il y a la théorie des échanges interindustriels telle qu'elle fut développée par LEONTIEFF. Selon celle-ci, les firmes ont entre elles des relations de vente et d'achat par lesquelles elles se transmettent diverses impulsions, soit directement, soit à travers des baisses de prix. Lorsque des secteurs ont ces caractéristiques, ils seront dits propulsifs ou moteurs. Par leur opération, leur dimension et leur force de négociation, ils peuvent exercer un changement irréversible sur leur environnement ou encore un effet de domination. Ceci cependant ne devient réel que lorsque s'agrègent autour d'eux des activités ayant de fortes capacités de liaison en aval ou en amont : l'ensemble forme un complexe industriel. Quand ces conditions sont réalisées, l'ensemble industriel est suffisamment expansif et interrelié que pour influencer tout son environnement et y rendre le processus d'innovation cumulatif : on a affaire à un pôle de croissance. Le pôle de croissance est ainsi défini dans un espace abstrait de relations industrielles, d'où la notion d'espace topologique plutôt que géographique.

Il est clair que dans ces conditions, le pôle de croissance est inadaptable à des régions rurales. Mais on sent aussi que, telle qu'elle a été décrite, la notion est pleine de contingences historiques tenant à l'histoire industrielle. En la généralisant, on pourrait lui donner les fondements suivants :

- une structure d'activités tournées vers la croissance et riches en innovations de telle manière que les relations entre firmes se complètent et s'enrichissent.
- une pression intégratrice de cette structure sur l'environnement de manière à ce que celui-ci y réponde dynamiquement.
- un seuil de dimension à partir duquel certaines activités ont une importance suffisante pour réaliser les deux points précédents et entraîner la région dans un processus de développement.

Mais rien ne dit qu'aujourd'hui c'est par le biais de baisses de prix liées aux économies d'échelle que le progrès se propage; que c'est dans les entreprises de plus grande dimension que se font les innovations ; que c'est par les achats et ventes mutuels qu'un système industriel se soude ; que c'est la grosse industrie qui est la base nécessaire du progrès.

Nous devons donc voir si la structure industrielle actuelle ne permet pas de types d'organisation très différents qui répondent à la notion de pôle de croissance et parmi lesquels nous pourrions choisir les plus appropriés du point de vue d'une région rurale donnée.

La théorie du pôle de croissance est restée très indifférente à la notion de structure spatiale : son caractère purement topologique ne lui donne d'ailleurs pas les outils pour l'aborder. A cet effet, il nous paraît nécessaire de recourir à trois courants théoriques qui ne sont pas encore bien reliés et qui concernent la diffusion des innovations comme processus spatial (T. HÄGERSTRAND), la localisation des activités (WEBER) et la notion de place centrale (CHRISTALLER). De ce point de vue, les fondements du pôle de croissance pourraient être décrits comme suit :

- la facilité et l'intensité des contacts entre les agents sociaux de manière à favoriser la diffusion des innovations et l'adaptation au risque.
- la localisation des activités en fonction de certains critères de coût et d'économies d'échelle.
- la structuration en centres, situés à différents niveaux, en fonction du type de services et s'étendant sur une population suffisante.

Mais rien ne dit à nouveau que c'est seulement dans la grande agglomération urbaine qu'une structure favorable peut être trouvée.

La généralisation de la notion de pôle de croissance nous permet ainsi d'orienter notre recherche des innovations dans un certain cadre, tout en respectant la spécificité des conditions rurales. Avant d'avancer dans cette recherche, il est bon de s'interroger encore sur la composition d'un pôle de croissance.

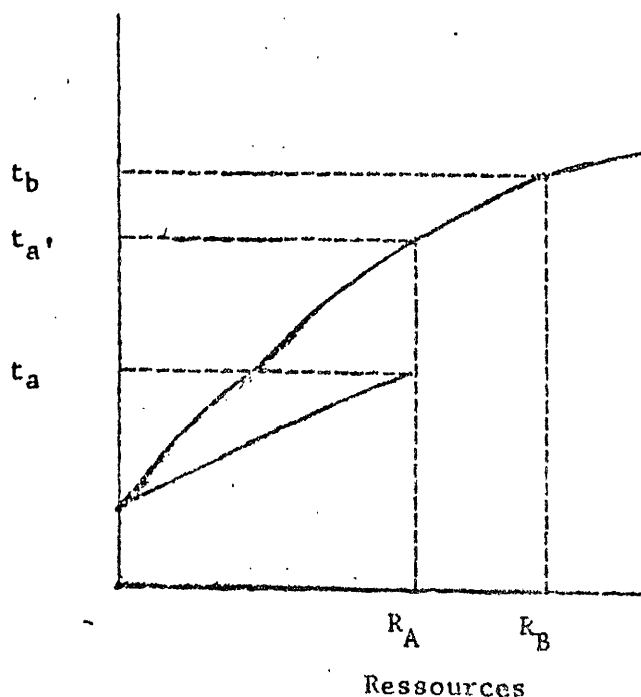
Pôle de croissance et activités

L'idée de pôle de croissance est aujourd'hui bien établie mais elle entraîne néanmoins de fortes déceptions dans la pratique.

S'il suffit de créer un pôle de croissance pour assurer le développement régional, comment se fait-il que les effets répondent si peu aux intentions ? Les pôles constitués sont-ils insuffisants en dimension ou les parties composantes en sont-elles mal conçues ?

Reprenons notre réflexion en supposant un ensemble sectoriel A, constitué par l'affectation d'un ensemble de ressources R_A . Si nous remplaçons un élément a_i par un élément a_j (par exemple : une usine d'alimentation par une usine de mécanique), nous allons constater un certain nombre d'effets. Au plan de la demande, la structure des achats et ventes intermédiaires va se transformer; au plan de l'offre, des secteurs de production vont être attirés ou des économies de localisation vont apparaître, des contacts nouveaux se présenteront avec leur richesse d'information.

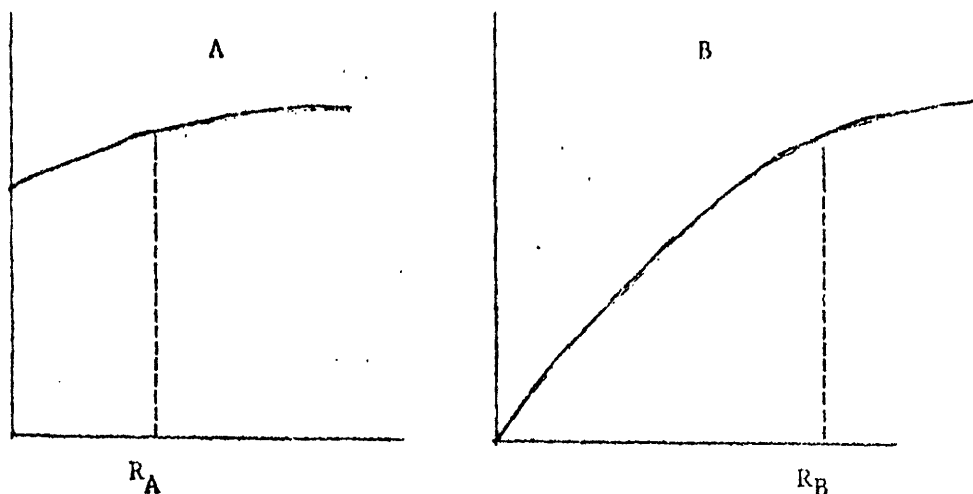
S'il existe des relations entre activités, cela signifie qu'il y a aussi une composition sectorielle pour laquelle le taux d'efficacité de l'ensemble sectoriel est le plus grand. Soit au graphique ci-dessous un ensemble industriel de départ A, consommant R_A ressources et caractérisé par un taux d'efficacité t_a .



Si en A, on remplace un élément i par un élément j , le taux d'efficacité de l'ensemble peut être porté à t_a . Si on accroît la totalité des ressources à R_B en ajoutant un élément b , le taux d'efficacité du nouvel ensemble peut encore être augmenté à t_b . Il est possible qu'à un certain moment, on ne puisse plus trouver aucun élément augmentant le taux d'efficacité; on dira à ce moment que l'ensemble est *saturé*.

L'importance pour une région d'avoir un ensemble sectoriel saturé est évidente : comme l'efficacité de fonctionnement en dépend, la région ne pourra survivre dans les relations interrégionales que si elle a atteint ce niveau : le risque sera d'autant plus considérable que l'écart d'efficacité sera grand.

L'état de saturation d'un ensemble industriel peut correspondre à des montants de ressources très différents. Ainsi, le graphique ci-dessous montre deux ensembles industriels saturés correspondant à des ressources R_A et R_B .



L'ensemble sectoriel A atteint rapidement son état de saturation et, même si certains éléments venaient à manquer, l'écart d'efficacité serait faible. L'ensemble B a par contre, une dimension plus importante et est plus sensible à ses éléments.

La dimension et la sensibilité d'un ensemble sectoriel peuvent dépendre de divers facteurs, comme le taille optimale des composantes individuelles, le type de relations intersectorielles, le besoin d'investissements publics, les services de recherche et de vulgarisation, etc ... Ce qu'on appelle communément un pôle de croissance peut donc être fait de plusieurs ensembles appartenant à des types différents.

Nous appellerons portée d'un ensemble industriel, la quantité de population à laquelle il correspond. En raison de sa dimension et de sa composition, l'ensemble industriel fait appel à une certaine quantité et à certains types d'emploi qui seront plus ou moins disponibles en fonction de la population : comme celle-ci est donnée, il en résulte des contraintes sur les ensembles à installer dans une région. C'est en quoi les problèmes de la partie centrale du Sud-Est et de ses zones périphériques peuvent être différents.

Nous avons envisagé, jusqu'à présent, les choses de manière statique. Si des éléments nouveaux s'ajoutent au système d'activité, d'autres peuvent connaître des situations de crise. Tout ensemble sectoriel est caractérisé aussi par un taux de croissance de ces éléments, qui peut être positif ou négatif : à tout moment, des activités peuvent donc s'ajouter ou disparaître et leur influence sur l'ensemble sera fonction de leur poids et de l'intensité de leurs relations. Il importe donc que l'ensemble ou les ensembles sectoriels soient suffisamment diversifiés pour permettre en souplesse ces substitutions. C'est seulement alors que l'on pourrait parler d'un pôle de croissance. Ceci entraîne certaines conditions de dimension et de diversité de sorte qu'à nouveau, le problème de la partie centrale du Sud-Est et des zones périphériques pourrait être différent. Des régions limitées pourraient néanmoins avoir des ensembles industriels efficaces et se rattacher à un pôle de croissance extérieur.

L'erreur ici serait donc de croire que n'importe quelle action spécifique suffit : les actions spécifiques doivent être d'une nature et d'une importance telles qu'elles amènent les innovations du développement à bien "boucler" entre elles. Nous découvrons ainsi un autre niveau de la stratégie qui est celui des domaines d'action.

On pourrait définir des stratégies pures et des stratégies mixtes. On parlera de stratégie pure lorsqu'une action dans un domaine particulier entraîne le développement : cela paraît avoir été le cas dans le Limbourg belge où les investissements industriels ont pu s'appuyer sur un corps politique dynamique et puissant, sur une structure spatiale valable, sur les initiatives d'une bourgeoisie active. Il ne semble pas que ce soit le cas du Sud-Est. L'ampleur de ses problèmes et leur généralité font en sorte qu'il faudra agir sur de nombreuses variables du système de développement : nous parlerons alors de stratégies mixtes. Nous allons voir maintenant comment elles peuvent se présenter.

CHAPITRE III

LES STRATEGIES SECTORIELLES

Nous allons examiner dans ce chapitre comment des innovations peuvent être introduites en divers points de l'économie du Sud-Est. Nous examinerons, en détail, les innovations dans l'industrie manufacturière au chapitre suivant.

Le tertiaire d'appui

Si le développement du Sud-Est demande un effort en matière d'industrie et de services, il faut aussi être attentif au cadre dans lequel ces efforts peuvent le mieux s'accomplir et se combiner entre eux de manière appropriée. A première vue, le problème qui se pose ici est celui des liaisons entre division du travail, économies d'échelle et densité de population, qui exercent une incidence déterminante sur l'économie contemporaine.

D'abord, une forte densité permet à diverses activités d'atteindre facilement de grandes dimensions et de jouir des économies d'échelle qui y sont liées. Que ce soit pour le ramassage du lait à la ferme ou l'organisation du transport des personnes, une forte densité permet de répartir certains frais sur un grand nombre d'unités et ouvre la voie à une extension des dimensions. Or, les régions rurales ont une densité relativement faible et doivent conserver celle-ci : il importe donc qu'elles ne tombent pas dans le travers du gigantisme là où les frais de transport sont considérables. Cela entraîne sans doute des incidences dans le choix des secteurs et leur forme d'activité, mais va également bien au-delà.

Les fortes densités permettent aussi une forte spécialisation des activités et services de sorte que chacun peut avoir son infrastructure propre. Ceci est souvent consacré par des législations prises au niveau national. Or, en région rurale, la faible densité implique une polyvalence des activités et des services, si on veut leur garder un coût compétitif.

Le problème se pose surtout pour les services publics. Leur modèle est dérivé de contraintes administratives, de besoins urbains et d'économies d'échelle. Le souci d'égalité du citoyen et la pression des groupes d'intérêt poussent alors à leur diffusion en zone rurale. Le coût croissant des services publics fait cependant en sorte qu'il devient difficile de les rentabiliser sur base de populations faibles. Les ministères ou entreprises publiques, dans un souci de rationalisation, suppriment alors certains de ces services. Ceci peut provoquer un cercle vicieux. Comme le dit la Fondation du Sud-Est, à propos des transports collectifs, "la fermeture de certaines lignes ou la suppression de certaines liaisons diminue la fluidité, donc la fréquentation d'autres lignes, ce qui accélère leur suppression, etc ..." (1).

L'adaptation des services publics aux régions rurales nous apparaît donc comme un point particulièrement important. En raison de la faible densité, une de leurs formes privilégiées devrait être la polyvalence des activités. La Fondation du Sud-Est souligne, par des exemples, comment une réorganisation des services publics pourrait être tentée par une extension des services plus que par une rationalisation de type urbain. Elle cite aussi le cas de la Suède, où l'Administration des Postes et la Direction Nationale de la Santé Publique ont passé un accord au terme duquel les facteurs ruraux assureront un certain service social. On pourrait aussi évoquer la multiplication des autobus spéciaux (scolaires, ouvriers, etc...) à côté de la rareté des transports publics.

Au-delà de cette adaptation, la notion de service public en région rurale devrait être approfondie. Les services publics, sous des formes très variables, reprennent des activités essentielles à une bonne gestion des populations ou pour lesquelles le jeu de l'initiative privée présenterait des difficultés. Ainsi en va-t-il souvent de l'organisation des transports collectifs, du ramassage des immondices, de la sécurité routière, de l'éclairage public, de la distribution d'eau, etc. Or, tous ces éléments ont toujours été définis dans une perspective urbaine et il y a lieu de se demander s'il n'existe pas des services spécifiques aux régions à faible densité de population.

(1) Fondation du Sud-Est : "Pour comprendre et agir ensemble".
Cahier n° 2. Avril 1977.

Si, dans les villes, il faut intervenir pour tenir compte de rendements croissants ou corriger des déséconomies externes en raison de l'importance de la population, c'est le cas inverse qui se présente en région rurale. Les défaillances du système de marché sont liées ici pour une bonne part à la faiblesse des contacts et des informations et au manque d'incitations. Nous verrons comment ceci peut se relier à une action dans le domaine de l'organisation spatiale, mais il faut aussi développer des services spéciaux comblant cette lacune, l'intervention pourrait se situer ici à 3 niveaux.

L'influence de la distance et la faible densité des populations rendent souvent difficile aux agents sociaux la possibilité de mener à bien leurs décisions en raison d'un environnement réglementaire complexe et souvent peu adapté au monde rural. Il s'indiquerait par conséquent que des organismes publics de coordination fonctionnent de manière systématique afin de réduire ce handicap.

Les innovations et recherches sont le plus souvent conçues en fonction de grands marchés ou de l'environnement le plus dynamique : la domination de l'économie industrielle s'affirme à nouveau par ce biais. Il s'imposerait ici de trouver une nouvelle forme d'organisation s'attachant à créer des innovations adaptées à la spécificité du milieu rural. Le Sud-Est a la chance de posséder déjà un certain nombre de services ou associations de recherche : ils devraient être développés et renforcer leurs liens de manière à définir une politique de recherches commune à l'égard de la zone et de l'extérieur.

Enfin, le problème de contacts et d'incitations se pose surtout dans les milieux des petites et moyennes entreprises et les milieux agricoles. Dans le premier cas, une institution comme les "Services Techniques et Administratifs" peut donner d'excellents résultats : ils mettent en effet à la disposition des entreprises un conseilariat en matière technique et administrative, qui sans cela serait absent des zones rurales et qui devrait leur permettre, après une période de lancement, de s'autofinancer largement. Dans le cas des milieux agricoles, il faudrait prévoir une extension des services d'aide du Ministère de l'Agriculture, spécialement dans le sens du conseilariat, de la vulgarisation et de tentatives d'innovations.

Il est important de noter que ces trois propositions relèvent d'une même déficience, celle des contacts et des incitations, et doivent donc bien "boucler" entre elles. Tous ces éléments constituent sans doute le coût spécifique du développement en zone rurale. Mais il faudrait aussi l'examiner en termes de coût d'opportunité. Si les régions rurales se dépeuplent en effet, les gens vont affluer vers des villes dont on souligne aujourd'hui les nombreuses déséconomies externes. Il faudrait donc pouvoir étudier le coût marginal social d'un système de villes : il est fort possible que certains types de développement en région rurale soient possibles et représentent une solution économique. Un accord social devrait d'ailleurs pouvoir se dégager en ce sens puisque les habitants des villes sont de plus en plus intéressés au maintien de la vie rurale.

L'expansion industrielle

Le développement du Sud-Est demande incontestablement un effort d'industrialisation. Nous reviendrons au point suivant sur la question de savoir s'il doit se faire dans le domaine des ressources locales ou sous une forme générale. Mais auparavant, il est utile d'apprécier l'ampleur qu'il devra atteindre. Sans cela, en effet, on serait tenté de considérer que l'impulsion est donnée grâce à l'installation de quelques entreprises nouvelles.

Nous avons d'abord étudié pour les provinces belges, le rapport entre l'accroissement du produit régional et l'activité industrielle. Nous avons ensuite déterminé le taux d'accroissement du produit intérieur nécessaire à la province de Luxembourg pour rejoindre, à différentes dates, le revenu par tête prévu pour le Royaume.

Après avoir dérivé l'accroissement de production industrielle correspondant, nous avons établi une relation, pour les différentes provinces belges et différentes périodes, entre le taux de croissance de l'activité industrielle et la part des investissements dans la valeur ajoutée. La meilleure relation a été obtenue en ne retenant que les cinq grandes provinces ($r = 0,82$) sous la forme

$$I = 8,8 + 1,71 \hat{P}$$

où I est la part des investissements dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, et \hat{P} est le taux de croissance manufacturière.

Sur base d'une croissance annuelle du PIB belge de 3,5 % par an à l'avenir et d'une même évolution démographique, les exigences d'investissement sont présentées au tableau 6.

Tableau 6
Province de Luxembourg
Besoins d'investissements.

	<u>1980</u>	<u>1985</u>	<u>1990</u>	<u>1995</u>
Taux de rattrapage PIB luxembourgeois	8.7	6.3	5.4	5.0
Croissance de l'industrie luxembourgeoise	14.9	9.2	7.1	6.0
Part des investissements dans valeur ajoutée	34.3	24.5	20.9	19.0
Investissements 1976-80 (milliards F. 1970)	12.8	7.4	5.8	5.1

Il paraît raisonnable de retenir l'horizon 1990, soit une période de 15 ans si on la calcule à partir de 1975. Nous avons indiqué au bas du tableau les investissements à effectuer pendant la période 1976-80 : dans cette hypothèse, ils s'élèveraient à près de 5.8 milliards, soit 1,2 milliard par an. Les investissements manufacturiers de la province se sont situés dans le passé aux environs de 600 millions F.B. pendant que, pour le Royaume, ils s'élevaient à quelque 75 milliards.

Il y aurait donc là une diversion de ressources relativement faible au niveau national mais il est clair que cela représente pour la zone un effort considérable. Cela accroît l'intérêt de maintenir au maximum les ressources existantes et de développer les autres secteurs.

Industrialisation générale ou ressources locales

On est toujours tenté d'axer le développement d'une zone sur les ressources qui en sont caractéristiques. Le Sud-Est étant une zone agricole et forestière, c'est dans ce sens là que le programme de développement devrait être établi.

Le problème épineux est de savoir si les ressources locales peuvent fonder un pareil développement. Cela dépendra de leur productivité relative, qui est fonction de conditions naturelles et d'organisation, de leur importance dans la région et de l'efficacité de leur localisation.

Les activités forestières et agricoles dans les provinces de Luxembourg et de Namur ont certaines caractéristiques qui apparaissent bien au tableau 7.

Tableau 7

Population active et ressources locales (1970)(1)

	en unités			en % du Royaume	
	Luxemb.	Namur	Royaume	Luxemb.	Namur
Sylviculture	852	501	2 848	29.9	17.6
Sciage	927	633	6 906	13.4	9.2
Menuiserie	480	757	20 207	2.3	3.7
Autres articles	130	433	9 016	1.4	4.8
Meubles en bois.	309	275	37 005	0.8	0.7
Agriculture	9 546	8 580	136 782	10.1	6.3
Boulangerie	639	1 368	31 485	2.0	4.3
Industries de base	785	1 116	51 510	1.5	2.2
Autres industries alimentaires.	89	800	44 121	-	1.8

(1) I.N.S. : "Recensement de la population au 31.12.70", tome 8 A, tableau 14.

C'est seulement dans le secteur de la sylviculture (et de l'exploitation forestière) qu'une forte spécialisation du Sud-Est apparaît : il emploie 47 % de la population active du Royaume. Le cas est déjà moins net pour l'agriculture. En outre, la part de l'activité industrielle est généralement faible et baisse avec le degré de finition des produits. Il est difficile de considérer dès lors que les ressources locales constituent une base importante de développement.

Le Sud-Est possède quelque 50 % de la forêt belge dans de bonnes conditions de productivité, surtout en ce qui concerne les bois soumis. Cette situation est d'autant plus avantageuse que la consommation de bois augmente rapidement. Toutefois, comme on l'aura remarqué au tableau 7, il s'agit là d'un secteur fournissant peu d'emplois et dont les possibilités en ce domaine sont très limitées.

Néanmoins, les conditions d'exploitation pourraient être améliorées. Le fractionnement de la propriété et la vente de bois sur pied empêche la région de tirer plein profit de sa richesse. Des efforts devraient être faits pour tenter un regroupement des propriétés en massifs importants, soit en adaptant les législations, soit en utilisant les possibilités actuelles. (Certains groupements forestiers se sont constitués sous forme de société anonyme ou de société coopérative). Au-delà, on pourrait procéder à l'installation de chantiers de centralisation et de triage des grumes en rassemblant les arbres par grands massifs, de manière à obtenir des quantités suffisantes et des qualités différenciées.

C'est surtout dans le domaine de l'industrialisation que des créations d'emploi devraient être espérées, mais il y a des limites sérieuses.

D'abord, si la production de bois du Sud-Est est importante, la plus grande partie de la consommation intérieure de bois est satisfaite aujourd'hui par des importations. Or, la zone n'est pas spécialement bien placée de ce point de vue.

En ce qui concerne le sciage, les provinces de Luxembourg et de Namur occupaient en 1970, 23 % de la main-d'oeuvre nationale, mais d'une manière générale, surtout au Luxembourg, cette activité se poursuivait dans de petites entreprises sans infrastructure de service et sans classement ou achèvement des bois, d'où un apport économique faible.

La rationalisation en cours doit être poursuivie par la constitution de l'un ou l'autre groupe important et par la coordination des scieries encore dispersées.

Le développement de l'industrie transformatrice du bois se heurte à une double difficulté. La forte dépendance des importations et l'utilisation par ces entreprises de multiples types de bois ne rend pas la localisation du Sud-Est particulièrement favorable. Ensuite, spécialement en ce qui concerne les meubles, ces industries entraînent des fabrications diverses, de la publicité, des salles d'exposition : ces frais fixes impliqueront souvent de grandes dimensions et un accès facile et massif à de grands marchés urbains.

L'orientation devrait donc plutôt se faire vers des activités assez spécialisées et fortes utilisatrices de bois locaux, comme les halls de gymnastique ou de sport, les meubles rustiques, les chalets, etc ... Nous examinerons plus loin les conditions les plus propices à pareil développement.

L'activité agricole se présente de manière plus fragile. Comme partout, la population active connaît une baisse sensible (pendant les dernières années, quelque 600 exploitations ont disparu par an dans la zone défavorisée). En outre, les conditions de productivité dans le Sud-Est ne sont pas spécialement favorables et la plus grande partie de la superficie est occupée par des prés et prairies, centrant ainsi l'activité sur la spéculation bovine.

Ces conditions, en même temps que l'abondance de terres, ont donné lieu le plus souvent à une agriculture extensive, sauf dans les régions à caractéristique laitière. Il est possible qu'un certain déséquilibre se soit ainsi créé : il devrait être corrigé par une amélioration des herbages et des foins, par une spécialisation plus grande du bétail et éventuellement par des productions relativement spécialisées, comme les bovins de moins d'un an. Ce type d'orientation se réfère surtout au grand élevage.

En dehors de celui-ci, deux autres possibilités méritent d'être signalées. Le développement le plus conforme à l'idée de spécificité rurale dans une zone comme le Sud-Est réside sans doute dans le développement de produits de haute qualité ou produits de ferme.

Les possibilités paraissent d'autant plus grandes que le Sud-Est a gardé une terre relativement exempte d'engrais et est entouré de grandes zones urbaines. Seules, elles pourraient maintenir dans l'agriculture un emploi substantiel. Elles ne pourront se réaliser cependant qu'en étroite liaison avec des laboratoires garantissant les labels de qualité et d'origine et la mise sur pied de systèmes collectifs de publicité et de commercialisation. A côté de ce type de produits, il faudrait également veiller au développement de l'horticulture qui est pratiquement absente de la région.

On voit combien ce que nous avons appelé plus haut le tertiaire d'appui peut être important pour ce type de développement. Mais l'activité agricole peut être conçue aussi dans un sens plus large. La critique que nous avons faite de la spécialisation des activités en de faible densité peut s'appliquer ici aussi et donner lieu à la notion de pluri-activité : ce pourrait être le cas pour le tourisme à la ferme ou l'aménagement du paysage rural.

S'il y avait intérêt à établir une étroite relation entre l'exploitation forestière et l'industrie du bois, il en va autrement dans les relations entre l'agriculture et l'industrie alimentaire. Celle-ci a, nous le verrons plus loin, un caractère beaucoup plus organique, en ce sens qu'elle travaille de grandes quantités de manière homogène en processus continus et crée une assez faible valeur ajoutée.

Néanmoins, le Sud-Est dispose pour certains produits alimentaires - e.a. charcuterie - d'une réputation de longue date. Quand on sait combien il est difficile et coûteux de créer une marque, il y a là un actif que la région doit valoriser.

Malgré les nombreuses actions nécessaires, les ressources locales ne paraissent pas fournir une base suffisante de développement : nous réexaminerons le problème dans le cadre du développement manufacturier au chapitre suivant. Mais cela ne signifie pas qu'elles doivent être négligées. Trois raisons militent pour le contraire. En premier lieu, les efforts dans ce domaine permettront de maintenir des populations dans les activités caractéristiques de la région et d'assurer un revenu régional le plus élevé possible. Ensuite, ils permettront d'assurer une meilleure diffusion des impulsions économiques à l'intérieur de la région : il peut être absurde en effet, que les plants d'arbres, les haies pour les résidences, les produits horticoles proviennent le plus souvent de l'extérieur de la région et constituent une fuite de revenus,

Enfin, ils permettront éventuellement à certains entrepreneurs locaux de s'affirmer et de contribuer dynamiquement à l'expansion régionale.

En conclusion, il nous semble que les ressources locales peuvent apporter seulement une contribution modérée et spécifique au développement du Sud-Est en comparaison avec les besoins de celui-ci. Ceci contraste avec l'importance que l'on veut souvent leur donner. Celle-ci nous paraît venir plus cependant des rapports sociaux que des conditions objectives : la liaison des populations régionales aux ressources locales amène les hommes politiques à insister sur celles-ci ; le mouvement touristique conduit à souhaiter le maintien d'une "authenticité rurale" ; les régions industrielles préfèrent limiter les aspirations des zones rurales à ce qui serait leur vocation propre.

Les services

On évoque souvent la possibilité de promouvoir un développement tertiaire dans les régions peu développées. La logique de l'argumentation est à première vue évidente : quand on regarde l'évolution de l'emploi, la population active agricole diminue, la population active secondaire est plus ou moins stable, la population tertiaire augmente. S'il s'agit d'accroître l'emploi, ce serait le tertiaire qui devrait apparaître comme l'espoir des régions rurales. C'est toutefois là un raisonnement très limité : nous avons vu que la zone du Sud-Est connaissait un déséquilibre d'activité en défaveur de l'industrie et que celui-ci ne pouvait être expliqué par une efficacité plus grande des services.

Il importe néanmoins de voir la contribution qu'une politique des services peut apporter au développement régional dans une zone du type du Sud-Est. A cet égard, il est utile de distinguer les services liés et les services libres. Le tertiaire lié, qui en constitue la plus grande partie, naît spontanément de l'activité économique et sociale qui se poursuit dans la région : il répond ainsi à des besoins qui s'expriment dans des contacts proches et sa rentabilité dépend du nombre de ses contacts. Il peut être subdivisé en tertiaire lié à la résidence ou aux activités.

Le tertiaire lié à la résidence fournit les services généraux aux ménages, de la consommation de pain à la consultation psychiatrique, en passant par l'achat d'antiquités. Il est clair que ce tertiaire est fonction du niveau de revenu et de densité de la clientèle. Son développement pose donc un problème d'expansion économique et de structure spatiale en fonction de quoi il doit être analysé.

On a souvent constaté que la population active tertiaire constituait, dans les zones défavorisées, une part importante de la population. Cela vient de ce que, en l'absence d'autres possibilités, la population se rejette sur ce type d'emploi qui est généralement facilement accessible. Le faible niveau de la demande et le fractionnement du marché maintiennent cependant le tertiaire à des formes élémentaires. Quand le développement se poursuit, le tertiaire prend une autre structure. Les formes supérieures vont tendre à se concentrer à certains endroits pour profiter d'un haut taux de fréquentation et une plus grande spécialisation s'établira.

Ce processus ne s'est pas poursuivi dans le Sud-Est. Les formes supérieures du tertiaire sont en effet caractérisées par des économies d'échelle et de localisation qui demandent des regroupements de population relativement importants. Nous aurons donc à revenir sur ce point quand nous examinerons les actions en matière de structuration spatiale. En plus, la présence d'une importante population touristique pendant certains mois de l'année peut être un appoint important. On voit à nouveau combien des variables différentes peuvent être appelées à "boucler" ensemble - tertiaire supérieur, structure spatiale, tourisme.

Le tertiaire lié aux activités répond aux besoins des entités productives. Ceux-ci consistent en réparation de machines, conseil en organisation, service de publicité, aide comptable ou informatique. Ils peuvent être étendus à des activités plus matérielles comme la fabrication de pièces spéciales ou les opérations de montage. Nous avons essayé de repérer dans le recensement de 1970, ce type d'activité : le résultat est donné au tableau 8.

Tableau 8

Activités annexes à l'industrialisation

Population active (1970) (1)

	<u>Provinces de</u>		<u>Royaume</u>
	Luxemb.	Namur	
Fonderies	20	612	13 308
Forge estampage	70	74	2 636
Chaudronnerie	16	179	13 299
Ateliers mécaniques	137	341	4 780
Matériel spécifique	1	8	1 889
Montage électrique	8	28	1 655
<i>TOTAL</i>	<i>252</i>	<i>1 242</i>	<i>37 567</i>
Comptabilité et fiscalité	50	162	8 274
Services techniques	135	351	16 341
Publicité	20	58	6 157
Autres services aux entreprises	26	124	11 574
<i>TOTAL</i>	<i>231</i>	<i>695</i>	<i>42 346</i>

(1) I.N.S. : "Recensement de la population au 31.12.70", tome 8 A, tableau 14.

On voit que, surtout dans la province de Luxembourg, l'emploi dans ce type de secteur est dérisoire. Cela pose immédiatement un problème sur le type d'industrialisation à promouvoir. On serait tenté de proposer des activités dépendant relativement peu du milieu régional : activités foot-loose. Mais elles exercent aussi peu d'incidence sur le milieu régional alors que l'ampleur du problème, au moins dans la partie centrale du Sud-Est, rend cela particulièrement nécessaire.

Il n'y a pas d'autre voie sans doute que d'attirer dans la région quelques entreprises à forte sous-traitance dans ces domaines et d'aider les entreprises locales à s'adapter.

A côté du tertiaire lié, il y a le tertiaire libre ou exportateur au sens où ses contacts locaux sont réduits par rapport à ses objectifs : ce serait le cas d'activités comme les services de recherches, les conseils d'administration, l'enseignement supérieur. L'intérêt de ce tertiaire, pour les régions rurales, est qu'il y maintient ou y amène des emplois de type très spécialisé, diversifiant ainsi la structure professionnelle de la région. Mais à part ce fait, ce type de tertiaire peut n'avoir aucune relation intersectorielle avec l'économie locale et les effets induits en sont pratiquement nuls. A la limite, on pourrait imaginer que le tertiaire libre vive au sein de l'économie régionale comme un corps étranger.

Une voie moyenne pourrait cependant être pleine d'intérêt : elle consisterait à développer préférentiellement dans la région - autant que possible dans une optique européenne - des services en rapport avec la nature de celle-ci. En matière de santé, on peut penser aux maladies ou accidents demandant une réadaptation longue et paisible; en ce qui concerne le paysage rural, on peut penser à des institutions s'intéressant aux problèmes d'environnement, service d'aménagement rural, institut supérieur d'hôtellerie et de tourisme rural, etc ... ; dans une zone comme le Sud-Est, on pourrait aussi évoquer le développement d'un centre de technologie de l'eau. La société devrait reconnaître une priorité des zones rurales pour ces types de développement.

Le tourisme

Les activités touristiques se sont développées dans le Sud-Est à un rythme rapide. Malgré les réserves que la méthode impose, la mesure la plus intéressante réside dans le nombre de nuitées. Le tableau 9 donne un certain nombre d'indications à ce sujet.

Tableau 9

Nuitées dans les grandes zones touristiques(1).

	Part dans les nuitées		Accroissement
	1965	1976	De 1965 à 1976 (en %)
Ardennes-Meuse	12.0	15.4	68.9
Littoral	66.9	57.1	11.9
Camping	4.3	7.4	124.7
Villes d'art	12.5	11.3	17.8
Autres communes touristiques	4.3	8.9	146.0
<i>Royaume</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>30.1</i>

- (1) Commissariat général au tourisme : "Le tourisme belge en 1965", rapport II
 Commissariat général au tourisme : "Le tourisme belge en 1976", rapport II

En une bonne dizaine d'années, le nombre de nuitées s'est accru de près de 70 %. Il s'agit ici uniquement des nuitées déclarées et payées; en outre, les excursions d'un jour sont par définition exclues. Par contre, les nuitées de passage ou d'affaires sont comprises. La zone Ardennes-Meuse comprend l'entité géographique au sud de la Meuse et de la Vesdre. Le Sud-Est au sens des arrondissements est plus restreint : sa part dans les nuitées est passée de 7,9 à 10,9 % et le nombre de nuitées a enregistré un accroissement de 68,3 %

Nous avons comparé au tableau 10, les formes que ces nuitées prennent dans la région Ardennes-Meuse au littoral et dans le Royaume. Les nuitées de camping ont connu de 1965 à 1976, un accroissement très rapide dont la région Ardennes-Meuse a bien profité : en 1976, 46 % des nuitées de camping dans le Royaume se faisaient dans cette région touristique.

Contrairement à ce que l'on penserait facilement, l'accroissement des nuitées dans les chambres, villas et appartements est faible. Il y a même une forte diminution dans le Sud-Est alors que la part de celui-ci dans le total est déjà minime. La location d'une villa ou d'un appartement concerne généralement une famille relativement importante et souhaitant exercer des activités très diverses.

Tableau 10
Nature des nuitées (%) et accroissement
de 1965 à 1976

	Importance (en % du Royaume)				Accroissement nuitées (%)		
	<i>Ardennes-Meuse</i>		<i>Littoral</i>		<i>Ardennes - Meuse</i>	<i>Littoral</i>	<i>Royaume</i>
	1965	1976	1965	1976			
Hôtel	30.9	19.9	17.5	13.9	8.8	- 11.0	7.9
Tourisme social	15.2	15.7	5.5	6.4	75.7	30.7	42.4
Etablissements de cure	9.9	8.4	1.7	1.3	43.9	- 11.2	15.0
Colonies de vacances	11.6	7.4	12.0	8.3	7.4	- 22.8	- 17.6
Chambres, appartements	5.9	2.1	53.8	49.3	- 41.0	2.2	0.9
Camping	26.5	46.5	9.5	20.8	196.1	144.8	198.0

Commissariat général au tourisme : "Le tourisme belge en 1965", rapport II
 " " " " " " " " " " " " " " " " en 1976, " " "

Cette particularité pourrait donc être le signe d'une infrastructure insuffisante d'activités. Il est possible aussi que les locations d'appartements soient faites par des personnes ayant des enfants en bas âge et que le Sud-Est ne soit pas considéré comme idéal de ce point de vue. Il faut aussi considérer que les taxes communales ou provinciales empêchent les particuliers de déclarer le nombre exact de nuitées passées chez eux.

En ce qui concerne les formes de tourisme, le Sud-Est est donc caractérisé par un mouvement expansif en ce qui concerne le camping. Mais il faut éviter certains risques.

Les camps de vacances constituent souvent des points de friction. C'est une forme de développement touristique qui est acceptable pourvu qu'elle se situe dans un certain cadre. A la limite, un camp de vacances qui serait constitué par un groupe étranger, important ses chalets préfabriqués et son alimentation et disposant de ses propres équipements, n'aurait aucun effet sur l'économie régionale. Au contraire, surtout si le camp a des dimensions importantes par rapport à la population locale, il pourrait provoquer des inadaptations sociologiques et activer des réflexes de refus de la population régionale.

La diminution du nombre d'hôtels est sans doute inévitable mais il importe de maintenir dans la région une base hôtelière suffisante et bien située. Or, le coût de reprise d'un hôtel est considérable et implique des rigidités économiques qu'une politique appropriée doit corriger. Des chaînes ou associations d'hôtels pourraient être établies de manière à disposer des qualités nécessaires et à animer certaines activités régionales, comme les parcours équestres qui pourraient d'ailleurs se prolonger dans les pays voisins.

L'idée de tourisme de nature suscite une vue bucolique et inorganisée du tourisme. Cela ne nous paraît pas conforme à l'économie touristique. S'il existe des touristes cherchant à s'isoler, beaucoup, au contraire, cherchent à retrouver, à certains moments du moins, une atmosphère de contact. Par ailleurs, le touriste cherche aussi à exercer des activités, et les souhaits de chaque membre de la famille peuvent être différents à cet égard. Cela implique la création à certains endroits de centres touristiques. Leur vitalité sera d'autant plus grande que les équipements seront nombreux et les possibilités naturelles diversifiées, (plan d'eau, rivière, forêt, etc ..). L'abondance de terres devrait permettre d'obtenir ce résultat sans concentration excessive et d'arriver à un bon équilibre entre la localisation des équipements et la valorisation des sites. Le caractère spécifique du tourisme dans la zone du Sud-Est peut encore être développé par d'autres moyens.

D'abord, le tourisme à la ferme peut connaître une forte impulsion. S'il rencontre un nouveau souhait des populations urbaines, il contribue à conserver le caractère rural de la zone et est un nouvel aspect de cette pluri-activité sur laquelle nous avons déjà insisté et qui, ici, jouerait en faveur de la population agricole. Le développement est étroitement lié à un bon aménagement des fermes et à une adaptation des mentalités agricoles : les efforts en ce sens devraient donc être accrus.

La période des vacances est aussi celle où l'individu devient relativement libre pour tenter des apprentissages nouveaux. C'est là une possibilité de marché que le Sud-Est peut saisir et qui constitue un devoir dans le cadre d'une idée sociale du tourisme. Si la pédagogie peut s'exercer à l'égard des sports, elle peut s'étendre bien au-delà, par exemple : visite de sites naturels, identification de la flore, photographie de la nature, techniques artisanales. C'est de ce caractère pédagogique que le tourisme rural pourrait tirer une grande part de sa spécificité.

Enfin, le touriste a généralement un grand intérêt pour les produits locaux. Outre les achats immédiats que cela représente pour la zone, il y a un effet de publicité qui peut être important dans le cadre de cette communication plus large dont nous avons déjà souligné l'importance. On pourrait même prévoir qu'un grand marché régional s'ouvre dans le nouveau centre dont nous parlerons au chapitre V, faisant ainsi le lien entre l'action en matière de tourisme et en matière spatiale.

A travers le tourisme de séjour, comme d'ailleurs à travers le tourisme de week-end et les secondes résidences (1), en liaison également avec la réduction du temps de travail (et on sait ici que les formes n'en sont pas indifférentes), un développement substantiel du tourisme peut être attendu dans le Sud-Est.

L'importance en est d'autant plus grande que les quantités d'emploi ne sont nullement négligeables. Si on essaye d'isoler les emplois des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (Horeca), on arrive, en 1974, à 1 412 salariés (dont 595 pour les arrondissements de Dinant et Philippeville) et 1 423 indépendants (dont 604 pour les arrondissements de Dinant et Philippeville).

(1) Le nombre de secondes résidences, dans une zone couvrant essentiellement la province de Luxembourg et le sud de l'arrondissement de Dinant, était estimé à 1 745 en 1959 et à 9 305 en 1973. (C.M. PIAVAUX : "Valorisation de l'environnement dans le Luxembourg belge." Propositions de spécialisations par compartiments touristiques. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement. Arlon 1977.)

Pour le secteur des agences de voyage, syndicats d'initiative et institutions touristiques diverses, nous avons recensé 1 070 personnes, dont 720 pour les arrondissements de Dinant et Philippeville. A cela, il faudrait ajouter le personnel temporaire de haute saison.

En supposant que les nuitées doublent dans les quinze années à venir, l'emploi dans le secteur Horeca pourrait augmenter de quelque 2 000 personnes si une politique active du tourisme était menée : le tourisme peut donc apporter une contribution substantielle au développement de l'emploi.

CHAPITRE IV

LES STRATEGIES MANUFACTURIERES

Quel que soit l'effort tenté dans ces divers domaines, le développement progressif du Sud-Est repose aussi sur une meilleure industrialisation. Nous avons déjà vu les déficiences de la zone à cet égard : nous allons maintenant les préciser et rechercher des voies d'innovation dans ce domaine.

La qualité des entreprises

La qualité des entreprises est un phénomène à la fois individuel et collectif. En rapport avec nos chapitres précédents, nous en avons retenu deux critères que le matériel statistique permettait d'investiguer rapidement, au moins dans une analyse provisoire : la capacité exportatrice et la structure de dimension.

La capacité exportatrice des secteurs peut se déduire de la statistique des livraisons par branche d'activité industrielle que fait l'Institut National de Statistique. Les activités reprises sont celles qui sont couvertes par la statistique annuelle de production et par conséquent se rapportent à des établissements de plus de 5 travailleurs. Le tableau II donne le résultat par provinces. Ainsi qu'on le constate, les pourcentages de livraisons extérieures pour les provinces de Luxembourg et de Namur sont particulièrement faibles. Pour la province de Luxembourg, il faut noter que les ventes à l'étranger sont surtout le fait de deux entreprises qui exportent la quasi-totalité de leur production. L'ensemble du secteur serait donc très peu exportateur : la part des exportations dans les ventes ne devrait guère dépasser 10 %.

Or, on a vu que c'est par l'exportation que les entreprises pouvaient franchir les limitations du marché intérieur et donner une base autonome à l'expansion. Un effort dans ce domaine est donc décisif.

Tableau 11

Capacité exportatrice par province
en milliards de francs, en 1973. (1)

<i>Provinces</i>	<i>Livraisons totales</i>	<i>Livraisons à l'étranger</i>	<i>Part de l'étranger (en %)</i>
Anvers	272	145	53,2
Brabant	200	80	39,8
Hainaut	156	81	52,1
Limbourg	87	60	69,1
Namur	25	10	38,7
Flandre Orient.	173	81	47,0
Flandre Occid.	143	66	46,6
Liège	131	65	49,2
Luxembourg	11	4,6	42,7
<i>Royaume</i>	<i>1 199</i>	<i>593</i>	<i>49,4</i>

(1) : Institut National de Statistiques : "Annuaire de statistiques régionales", 1977.

L'analyse de la structure de dimension est plus difficile. Nous avons fait l'hypothèse qu'une industrialisation normale impliquait un certain équilibre dans les dimensions des entreprises. Considérant que la province de Luxembourg devait constituer, dans le cadre de notre stratégie, une base unifiée de développement, nous avons pris les arrondissements belges faisant approximativement la même population, mais ayant un bon développement industriel, soit les arrondissements de Bruges, Namur, Nivelles, Verviers, Maaseyck, Saint-Nicolas, Turnhout, Malines, Courtrai. Pour chaque arrondissement, nous avons calculé le nombre d'établissements dans chaque classe de dimension par rapport à la classe de 20 à 49 travailleurs (tableau 12).

Notons que ces chiffres comprennent tous les établissements ayant du personnel salarié, y compris donc les secteurs primaires ou tertiaires.

Tableau 12

Structure de dimension (nombre de travailleurs),
des établissements occupant du personnel salarié
(1975) (1)

Arrondissements	moins de 5	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 et plus
	Bruges	1 442	290	150	100	31	21	10
Namur	1 335	246	152	100	35	16	13	4
Nivelles	1 363	245	160	100	40	17	10	6
Verviers	1 152	229	146	100	35	18	10	1
Maaseik	1 073	228	130	100	47	23	8	5
St-Nicolas	987	195	132	100	36	17	10	3
Turnhout	867	195	129	100	35	22	10	5
Malines	991	218	126	100	36	21	14	5
Courtrai	806	183	121	100	36	21	9	2
Royaume	1 083	217	136	100	36	20	11	5
Province Luxembourg	1 646	316	156	100	34	17	7	1

(1) O.N.S.S. (Office national de sécurité sociale) : "Rapport annuel, exercice 1975", tableau 23.

La structure des entreprises paraît très caractéristique dans la province de Luxembourg : par rapport à des marchés du travail d'ampleur semblable ou à la moyenne du Royaume, il y a un nombre très élevé de petites entreprises et très faible, d'entreprises moyennes ou importantes. Ceci confirme l'idée que, devant un marché fragmenté, la population s'isole dans de petites entreprises.

Nous pouvons nous demander quelle serait la structure de dimension des entreprises du Sud-Est si elle était conforme à la moyenne du Royaume. A cet effet, nous avons calculé la relation entre le nombre d'établissements de moins de 5 travailleurs et la population des arrondissements : normalement, pour une population de 220 000 habitants, il y a quelque 2.700 établissements de ce type. Le tableau 13 recalcule sur cette base la structure dimensionnelle des entreprises du Sud-Est si elle était conforme à la structure du Royaume. Il faut cependant remarquer que dans les arrondissements se situant vers 250 000 habitants, peuvent apparaître des centres particulièrement dynamiques (Nivelles, Bruges, Verviers, Namur, Courtrai) où le nombre d'entreprises est particulièrement élevé.

Le calcul du tableau 13 montre que dans ces conditions, le nombre de salariés aurait dû être supérieur de quelque 6 500 unités. Mais en outre, des redistributions par dimension sont nécessaires. Cela alourdit les créations brutes d'emploi et rend plus précieux tout effort pour maintenir les activités existantes.

Tableau 13 : Calcul d'une structure de dimension. Province de Luxembourg (1)

Classe de dimension	Nombre d'établissements		Nombre de travailleurs		
	1975	Calculé	1975	Par établ.	Calculé
Moins de 5 travailleurs	3 968	2 700	6 726	1,5	4 590
De 5 à 9 travailleurs	762	540	4 980	6,5	3 510
De 10 à 19 travailleurs	375	319	5 021	13,4	4 543
De 20 à 49 travailleurs	241	249	6 924	28,7	7 146
De 50 à 99 travailleurs	81	90	5 455	67,3	6 057
De 100 à 199 travailleurs	40	50	5 356	133,6	6 695
De 200 à 499 travailleurs	18	27	5 207	289,3	7 511
500 travailleurs et plus	2	12	2 568	(700,0)	8 400
TOTAL	5 487	4 007	42 237		48 752

(1) Calcul sur base des données O.N.S.S. : "Rapport annuel, exercice 1975", tableaux 23 et 24.

Deux remarques sont encore nécessaires. D'abord, ces chiffres concernent tout le secteur salarié, y compris le secteur des services ; mais les entreprises de grande dimension sont surtout, sans doute, des entreprises manufacturières. Ensuite, la présence de très grandes entreprises tient, sans doute, à des conditions historiques dont nous verrons qu'elles ne sont plus valables aujourd'hui : des glissements peuvent se faire donc d'une classe à l'autre, et notamment vers des entreprises moyennes.

Une politique de développement manufacturier

Etant donné les conditions vues, la politique industrielle devrait être construite sur trois axes.

Le premier consiste dans le renforcement des petites et moyennes entreprises. L'instrument idéal nous paraît les Services Techniques et Administratifs, dont nous avons parlé dans le tertiaire d'appui et qui devraient être, à part la phase de lancement, largement auto-subsistants. Au-delà de ce type d'aide, des opérations spéciales pourraient être poursuivies, comme opérations d'exportation, mise au point du service commercial, pour lesquelles des aides d'incitation pourraient être prévues.

Le deuxième axe réside dans le développement d'un certain nombre d'entreprises nationales. Il y avait en 1975, 60 entreprises de plus de 100 travailleurs, alors que le calcul situe le nombre à quelque 89. Dans la dimension de 50 à 99 travailleurs, il y avait 81 entreprises. Il devrait être possible dans les années qui viennent de conclure une bonne dizaine de contrats de progrès afin de disposer d'un certain nombre de points forts dans la région : ceci exigera souvent l'amélioration du service commercial, la définition d'une politique de produit et l'augmentation des dimensions. Ce sera donc une opération risquée et c'est bien pourquoi la forme du contrat de progrès est nécessaire. La déficience du système industriel fait en sorte, en effet, que l'utilisation des lois d'expansion est faible : de 1959 à 1973, les investissements aidés pour les usines existantes dans la province de Luxembourg ont atteint 900 millions, soit 0.8 % des investissements aidés dans le Royaume. Encore, la plus grosse partie de ce montant concerne-t-elle deux entreprises de la région.

Le troisième axe réside dans l'attraction d'entreprises étrangères : là aussi, l'objectif pourrait être d'attirer dans les années qui viennent une dizaine d'entreprises étrangères de l'industrie manufacturière. Même avec le recul conjoncturel actuel, le tableau 14 indique que ce n'est pas impossible. Mais cela ne pourra se faire que moyennant un effort politique plus accentué et des conditions plus propices sur lesquelles nous reviendrons dans l'analyse spatiale. Il ne faut pas oublier, en effet, que dans le chef de l'entreprise étrangère, la décision reste privée.

Tableau 14

Investissements étrangers

Nombre d'établissements industriels nouveaux. (1)

	1967	1968	1969	1972	1973	1974	1975	1976
Anvers	7	14	12	9	9	10	6	5
Flandre Occidentale	3	8	3	5	8	2	4	-
Flandre Orientale	6	7	9	3	9	13	6	7
Limbourg	3	5	15	19	26	7	5	8
Brabant flamand	10	7	9	8	3	4	-	2
Brabant wallon					-	5	5	2
Bruxelles capitale					2	1	-	2
Hainaut	10	13	18	6	17	11	7	4
Liège	14	10	23	8	9	13	8	3
Luxembourg	1	2	-	-	-	1	-	-
Namur	2	-	-	4	3	2	4	2
Total	66	66	89	62	86	79	45	36

(1) Ministère des Affaires Economiques, administration de l'industrie, expansion économique et investissements étrangers : "Investissements étrangers en Belgique", tome 1 : "Statistiques et commentaires" - Rapports annuels.

A ce point il est utile de faire une distinction entre la partie centrale du Sud-Est et ses zones périphériques. Dans la partie centrale de la zone, l'attraction de quelques grandes entreprises paraît nécessaire pour deux raisons au moins.

D'abord, le grand nombre d'emplois à créer pour fournir un seuil d'expansion rend cette politique plus efficace : il est plus facile d'affirmer une entreprise relativement grande que de nombreuses entreprises moyennes et la région en sera plus marquée si l'investissement est bien choisi. En ce sens, on se souviendra que la partie centrale du Sud-Est manque de l'infrastructure nécessaire en matière de services à l'industrie : il faut donc donner une priorité à des établissements à forte sous-traitance dans ces domaines et aider les entreprises nationales à y répondre. Les zones périphériques pourraient par contre rechercher des établissements de dimension moyenne et ayant plus d'autonomie.

On peut enfin se demander si l'effort à l'égard de ces entreprises doit aussi être guidé par des considérations sectorielles. Trois éléments nous paraissent importants à cet égard : le taux de croissance, l'incidence et la conformité régionale. De plus, la présence d'un secteur peut rendre avantageux de le compléter par d'autres types d'activités : c'est ce que nous appellerons "combinaisons sectorielles".

Le taux de croissance

Une première considération réside donc dans l'efficacité du système manufacturier en terme de croissance, ce qui dépend du degré d'industrialisation et de la répartition sectorielle.

On sait déjà que le Sud-Est connaît une profonde déficience dans sa vie industrielle. Celle-ci peut encore être caractérisée en calculant un degré d'industrialisation manufacturière, faisant le rapport entre le nombre de travailleurs salariés dans ce secteur et la population totale. On obtient ainsi le tableau suivant :

Tableau 15 : Degré d'industrialisation en 1975 (1).

	<i>Hommes 1975</i>	<i>Femmes 1975</i>	<i>Total 1975</i>
Arlon	11.27	1.74	6.44
Bastogne	2.48	0.69	1.57
Marche	6.44	1.71	4.01
Neufchâteau	5.60	2.50	4.03
Virton	4.83	0.59	2.66
Dinant	7.24	0.90	3.98
Philippeville	9.36	2.71	5.97
Total Sud-Est	7.07	1.57	4.27
<i>Royaume</i>	<i>17.26</i>	<i>5.45</i>	<i>11.23</i>

- (1) O.N.S.S. : "Rapport annuel, exercice 1975", tableaux 6, 7 et 8.
 I.N.S. : "Statistiques démographiques", 1976, n° 2 :
 "Mouvement de la population des communes en 1975".

Les arrondissements d'Arlon et de Philippeville émergent dans une certaine mesure, tout en restant nettement plus bas que la moyenne nationale. De plus, tous deux ont subi depuis 1975, une crise industrielle dans leurs secteurs les plus importants. Il est utile de compléter, maintenant, le degré d'industrialisation par la structure de croissance.

Nous avons repris à cet effet les secteurs de l'Office National de Sécurité Sociale et les avons répartis en quatre groupes sur base de leur croissance de 1964 à 1972. Le secteur à forte croissance d'emploi (plus de 8 %), comprend des manufactures diverses; les machines, appareils électriques et matériel de transport; le livre et l'impression; les manufactures mal désignées; l'électricité; la chimie. Les secteurs à croissance modérée, de l'emploi (8 à 0 %), sont constitués par les denrées alimentaires, le bois, les dérivés des combustibles minéraux, le caoutchouc, l'habillement et le papier. Puis viennent des secteurs à faible diminution d'emploi (de 0 à - 8 %) avec les articles en métaux communs; le secteur de la fonte et de l'acier; les industries d'art et de précision. Enfin, il y a les secteurs à forte diminution : tabac; boissons; minéraux non métalliques; huiles; cuirs et peaux; textiles. Le résultat est donné au tableau 16.

Tableau 16

Répartition régionale des secteurs selon leur croissance
(en % de l'emploi salarié 1975) (1)

<i>Groupes d'industries</i>	<i>Royaume</i>	<i>Flandre</i>	<i>Wallonie</i>	<i>Bruxelles</i>	<i>Sud-Est</i>
A forte croissance	33.1	34.8	24.2	50.3	10.6
A croissance modérée	29.6	33.5	22.0	29.4	35.9
A diminution modérée	19.1	12.7	34.7	10.2	33.1
A forte diminution	18.1	19.0	19.1	10.1	20.4

(1) O.N.S.S. : "Rapport annuel, exercice 1975", tableau 6.

La faiblesse du Sud-Est réside essentiellement dans l'insuffisance des secteurs à forte croissance d'emploi. En période normale, ceci est compensé par la forte proportion de secteurs à croissance ou diminution modérée de l'emploi, ce qui est de nature à donner une illusion de stabilité à l'économie. Mais dès que la crise survient, la situation se retourne, comme on l'a vu récemment pour les secteurs de la sidérurgie et des articles en métaux.

Il est donc urgent de rééquilibrer l'activité industrielle du Sud-Est dans le sens de secteurs à forte croissance. Cette considération doit l'emporter de loin sur une éventuelle substitution d'importations, dont nous avons vu les limites plus haut.

L'incidence régionale

On a déjà dit que traditionnellement les liaisons industrielles régionales avaient été conçues sur le modèle des relations intersectorielles. Nous avons déjà vu qu'à côté de ces effets de demande, il y a des effets d'offre. KLAASSEN (1) a essayé d'estimer la valeur de ces effets à partir des tableaux input-output provinciaux pour les Pays-Bas. Nous ne nous étendrons pas sur les résultats et les problèmes de cette analyse passionnante mais elle permettrait de subdiviser les secteurs manufacturiers en trois grands groupes (tableau 17).

Les secteurs complémentaires sont ceux qui unissent, à un dernier moment de fabrication, des éléments venant de processus de production ou de services de types très divers. Ils jouent un grand rôle dans l'animation régionale car, en vue d'éviter les coûts de communication, ils cherchent à se "alimenter" dans des activités géographiquement proches et font des achats multiples et différenciés : un dollar de valeur ajoutée dans ces secteurs a donc un multiplicateur régional important. On y classe des activités comme les machines et le matériel de transport, les livres et l'impression, les activités manufacturières diverses.

Les secteurs transformateurs sont ceux dont l'activité se poursuit en chaîne, mais avec des coupures suffisantes pour interrompre la fabrication. Ces secteurs peuvent avoir intérêt à former des complexes au sein de certaines régions et cela a été caractéristique de la première industrialisation, en raison des coûts élevés des transports.

(1) L. H. KLAASSEN "Growth poles in economic theory and policy" in A. KUKLINSKI & R. PETRELLA Ed. : "Growth poles and regional policies".

Nous avons défini comme secteurs intermédiaires, ceux de la chimie et des articles en métaux qui, selon les cas, peuvent se ranger dans l'un ou l'autre groupe.

A l'autre extrême, les secteurs organiques partent d'une matière première pour en transformer l'état. A la limite, le processus pourrait être continu. Ces secteurs seront souvent des secteurs gagnant à la grande dimension et à la mécanisation, n'auront guère de relations avec leur milieu local et pourront s'installer n'importe où pourvu que l'on puisse amener la matière première. La création de valeur ajoutée dans l'économie régionale est ici très faible : on trouverait parmi ces secteurs la fonte et la sidérurgie; les industries alimentaires; le papier; le bois; le tabac; les boissons; les minéraux non métalliques.

A nouveau, la classification des secteurs peut provoquer des difficultés. On pourrait considérer séparément par exemple la production de bois et de papier et leur transformation. Même s'il faut rester très prudent dans l'interprétation, la situation du Sud-Est se présente de manière caractéristique sur base de cette classification.

Les secteurs complémentaires, à riche potentiel régional, interviennent pour 5.5 % seulement dans le Sud-Est contre 26.3 % dans le Royaume. Si les secteurs intermédiaires corrigent partiellement la situation, il faut reconnaître que les industries de la chimie et des articles en métaux ne représentent pas, dans le Sud-Est, des processus très complexes.

Les secteurs transformateurs sont peu présents, de sorte que le Sud-Est reste avec une part importante d'industries organiques sans grande incidence régionale.

Le choix des secteurs doit donc aussi s'inspirer du degré d'intensité des relations régionales qu'il est possible et souhaitable d'établir dans une zone déterminée.

Tableau 17

Classement des secteurs par type de relation régionale
(en % de l'emploi salarié 1975) (1),

<u>Secteurs complémentaires</u>	<u>Royaume</u>	<u>Sud-Est</u>
Livre, impression	3.5	1.6
Machines	21.3	3.7
Manufactures diverses	1.5	0.2
	<u>26.3</u>	<u>5.5</u>
<u>Secteurs intermédiaires</u>		
Chimie	7.0	5.1
Articles de métaux communs	9.1	18.0
	<u>16.1</u>	<u>23.1</u>
<u>Secteurs transformateurs</u>		
Vêtement	7.4	3.9
Textile	8.6	1.5
Cuir	0.5	0.4
Caoutchouc	2.1	0.3
	<u>18.6</u>	<u>6.1</u>
<u>Secteurs organiques</u>		
Fonte, forgeage	9.5	15.1
Papier	2.2	3.9
Denrées alimentaires	7.1	9.7
Bois, liège	4.5	14.6
Tabac	0.7	0.1
Boisson	1.9	2.1
Minéraux non métalliques	6.5	16.2
	<u>32.4</u>	<u>61.7</u>

(1) O.N.S.S. : "Rapport annuel, exercice 1975", tableau 6,

En raison de son volume de population et de l'ampleur de ses problèmes, la partie centrale du Sud-Est doit rechercher spécialement des secteurs à forte incidence régionale. Ce critère est moins contraignant pour les parties périphériques.

La conformité régionale

Par conformité régionale, nous entendons la mesure dans laquelle un secteur est approprié à un certain milieu régional, en l'occurrence à une zone de type rural. Nous n'avons pu qu'aborder ce thème mais le principe est clair : il s'agirait de relever divers critères et de situer les divers secteurs à leur égard. Diverses méthodes quantitatives, comme l'analyse multi-critères, pourraient alors être utilisées. Ici, nous nous sommes bornés à définir, sur base de la classification sectorielle input-output, un certain nombre de critères facilement calculables et intéressants pour le développement rural.

Les principes sont les suivants. Un secteur sera d'autant meilleur pour les régions rurales que le taux de valeur ajoutée sera élevé, que le degré capitalistique et l'indice de transport seront faibles. En effet, le taux de valeur ajoutée reflète la contribution des facteurs de production à la transformation du produit : comme les relations interindustrielles sont, nous le savons, faibles en région rurale, c'est là un point particulièrement important. Plus le degré capitalistique est faible, plus cette contribution des facteurs consistera en un apport de main-d'oeuvre et plus, avec un montant donné de capital, la création d'emplois pourra être importante. L'indice de transport (pourcentage des dépenses de transport et d'entreposage par rapport à la valeur ajoutée) est lui aussi significatif : là où l'indice de transport est élevé pour un secteur, cela signifie qu'il doit compter sur des exigences de ramassage ou de livraison, de transport de matières premières ou d'entreposage qui seront difficilement réalisées en région rurale.

Considérant maintenant le type d'input qu'un secteur utilise, nous avons défini trois concepts. Le taux de transformation représente la part des "matières transformées" dans les inputs intermédiaires tandis que le taux de différenciation rend compte de la diversité de ces matières. Le taux de technicité mécanique donne la part des achats au secteur des machines et du matériel électrique dans les inputs intermédiaires totaux. En principe, pour les régions rurales il est préférable d'avoir des taux de différenciation et de technicité mécanique élevés. Cela indique, d'une part, une grande diversité d'achats qui peut profiter à la région et, d'autre part, une liaison avec l'industrie des machines et industries électriques qui est un secteur à forte expansion et dont l'impact régional est élevé. Toutefois, pour de petites zones rurales, ou des développements isolés, on pourrait préférer des secteurs ayant les caractéristiques inverses.

Le tableau 18 donne le classement des secteurs en fonction de ces critères : on a fait un classement de A à D, en allant de la situation favorable à la situation défavorable, sauf la réserve qui vient d'être faite.

Tableau 18
Indice de conformité régionale (1)

Secteurs	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
09.1 Energie électrique	A	D	B	C	C	D
09.3 Gaz distribué	A	D	A	D	A	-
09.5 Eau	A	B	A	D	C	-
13.1 Métaux ferreux	C	C	C	B	C	D
13.3 Métaux non ferreux	D	D	D	C	D	C
15.1 Verre	A	D	A	B	B	B
15.3 Ciment	B	D	D	C	C	B
15.5 Autres minéraux	A	D	C	C	B	B
17.0 Produits chimiques	B	D	B	C	C	A
19.0 Articles en métaux	A	B	A	B	C	B
21.0 Machines	A	B	B	A	A	A
23.0 Machines de bureau et instruments précision	C	B	C	A	A	-
25.0 Matériel électrique	A	B	A	A	A	A
27.0 Véhicules automobiles	D	B	B	C	D	D
29.0 Moyens de transport	A	B	A	A	B	A
31.0 Viande	D	C	B	D	D	D
33.0 Lait	D	A	D	D	D	D
35.0 Produits alimentaires	C	B	C	D	D	C
37.0 Boissons	B	C	C	C	B	B
39.0 Tabac	D	B	B	D	C	C
41.0 Articles d'habillement	B	A	B	D	D	B
41.3 Textile	C	C	C	D	D	B
43.0 Cuir	B	A	A	D	D	A
45.0 Bois	B	B	D	C	C	A
47.0 Papier	B	C	B	C	C	C
49.1 Produits en caoutchouc	B	C	B	D	C	A
49.3 Produits en plastique	B	C	B	C	C	C
51.0 Autres industries	C	A	B	D	D	C

(1) = indice de valeur ajoutée; (2) = indice de degré capitalistique;
 (3) = indice de transport; (4) = indice de technicité mécanique;
 (5) = indice de transformation; (6) = indice de différenciation.

(1) Plus un secteur a de A, plus il serait donc adapté à la zone en raison des critères considérés.

On remarquera que les secteurs du bois et les secteurs alimentaires ne sont pas situés de manière particulièrement avantageuses pour la zone. Cela ne signifie pas cependant qu'on ne puisse trouver, au sein de ces secteurs, des types de développement appropriés. Il faut éventuellement tenir compte aussi d'autres critères, comme par exemple la quantité de travail féminin (les industries alimentaires se situent de manière excellente de ce point de vue) ou la disponibilité de ressources régionales (bois, réputation pour certains produits alimentaires).

Les combinaisons sectorielles : les relations interindustrielles

Le modèle classique de pensée, quant il s'agit de développement, est de proposer de grandes entreprises ayant de nombreuses relations interindustrielles : ces entreprises multiplieront des impulsions de croissance et animeront tout un développement de petites et moyennes entreprises. La grande industrialisation serait un point de passage obligé du progrès. Se baser sur ce modèle signifie que l'on fait le choix d'un secteur de manière à ce que viennent s'agrèger autour de lui des activités qui lui sont liées par des relations d'achat et de vente. Il est possible de planifier pareil pôle industriel et de le développer progressivement. Mais ce type d'analyse peut être mis en cause d'un double point de vue.

Ces perspectives seraient particulièrement décevantes pour le monde rural. D'une part, elles ne lui donneraient d'autre voie de progrès que de se plonger dans la grande industrialisation et, en se soumettant aux contraintes de celles-ci, de perdre peut-être sa spécificité. D'autre part, il n'est pas dit que sur base de la population disponible et de la quantité de main-d'oeuvre, ces grands ensembles industriels peuvent être effectivement constitués en zone rurale. Le développement régional étant dominé par ce modèle, il n'est pas étonnant que les zones rurales soient restées en dehors du progrès économique jusqu'à récemment.

Il n'est pas sûr toutefois que les choses fonctionnent de cette manière et l'analyse que PENOUIL (1) a faite du gaz de Lacq est très éclairante à ce sujet. A nouveau, on peut penser que le modèle des relations interindustrielles se fonde sur des contingences historiques qui ne sont plus réalisées aujourd'hui.

(1) M. PENOUIL : "An appraisal of regional development policy in the Aquitaine region" in E.A.G. Robinson, Ed. : "Backward areas in advanced countries".

Spécialement, il est dangereux de contondre intensité des relations inter-industrielles et impact régional. Même si d'importants achats sont nécessaires à un secteur, il peut les faire aujourd'hui sans problème dans le monde entier, et cela souvent à des conditions beaucoup meilleures qu'il ne les aurait dans son environnement immédiat. C'est un point sur lequel les conditions industrielles modernes sont différentes de celles du 19^e siècle : il deviendrait moins intéressant pour les secteurs de se regrouper sur base de leurs relations interindustrielles. Au plan de l'efficacité de ces relations pour les régions rurales, on peut encore faire deux remarques.

En premier lieu, l'effet de relations interindustrielles est d'autant plus fort que la structure sectorielle est complète et diversifiée. Or, ceci n'est pas le cas en région rurale en raison du nombre et de la densité des populations. Un grand centre industriel peut par contre exploiter la multiplicité de ces effets. C'est là un point sur lequel le développement de ces régions et des zones industrielles en déclin se présente de manière profondément différente.

En second lieu, il est souhaitable que l'impulsion de croissance à partir d'une installation industrielle se diffuse dans l'ensemble du milieu régional et y suscite divers types d'adaptation. Or, il ne semble pas que l'installation de grandes entreprises sur le modèle de relations interindustrielles conduise à ce résultat. De plus, les entreprises installées peuvent être à ce point étrangères à la région qu'elles mettent en cause certains aspects de son équilibre : on a notamment constaté un fort taux de mortalité dans les entreprises moyennes et petites. FREY (1) propose en conséquence de donner à la politique industrielle une autre orientation et de la baser sur un renforcement de l'infrastructure sociale et une diversification sectorielle. De même, pour PENOUIL, l'important c'est moins la nature de l'industrie propulsive que les relations qu'elle a des chances d'établir avec le reste de l'environnement économique. C'est de ces relations que résulterait un processus interne de croissance et non pas du simple fait de la création d'une entreprise polarisante.

(1) L. FREY : " Growth poles and employment policy" in A. KUKLINSKI et R. PETRELLA Ed. : "Growth poles and regional policies".

Parallèlement à ce changement dans l'impact régional des relations interindustrielles, une modification survenait dans la structure des firmes. Initialement, les firmes produisaient généralement un produit et tendaient à se concentrer dans de grands centres urbains : la croissance des économies d'échelle réduisait le nombre d'agents économiques qui pouvaient adopter avec succès une innovation pendant que la réduction des coûts de transport élargissait l'aire de rayonnement des entreprises. En une seconde étape, elles diversifiaient leur production, soit sur base d'autres matières ayant des processus de transformations semblables, soit en lui donnant une finition plus poussée. On en est arrivé ainsi à l'époque des grands combinats industriels, liant les entreprises à des localisations initiales et contribuant à la forte croissance de certaines régions urbaines.

L'entreprise moderne paraît extrêmement différente. Elle est une organisation beaucoup plus souple cherchant à fournir au marché les biens les plus divers que celui-ci souhaite et renouvelant constamment ceux-ci par un effort systématique d'innovations. A côté de ce type d'entreprise, il y a l'entreprise spécialisée à qui le caractère technique et la haute valeur ajoutée permettent le même effort d'innovations.

Etant donné la forte expansion dans leur domaine de production, ces entreprises ouvrent régulièrement des établissements nouveaux pour la localisation desquels elles sont donc très libres. Une stratégie de développement régional implique que l'on centre au niveau national la politique industrielle sur la restructuration des firmes dans cette voie nouvelle : des créations nouvelles d'établissements se produiraient en conséquence et il s'agirait alors de rendre les zones peu développées suffisamment attractives. Au contraire, si le pays en est resté à une structure industrielle ancienne ou si la politique aide principalement ce type d'entreprises, la diversification régionale peut être très difficile.

En plus, l'intérêt porté à la technicité et à l'innovation a amené ces entreprises à recourir à une nouvelle structure fonctionnelle. Elles ne visent plus en effet à assurer elles-mêmes tous les éléments de leur production mais font un large recours à leur environnement sous forme, soit de pièces standardisées, soit de productions et services auxiliaires et subsidiaires, soit encore de recherches.

Dans cette optique, c'est surtout à leur environnement proche qu'elles font appel et nous en avons déjà tiré certaines conditions. Par ailleurs, elles peuvent ainsi garder des dimensions restreintes.

Dans l'ensemble, l'indépendance relative des entreprises laisse une grande liberté de choix dans la politique manufacturière. Mais cela n'exclut pas que certains secteurs gagneraient à être joints dans cette politique : sur quelle base faudrait-il le faire ?

Ce problème des *proximités industrielles* commence à être examiné aujourd'hui sur une base empirique, notamment dans la littérature américaine, mais l'interprétation des premiers résultats n'est pas facile. Néanmoins, certains d'entre eux peuvent être rapprochés du contexte théorique que nous ébauchons ici : ce serait par leurs fonctions les plus modernes que les entreprises tendraient à s'unir régionalement, et notamment par les fonctions de marché et de technologie.

Dans la mesure, en effet, où la fonction commerciale devient de plus en plus importante, elle amène les entreprises à marché similaire à se rapprocher régionalement de manière à profiter des informations mutuelles, du passage régulier de clients et de fournisseurs ou d'un même type d'esprit. De même, les entreprises tendent à se rapprocher par la similitude de leurs besoins techniques dans le cadre des fonctions technologiques modernes. Les ensembles industriels auraient ainsi une base autre que celle des relations achat-vente. Partant de ce qui existe dans une région ou de ses potentialités, on pourrait progressivement construire des ensembles industriels correspondant aux pôles de croissance que nous avons définis plus haut. A titre d'exemples, on pourrait penser pour le Sud-Est à des ensembles du type suivant : serrures de sécurité, matériel d'alarme, électronique de signalisation, coffres-forts charpentes en bois, hall omnisport, matériel sportif, engins de gymnastique, vêtements de sport; chalets, cabanes de jardin, meubles de style, entreprises de jardinage. C'est à ce niveau et dans ce cadre que l'invention concrète du développement manufacturier doit être faite, en liaison éventuellement avec d'autres types d'innovation.

CHAPITRE V

LES STRATEGIES SPATIALES

L'évolution historique des activités, la configuration des territoires et les économies d'échelle liées aux divers types d'activités ont conduit à une certaine structuration des centres urbains. L'idée prévaut aujourd'hui que cette structuration n'était pas indifférente. D'une part, dans la théorie de la place centrale de CHRISTALLER, il y a une structure spatiale qui ressort de la rationalité humaine. D'autre part, plus récemment, on s'est préoccupé des relations entre structure spatiale et expansion régionale. Il importe donc de déterminer comment le problème peut être posé pour le Sud-Est et quelles sont les relations de la structure spatiale avec le développement dans la zone.

Nous avons procédé à cette recherche sur base d'une analyse en composantes principales, reprenant des variables démographiques, spatiales et économiques pour un certain nombre de centres et de zones de polarisation tels que l'Atlas National de Belgique les a définis. Les variables ont été reprises dans les recensements généraux de 1960 et 1970 et ont donc figuré tantôt comme valeurs absolues, tantôt comme accroissements. C'était là une expérience hardie en un temps si court : nous en attendions surtout une meilleure caractérisation du Sud-Est et des hypothèses explicatives, même si l'analyse ne pouvait pas être poursuivie pleinement.

Structure spatiale du Sud-Est

Des travaux effectués en Belgique ont amené à distinguer 6 niveaux dans la hiérarchie urbaine. Au fur et à mesure que l'on y descend, en passant du niveau 0 au niveau VI, le nombre et la qualité des services prestés diminuent. On estime généralement que, jusqu'au niveau II, la grande majorité des besoins sont satisfaits. Faute d'une clientèle suffisante, dès le niveau III, des lacunes apparaissent dans l'équipement des centres car la rentabilité ne peut plus être assurée. De ce fait, les populations doivent avoir de plus en plus souvent recours à un centre autre que celui dont elles dépendent directement.

Tableau 19

Niveaux de la hiérarchie urbaine (1)

Nome des pôles	Niveaux	Population du centre	Population totale centre et zone polarisée	Caractéristiques fondamentales
Métropoles d'équilibre et capitales d'Etats	0	+ de 1 million	5 à 50 millions	Capitale d'Etat, métropoles d'importance exceptionnelle
Métropoles régionales	I	300-900 mille	1 à 3 millions	Capitale de grandes régions économiques-Villes universitaires.
Grandes villes (villes régionales)	II	50-125 mille	200-500 mille	Capitales de sous-régions; relais des métropoles
Villes moyennes	III	15-30 mille	50-100 mille	Villes relais par raison de langues, de distance ou de densité de population assez forte à proximité.
Petites villes	IV	6-15 mille	20-50 mille	Centres des équipements de base tant en matière de culture que pour les soins élémentaires et le commerce.
	V	2 à 6 mille	10 à 20 mille	
Villages-centres	VI	1 à 2 mille	3 à 6 mille	Relais, avant la ville, pour les services quotidiens ne demandant pas d'équipements coûteux.

Si on examine d'abord les relations du Sud-Est avec les centres de niveau supérieur (Bruxelles, Gand, Anvers, Charleroi, Liège), la zone se partage entre trois zones de polarisation en fonction de la proximité et des voies de communication : la partie ouest est polarisée par Charleroi, la partie nord-est par Liège et une large bande, axée sur les communications Arlon-Bruxelles, est polarisée par la capitale.

(1) J.A. SPORCK, en collaboration avec I. NADASDI, J. DENBLYDEN et C.M. PIAVAUX - Rapport préparé en 1966, à la demande du Ministère des Travaux Publics (Commission Nationale d'Aménagement du Territoire) pour définir un projet de programme national d'aménagement et de développement des régions, de 1967 à 1970 (inédit).

Ce sont les centres de niveau II qui sont considérés comme les plus importants pour la vie régionale, car ils en font l'unité. En France, l'aire d'influence est définie sur base d'une distance extrême à l'agglomération principale comprise entre 20 et 50 km. (1)

En Belgique, outre les cinq métropoles régionales, quatorze grandes villes d'au moins cinquante mille habitants se partagent le Royaume. A deux exceptions près, (Liège et Namur), les limites extrêmes du centre à sa zone de polarisation n'atteignent pas 50 km, ce qui, rappelons-le, constitue la limite optimale extrême de l'aire d'expansion de ces niveaux de la hiérarchie urbaine, facilitant des relations fréquentes et rapides entre le centre et sa zone et vice-versa. De plus, pour chaque grande ville, la population totale du centre et de la zone dépasse 200 000 âmes. Par conséquent, à la fois la dimension du centre, l'extension relativement réduite de la zone de polarisation et le volume important de populations concernées permettent le bon fonctionnement d'une gamme étendue de services spécialisés et procurent des emplois variés qui font de ces villes un niveau très précieux sur le plan du marché du travail et des relations culturelles et sociales.

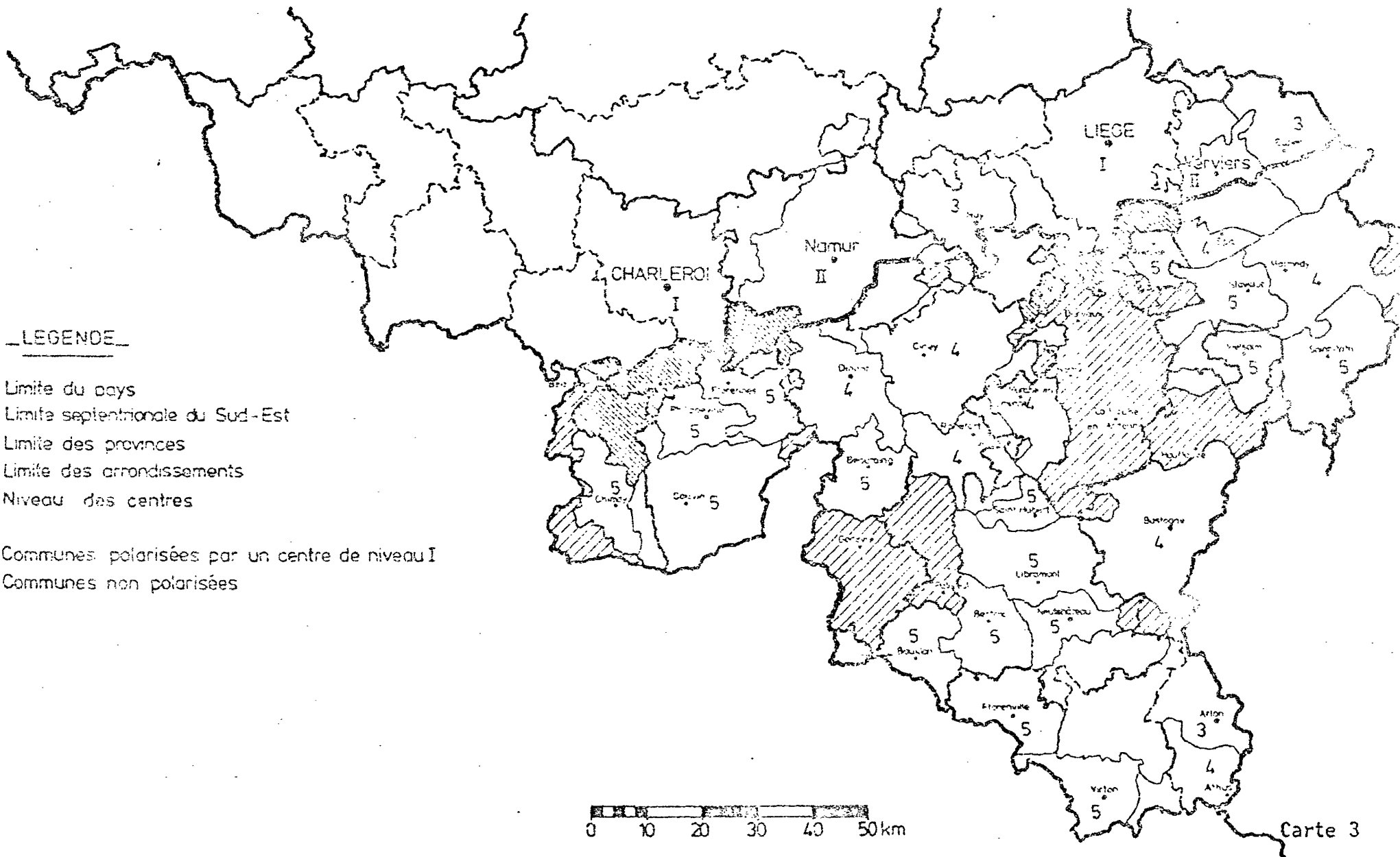
En effet, à condition d'être bien réparties spatialement, ces grandes villes sont appelées à jouer un double rôle : d'une part, accueillir et fixer les migrants ruraux en leur offrant des emplois industriels et tertiaires, ainsi que des logements adaptés aux exigences actuelles de confort et, d'autre part, transmettre l'impulsion des métropoles régionales en assurant la desserte des zones environnantes pour tous les services nécessaires à la vie économique, sociale et culturelle et contribuer ainsi à l'animation du monde rural. Le double rôle de ces villes a été très bien mis en évidence par J. LAJUGIE dans son livre "Les Villes Moyennes" (2)

Or, le Sud-Est ne comprend aucun centre de niveau II. Si on passe au niveau III, on ne trouve qu'une seule ville, Arlon, mais elle est très excentrique par rapport à l'ensemble du Sud-Est et, avec ses 14 000 habitants, se trouve à la limite inférieure de sa catégorie. Les autres centres du Sud-Est appartiennent aux niveaux IV et V, avec des volumes de population qui sont à nouveau généralement proches de la limite inférieure. A cela, s'ajoute que des zones relativement importantes ne sont pas polarisées : un gros bourg ou village-centre y joue tant bien que mal le rôle de centre.

(1) Journal Officiel, 16,3,1966, n° 4, p. 202.

(2) J. LAJUGIE : "Les villes moyennes". Editions Cujas. Paris 1974.

Niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine (1975)

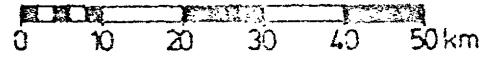


LEGENDE

- Limite du pays
- Limite septentrionale du Sud-Est
- Limite des provinces
- Limite des arrondissements

I,II,3,4,5 Niveau des centres

- ▨ Communes polarisées par un centre de niveau I
- ▧ Communes non polarisées



Carte 3

Le Sud-Est est donc caractérisé par une absence de hiérarchie urbaine : des centres analogues se juxtaposent à un même niveau urbain. Sans doute, ces cartes de polarisation ont-elles été établies en 1966. Nous avons réétudié les polarisations en 1970, sur base de l'aire de recrutement de la main-d'œuvre et il n'y a pas de changement substantiel. Signalons simplement comme centres qui renforçaient leur polarisation : Arlon, Libramont, Ciney et Couvin.

L'analyse des centres urbains et des zones de polarisation

Pour donner une vue plus claire des éléments de différenciation des centres urbains, nous avons fait une analyse en composantes principales sur 86 centres (1) et leur zone de polarisation dans l'ensemble du pays et 42 variables concernant des données de population, de distance entre centres et d'activités. Les deux premiers facteurs dégagés par l'analyse expliquent 31 % de la variance (tableau 20).

Le premier facteur, qui intervient pour 19.3 %, est en corrélation très forte avec la quantité de population, le nombre d'actifs, le nombre d'établissements. Le facteur I met donc bien en valeur l'importance du centre : il identifie les centres urbains de taille supérieure montrant un fort impact régional. Les centres urbains les mieux caractérisés par ce facteur sont, dans l'ordre décroissant de leur score, Bruges, Courtrai, Louvain, Malines, Ostende, Mons, St-Nicolas, Verviers, Hasselt, Roulers, Turnhout, Mouscron, Tournai, Alost et Namur. Sauf Arlon, aucune ville du Sud-Est ne montre de score positif sur ce facteur I. Encore, Arlon n'apparaît-elle qu'à la 18è place avec une valeur de 0.06. Cette ville ne soutient donc pas la comparaison avec les centres de niveau supérieur. Comme le premier facteur exclut tous les centres du Sud-Est, nous ne l'avons pas fait figurer au tableau récapitulatif.

Le deuxième facteur explique 12 % de l'information de départ mais apparaît très composite : il est, en effet, corrélé significativement avec la part des actifs dans le secteur tertiaire, la spécificité du secteur bâtiment, l'importance des actifs qualifiés, la distance entre centres de niveau analogue et l'éloignement entre le centre et les centres les plus proches de niveau supérieur. Ce facteur peut apparaître comme un facteur de tertiarisation mais la tertiarisation est susceptible d'une double interprétation.

(1) Soit la totalité des centres du Sud-Est, des centres témoins, de mêmes niveaux dans le reste du pays et un certain nombre de centres de niveau II.

Tableau 20. Synthèse de l'analyse en composantes principales.

SCORES FACTOR.	FACTEUR II TERTIARISATION		FACTEUR III VITALITE NATURELLE		FACTEUR IV MOBILITE		FACTEUR V EMPLOI		FACTEUR VI RICHESSE	
> 2.00	Virton Florenville St-Hubert	-	-	Hoogstraten	-	Wavre Wareme	-	Maaseik Dixmude Nivelles	-	Wavre Vise Perwez
> 1.00	Arlon Neufchâteau Ferrix Vielsalm Dinant Bastogne Marche Chimay Beauraing	Jodoigne Vise	Athus Gedinne Libramont Philippeville Malmedy Bastogne Florennes St-Vith	Maaseik Bilzen Malmedy Heist-op-den-Berg Dixmude	Libramont	Cembloux Soignies Welkearsedt Nivelles	Stavelot Barvaux Libramont Marche St-Vith	Aarschot Lessines Wareme Diest Avelgem Heist-op-den-Berg	-	Terronde Nivelles Welkearsedt Bilzen Bree Huy Thuin Ath
> 0.70	La Roche Aywaille Libramont Florennes Gedinne Houffalize	Wavre Hoogstraten Wareme Hannut	-	Turnhout	La Roche Gedinne Spa	Braine-le-Comte Turnhout	Florenville	Bilzen Bree Furnes Poperinge Tutshouc	Athus	Braine-le-Comte Maaseik Jodoigne Wareme Diest
< 0.70	VILLES S-E	VILLES- TENDONS	VILLES S-E	VILLES- TENDONS	VILLES S-E	VILLES- TENDONS	VILLES S-E	VILLES- TENDONS	VILLES S-E	VILLES- TENDONS
< 0.70	Athus St-Vith	Lessines Poperinge Braine-le-Comte Enghien Tiel Bilzen	La Roche Bouillon	Soignies Ath Wavre	St-hubert	Aarschot Bree Lessines Maaseik Hoogstraten	Vielsalm Pepinster Florennes	Cembloux Barvaux Maldegen	Cinny Beauraing Gedinne Barvaux Neufchâteau	Leuze
< 1.00	Pepinster Eupon	Avelgem Maldegen Leuze St-Nicolas Rensix Thuin Herve	Spa Benxhout Stavelot	Hannut Leuze Wareme Jodoigne Huy	Neufchâteau Virton Walcourt Vielsalm Bouillon	Diest Huy	Beaumont Chimay Philippeville Houffalize Gedinne Athus	Braine-le-Comte Hannut Enghien Thuin	Florenville Philippeville Bastogne	Furnes Dixmude Poperinge
< 2.00	-	-	-	Lessines	-	Terronde	Walcourt	-	St-Vith Houffalize La Roche Bouillon	-

N.B. Le facteur I ne figure pas à ce tableau car il ne concerne que les villes régionales, existant dans le Sud-Est.

Tantôt, elle est un élément de spécialisation en liaison avec des fonctions d'enseignement, de tourisme et d'animation régionale; tantôt, elle représente au contraire le retrait d'une zone sur elle-même en raison de l'absence d'activités secondaires et de relations régionales.

Les quatre derniers facteurs interviennent respectivement pour 10.1 %, 8.1 %, 5.9 % et 5 %. L'apport est donc relativement faible. Les facteurs III et IV sont en rapport respectivement avec la vitalité naturelle dans le centre et la zone et avec le solde migratoire dans le centre urbain lui-même. Le facteur IV est intéressant en ce qu'il représente une capacité d'attraction, même si une ambiguïté subsiste du fait que les raisons peuvent en être multiples.

Le facteur V est en corrélation positive avec l'évolution du nombre d'actifs et du taux d'emploi dans le centre : il reflète donc la situation des centres qui ont eu de 1960 à 1970, une forte augmentation des emplois.

Le facteur VI est intéressant : il est en relation positive avec le revenu moyen de la zone polarisée, l'évolution de la population dans celle-ci et le revenu médian du centre urbain. Il est en relation négative avec l'éloignement des centres les plus proches de niveau supérieur, l'écart de revenu entre le centre et la zone polarisée, et enfin, avec la part du secteur primaire. Ce facteur traduit sans doute la capacité de richesse régionale d'un centre : elle s'exprime, en effet, par un niveau de revenu relativement élevé et un écart faible entre le centre et sa zone. Elle paraît par ailleurs liée au non-isolement du centre et à la diminution de la population agricole. Ce facteur définirait ce qu'on appelle communément des zones opulentes. On voit combien le Sud-Est est systématiquement mal situé à cet égard.

Remarquons que ces caractéristiques se retrouvent dans l'ensemble des régions rurales : on les rencontre au nord-ouest de la Belgique (Dixmude, Poperingue, Furnes), dans la partie occidentale du Hainaut (Leuze, Ath, Lessines), l'est du Brabant et la Hesbaye. Paraissent y échapper le Brabant Wallon central (sans doute en raison de sa fonction résidentielle par rapport à Bruxelles) et le nord-est campinois. Ces caractéristiques se présentent par contre avec une gravité particulière dans la zone du Sud-Est et se traduisent surtout par la faible densité du maillage urbain et la structure malsaine des activités.

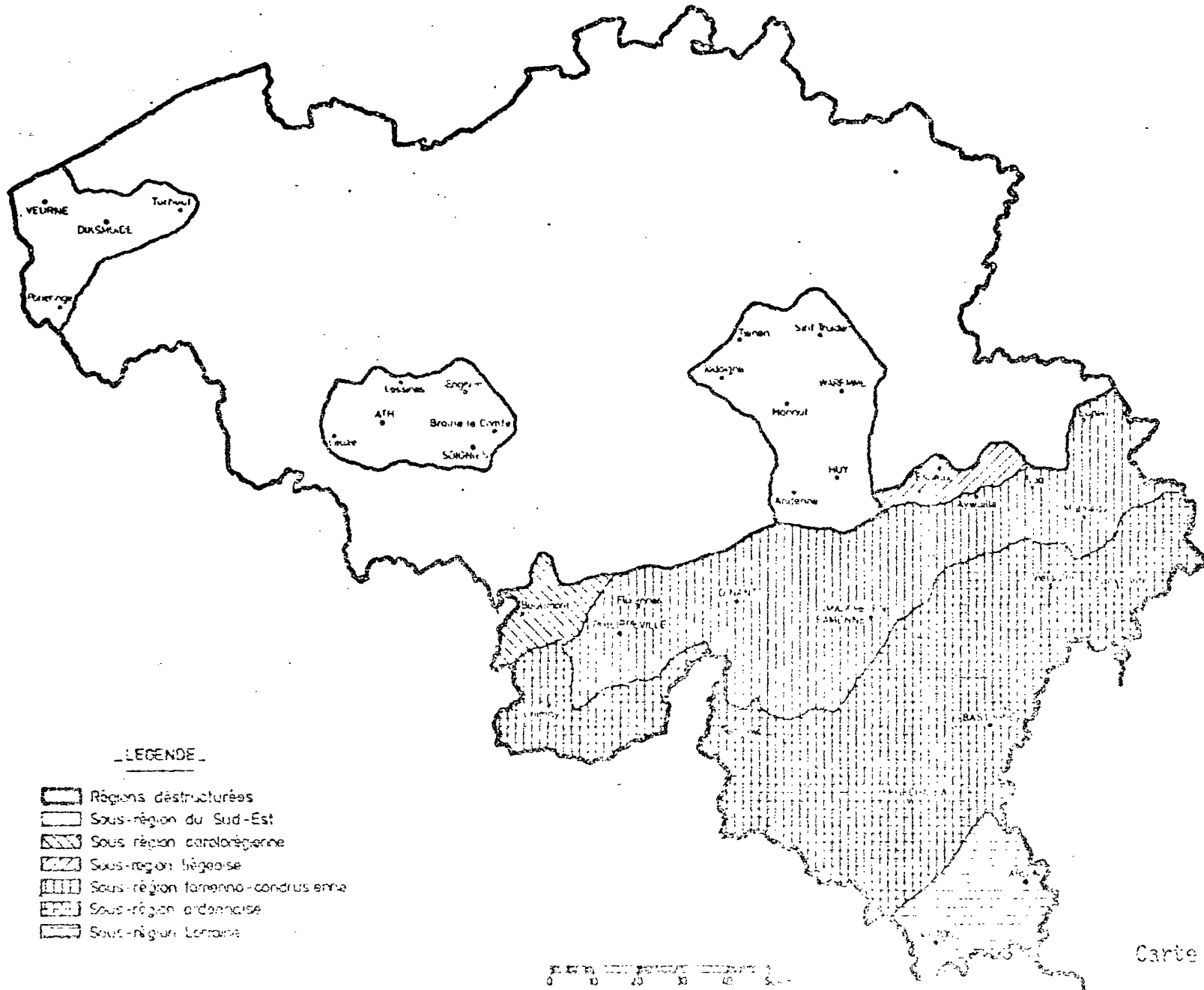
Si aucune ville du Sud-Est n'échappe vraiment à l'une ou l'autre des caractéristiques, elles ne sont pas toutes affectées avec la même ampleur. Cela permet de distinguer diverses sous-régions :

- Au nord, la région condrusienne, de l'Entre-Sambre-et-Meuse, jusqu'aux approches de l'agglomération verviétoise; là les problèmes semblent se poser de manière moins aiguë.
- A l'extrémité nord-ouest, l'ensemble Thuin, Beaumont, Walcourt, dont le rôle de pôle local perd progressivement de sa nécessité de par l'extension de l'influence carolorégienne.
- A l'extrémité nord-est, le problème se présente de manière identique pour Herve-Battice, Esneux, Spa et Pepinster pris dans l'aire d'influence de l'agglomération liégeoise et verviétoise.
- Au Sud, les villes lorraines : Arlon, Athus, Virton, sont orientées vers Luxembourg et les centres sidérurgiques français.
- Plusieurs villes cependant cumulent deux, trois ou même quatre des inconvénients précédemment signalés. Leurs zones regroupées couvrent sans interruption l'entièreté des plateaux d'Ardenne. Ce sont les zones de Chimay (la plus ardennaise des villes condrusiennes); le sud de Couvin jusqu'à la percée de Givet; au-delà, les zones de Gedinne, St-Hubert, Bertrix, Libramont, Neufchâteau Houffalize, Bastogne, Florenville, Bouillon, Vielsalm, La Roche, Aywaille, Barvaux-Durbuy et St-Vith.

Cette dernière zone est donc véritablement celle du Sud-Est comme région rurale défavorisée. Notons cependant que quelques-unes d'entre ces villes voient leurs inconvénients partiellement compensés par des scores nettement positifs sur un ou deux facteurs favorables :

- Pepinster, Libramont, Bouillon qui trouvent une compensation dans leurs activités industrielles.

Les régions déstructurées



- Barvaux-Durbuy, Libramont, St-Vith, dans leurs activités de service.

On notera dès maintenant la position favorable fréquemment occupée par Libramont.

Structure spatiale et impulsion régionale

L'analyse empirique a montré comment deux facteurs spatiaux intervenaient dans l'analyse des situations régionales, à savoir l'importance des centres et leur relation de distance ou d'éloignement. Nous allons réfléchir maintenant à la manière dont ces éléments jouent dans le développement régional.

On dit souvent qu'un centre important permet des revenus plus élevés. Cependant, dans l'espace de dimension considéré ici, il n'y a pas de relation entre l'importance d'un centre et son revenu moyen ou médian. On peut donc trouver des revenus élevés aussi bien dans des centres petits que grands. A la réflexion, il n'est peut-être pas étonnant qu'il en soit ainsi. De petits centres peuvent largement profiter de certaines situations ou activités spéciales, comme un pèlerinage, une vallée touristique, une entreprise importante. On pourrait à ce moment concevoir un développement rural basé sur ce type d'initiatives. Beaucoup de ruraux seraient peut-être heureux de cette conclusion qui enlève à l'industrialisation et au développement de centres urbains les rôles que nous avons pensé être les leurs. Il faut cependant considérer les choses de plus près.

D'abord, s'il n'y a pas de relation entre la dimension d'un centre et son revenu moyen, il y a une relation entre le revenu moyen de la zone polarisée et la dimension de son centre urbain ($r = 0.50$). Un petit centre peut avoir un revenu élevé mais celui-ci ne se diffusera pas dans le milieu ambiant. Il semble bien en effet que l'écart de revenu entre le centre et sa zone polarisée peut être d'autant plus grand que la dimension du centre est petite. Notons en outre que, pour Arlon et Bastogne, cet écart est plus grand que ce que leur dimension justifierait : pour leur dimension, ces centres jouent à l'égard de leur environnement un rôle moins important que ce qui serait normal.

Par ailleurs, il existe aussi une corrélation significative, quoique faible ($r = 0.39$), entre l'importance du centre et l'accroissement

de population dans la zone sur laquelle il exerce son influence. Par contre, il n'y a pas de relation entre l'importance d'un centre et l'accroissement de sa propre population. Cela reflète à la fois l'attrait qu'exerce sur la population une grande diversité de services et le souhait d'un certain type d'habitat dans des zones périphériques.

L'importance du centre apparaît donc comme une variable essentielle du développement à un double titre : il constitue un moyen de diffusion des hauts revenus dans son environnement et un foyer d'attraction pour les populations. Il est important de déterminer par quelles fonctions ce rôle s'exprime. Trois fonctions nous paraissent à cet égard importantes.

La première réside dans la *fonction de services*. On sait que les services se structurent dans différents centres urbains en fonction des besoins des populations et des économies d'échelle : le rang d'une ville est alors caractérisé par le type de services qu'elle est juste en état d'entretenir. Il semble que ce rang s'accroisse rapidement avec la dimension tant que la ville est petite; ensuite, la relation s'atténue. Le rang d'une ville est donc important à la fois pour la quantité des activités tertiaires, la richesse de leur structure et la satisfaction des populations.

La deuxième fonction est la *diffusion spatiale des innovations*. L'idée fondamentale (1) est que l'innovation "saute" des centres les plus importants à des centres de moins en moins importants et rayonne à partir de chacun d'eux dans leur environnement. L'absence d'un niveau hiérarchique peut donc rompre la continuité de la diffusion. De plus, cette transmission est fondée sur l'intensité des communications interpersonnelles et les processus d'apprentissage relatifs aux individus : or, à nouveau, il y a un haut degré de coïncidence entre le classement hiérarchique des champs de communication individuels et la hiérarchie des centres. Dès lors la faible adaptabilité innovationnelle qui est souvent imputée à l'habitant du Sud-Est proviendrait de l'organisation spatiale, plus que de caractéristiques personnelles.

Dans une publication plus récente, B.J.L. BERRY (2) a repris ce type d'analyse et l'a développé dans un sens très intéressant.

(1) HÄGSTRAND : "The propagation of innovation waves".

(2) B.J.L. BERRY in N.H. Hansen, Ed : "Growth Centers in Regional Economic Development."

Il voit dans ce rôle joué par les grands centres un cas particulier du processus général de diffusion des innovations et conclut qu'il faut partir de ce processus général pour mieux comprendre le fonctionnement particulier du pôle de croissance. Ce processus consiste en un "filtrage" de l'innovation qui organise l'adoption de celle-ci le long de la hiérarchie urbaine et une "diffusion" qui la répartit dans l'hinterland du centre urbain. Mais BERRY ajoute deux éléments qui nous paraissent essentiels : des inégalités régionales dans la diffusion de l'innovation se produisent parce que l'effet revenu d'une innovation est une fonction déclinante du temps et est soumise en plus à des conditions de seuil. Et il conclut : "En conséquence, les niveaux les plus bas de bien-être sont trouvés dans les régions périphériques de petits centres urbains qui font partie d'un hinterland très éloigné" (1).

BERRY ne s'étend pas sur ces mécanismes mais il vaut la peine de s'y arrêter. Il y a d'abord l'aspect temps. Plus le temps pour qu'une innovation soit adoptée à un endroit déterminé est long, plus la technique de l'innovation et les techniques annexes (commercialisation, réparation, etc), auront déjà été développées dans d'autres centres qui auront pris ainsi des avantages comparatifs. Même si le centre éloigné s'éveille à cette innovation, il sera facilement supplanté par d'autres centres où le dynamisme commercial et technique a eu tout le temps de se développer.

Par ailleurs, si une région ne dispose que de centres de petite dimension, l'intensité des contacts nécessaires pour que la région se développe, peut n'être jamais réalisée : il n'y aura aucun endroit dans la région où des acheteurs éventuels peuvent avoir l'espoir de trouver ce qu'ils souhaitent, c'est-à-dire aucun endroit où des initiatives pourront être lancées ou reconnues avec une certaine continuité et une certaine ampleur. On a effectivement noté que même les biens et services les plus spécifiques à une région rurale venaient souvent de l'extérieur.

La troisième fonction pourrait être de *structurer le marché du travail*. Un grand centre permet en effet une diversité et une mobilité plus grande des activités de même qu'une extension de l'aire de rayonnement. Ceci peut être particulièrement important pour l'installation d'entreprises relativement grandes.

NORCLIFFE (2) a étudié la relation entre la dimension de l'établissement le plus grand et la population d'une aire urbaine pour 69 aires urbaines entre lesquelles la Grande-Bretagne est divisée.

- (1) B.J.L. BERRY in N.M. Hansen, Ed. : "Growth Centers in regional economic development".
- (2) G.B. NORCLIFFE : "A theory of manufacturing places" in L. COLLINS et D.F. WALKER Ed. : "Locational dynamics of manufacturing activity".

La relation trouvée indique qu'un établissement de 500 travailleurs correspond à l'établissement le plus grand d'une aire urbaine de quelque 20 000 habitants. Pour ce même type de ville, les établissements les plus grands variaient entre 200 et 3 000 travailleurs. Par ailleurs, c'est seulement à partir de 7 000 habitants qu'on verra apparaître relativement fréquemment des établissements de 500 travailleurs.

Cette analyse présente un aspect ambigu en ce sens que la dimension de l'établissement peut être le résultat d'une croissance progressive. Aussi, l'auteur a-t-il étudié les établissements nouveaux créés entre 1956 et 1964 dans le Sud-Ouest de l'Angleterre. Tant que l'aire urbaine n'a pas une ville de plus de 25 000 habitants, elle n'accueille guère des usines de plus de 200 travailleurs. De 25 à 50 000 habitants, on trouve des établissements nouveaux de 500 travailleurs mais c'est seulement au-delà que les dimensions peuvent devenir très importantes.

Trois conclusions importantes ressortent de cette analyse. D'abord, ce n'est pas n'importe quelle ville qui est nécessaire au Sud-Est, mais une ville telle que les fonctions indiquées soient exercées. Ensuite, pour certaines fonctions, il peut y avoir complémentarité entre le pôle urbain et d'autres mesures : ainsi, la diffusion des innovations est facilitée par l'intensité des contacts urbains ou par l'existence de services spéciaux ayant cet objet. (Notons que ceci affecte la notion de dimension optimale d'une ville). Enfin, la création d'un centre peut se faire de manière progressive par des initiatives ponctuelles relatives à ces diverses fonctions.

Structure spatiale et activités économiques

Nous avons dit plus haut qu'étant donné l'ampleur du problème du Sud-Est, il fallait agir dans de nombreux domaines. Nous avons néanmoins montré les limitations des ressources régionales et le caractère induit d'une large part du secteur tertiaire. C'est dans le secteur secondaire que devrait porter l'essentiel de l'action du développement.

Il est intéressant d'examiner ce que la structure des centres nous apprend à ce sujet, en reprenant dans l'analyse les corrélations significatives. Sans doute, celles-ci ne sont-elles généralement pas élevées pour cet aspect des choses : elles conduisent néanmoins à des hypothèses qui pourraient faire l'objet de tests précis dans des travaux ultérieurs.

On peut s'attendre à ce que le secteur le plus porteur de progrès dans ce type de région soit aussi celui qui a la meilleure relation positive avec le taux d'emploi et la meilleure relation négative avec le taux d'émigration. Ce sont effectivement les deux variables qui sont souvent prises comme repères pour mesurer le développement d'une région. Les corrélations se présentent effectivement comme suit :

Tableau 21

Efficacité de l'accroissement de l'emploi (corrélations) .

Accroissement de l'emploi de 1961 à 1970.

	<u>Secondaire</u>	<u>Tertiaire</u>
Evolution du taux d'emploi	0.50	0.30
Taux d'émigration	- 0.42	- 0.10

C'est donc bien l'accroissement de l'emploi secondaire dans les centres qui est en relation positive avec deux indices importants du développement régional. La relation est nettement moins bonne pour l'accroissement de l'emploi tertiaire.

On peut se demander maintenant dans quelles conditions le secteur secondaire tend à se développer. Dans l'ensemble des variables retenues, on pourrait en imaginer beaucoup qui sont en relation avec l'accroissement de l'emploi secondaire, notamment l'importance du centre, l'importance de la zone polarisée, la part des actifs secondaires, la part des actifs tertiaires, le taux d'emploi, le degré d'éloignement. On pourrait facilement élaborer des raisonnements reliant chacune de ces variables à l'expansion du secteur secondaire.

L'accroissement du secteur secondaire est en relation étroite avec la population du centre et la part des actifs secondaires. Le raisonnement théorique appuierait facilement cette constatation. Dans un grand centre polarisant une zone importante, le secteur secondaire arrivera facilement à satisfaire ses besoins en services et en main-d'oeuvre. Par ailleurs, la part importante des actifs secondaires indique que la main-d'oeuvre est adaptée au travail industriel et qu'un esprit dynamique existe dans la région.

Tableau 22

Conditions de l'accroissement de l'emploi. (Corrélations : accroissement de l'emploi de 1961 à 1970).

	<u>Secondaire</u>	<u>Tertiaire</u>
Population du centre	0.36	- 0.07
Population zone polarisée	0.08	0.02
Part des actifs secondaires	0.44	0.08
Part des actifs tertiaires	- 0.47	- 0.05
Taux d'emploi	0.05	0.27
Degré d'éloignement	- 0.13	0.01

En comparaison avec l'emploi secondaire, l'accroissement de l'emploi tertiaire paraît un phénomène très distinct : il n'est en relation avec aucune des variables retenues, si ce n'est avec le taux d'emploi. L'hypothèse serait que là où le taux d'emploi est important, le secteur tertiaire trouve des ressources suffisantes pour son développement à la fois à travers des fournitures aux entreprises productrices et un revenu moyen plus élevé des populations (corrélation taux d'emploi - revenu moyen du centre : 0.33). L'accroissement de l'emploi tertiaire est aussi en relation étroite avec l'accroissement de la population dans le centre urbain (corrélation de 0.50 et 0.27 pour la zone de polarisation) mais l'interprétation est ici difficile : le tertiaire suit-il l'accroissement de population ou le provoque-t-il lorsque les conditions de développement sont appropriées ?

Notre analyse suggère une liaison entre le développement régional d'une part, l'importance du centre et de ses activités secondaires d'autre part. En effet, ce serait bien le secteur secondaire qui est à la base du développement : c'est dans les centres où il se développe que le taux d'emploi évolue favorablement, que le taux d'émigration est faible; on pourrait ajouter que c'est là aussi que le solde naturel du centre et celui de la zone polarisée sont les plus favorables (corrélations respectives de 0.40 et 0.36). En outre, il se développerait le mieux là où on trouve une base industrielle active et un centre important. On trouverait donc là les deux critères fondamentaux d'une politique qui veut donner à la région ses chances internes de développement.

S'il faut développer un centre dans le Sud-Est, cela ne va-t-il pas conduire à la paralysie des centres existants ? On peut réfléchir au problème en terme d'éloignement d'abord : l'éloignement est ici défini comme le temps nécessaire pour se rendre d'un centre de niveau donné aux centres supérieurs.

Il apparaît d'abord que, plus l'éloignement est grand, plus l'importance du centre comme celle de la zone polarisée vont rester faibles. (Les corrélations sont respectivement de - 0.48 et - 0.36). Quand l'éloignement est grand, la distance moyenne est grande également (corrélation 0.44). Cette distance a été mesurée en kilomètres entre un centre et les trois centres de même niveau les plus proches. Cela semble indiquer qu'un centre urbain ne se développe pas dans le vide mais a besoin d'une hiérarchie et d'une structure par quoi chaque élément se renforce. Contrairement aux apparences, le développement d'un centre important dans le Sud-Est ne devrait pas se produire par une paralysie des centres existants.

Cela est d'autant plus indispensable que l'éloignement et la distance moyenne sont en relation étroite positivement avec la faiblesse des revenus dans la zone polarisée, avec l'écart de revenu entre la zone polarisée et le centre, avec le taux d'inactivité du centre, négativement avec la part de l'emploi secondaire. Le tableau de corrélation se présente comme suit :

Tableau 23

Isolement et effets économiques (corrélations).

Variables	Eloignement	Distance
- Revenu dans la zone polarisée	- 0.49	- 0.25
- Ecart de revenu	+ 0.49	+ 0.39
- Taux d'inactivité	+ 0.52	+ 0.39
- Part des emplois secondaires	- 0.29	- 0.46

Ainsi, l'organisation d'une structure spatiale différenciée sur plusieurs centres et bien polarisée pourrait être la clef du processus de développement.

Plutôt que de parler d'une ville, qui, sur un espace restreint, devrait atteindre une dimension optimale, on pourrait parler d'un *système de villes* qui aurait pour effet de réaliser les objectifs que nous venons de voir. La notion et les effets d'un système de villes n'ont guère été analysés jusqu'à présent. Nous y voyons cependant un avantage considérable pour les régions rurales, en ce sens qu'un système de villes est plus adapté à leur faible densité et intègre mieux les divers centres qui se seraient déjà développés.

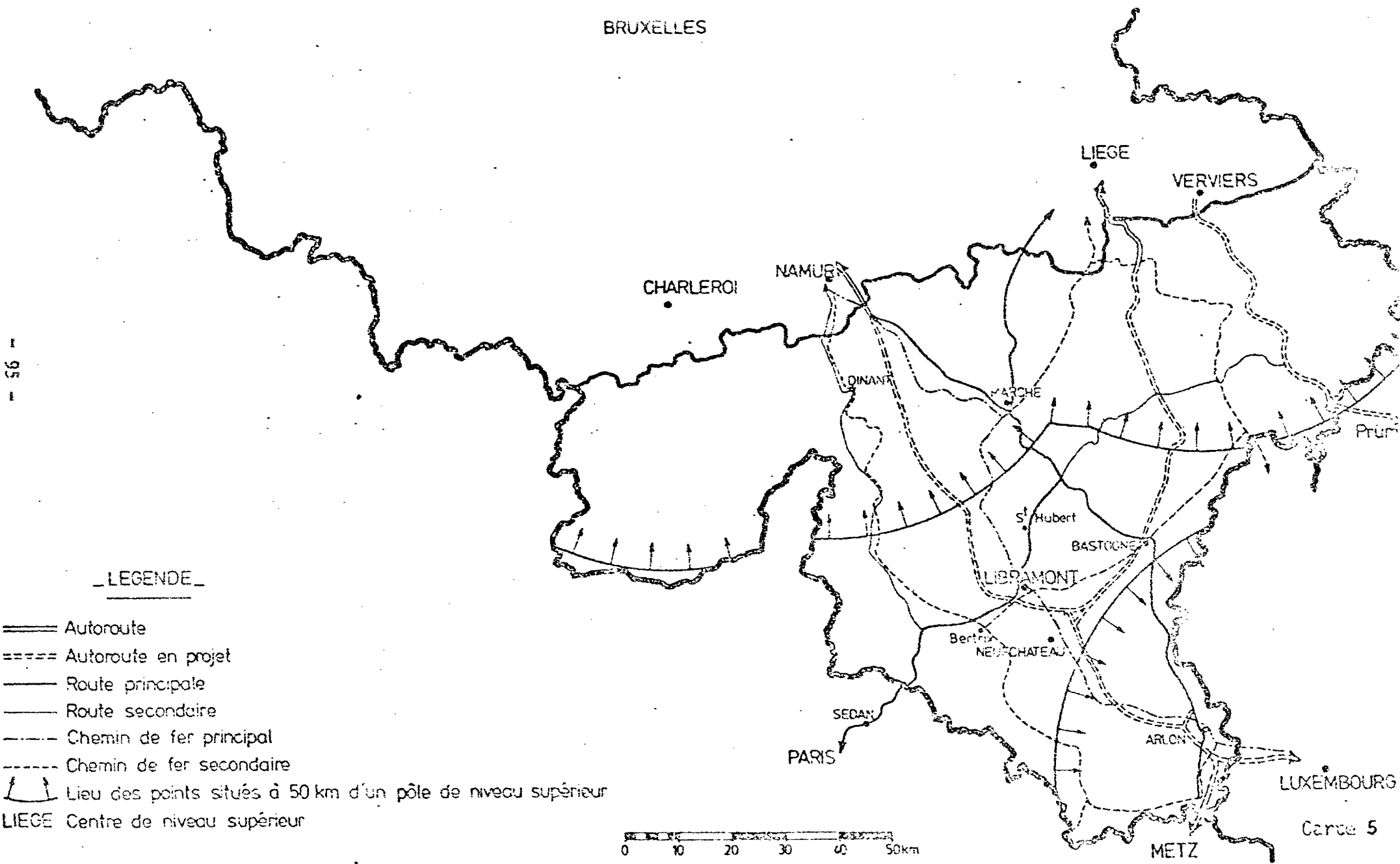
Le choix d'un centre polarisateur dans le Sud-Est

Parmi les centres possibles pour jouer le rôle indiqué, on peut envisager une zone centrée sur Libramont avec, par exemple, Neufchâteau et Bertrix. Les raisons du choix sont les suivantes :

- La population actuelle de ce centre et des centres voisins qui devraient participer au même mouvement, se situe vers 30 000 - 35 000 habitants. Or, les études belges indiquent qu'une ville peut être de niveau II dès 50 000 habitants.
- La zone est centrale par rapport aux autres villes du Sud-Est et elle est située dans cette partie de la région dont nous avons vu qu'elle est la plus défavorisée et la plus isolée.
- La zone se trouve au croisement d'infrastructures de transport public, notamment voies de chemin de fer, ce qui permet de renforcer facilement l'unité de l'aire polarisée .
- Dans le contexte des zones de polarisation et ^{de} leur évolution, la région de Libramont a réagi très positivement dans un passé récent et tend d'elle-même à s'étendre.

Les moyens par lesquels la zone peut progressivement en arriver à jouer ce rôle sont triples. Il y a d'abord, la *politique des activités économiques*. On trouve ici un effort dans le domaine industriel, surtout en ce qui concerne les grandes entreprises à emploi diversifié (pour lesquelles l'unité du marché du travail est un élément essentiel). A cela s'ajoute la localisation d'un certain nombre de services, notamment les services nouveaux auxquels nous avons fait allusion à diverses reprises, et surtout ceux pour lesquels les économies d'échelle sont importantes. On peut penser aux grands équipements collectifs, aux services généraux de tourisme, à un marché régional, au tertiaire élevé, aux services

Choix de Libramont comme centre de niveau supérieur



annexes de l'industrialisation.

La *politique de l'habitat* doit permettre d'assurer progressivement l'accroissement de la population prévu pour la zone. Le maintien du caractère rural n'implique pas nécessairement en effet le maintien partout des faibles densités actuelles.

On peut concevoir que le développement d'un centre plus important diminue l'émigration vers l'extérieur et soit ainsi favorable à la zone du Sud-Est. Chaque année en effet, de 5 à 6 000 personnes quittent la province de Luxembourg vers les autres régions du pays. De plus, ce développement peut provoquer un retour des actifs. Sur 40 entreprises qui ont participé sur ce point à une enquête, 14 ont reçu au moment d'embauchages, des offres de travail de l'extérieur du Sud-Est. Huit entreprises déclarent que cela devient plus fréquent et les pourcentages d'offres extérieures cités sont de 1 à 50 %. Les courants de migrations internes à la province peuvent aussi être réorientés.

Enfin, une *politique d'accessibilité* doit permettre des communications faciles au départ des villes existantes vers le nouveau centre. L'unité du marché du travail est compatible, en effet, avec une dispersion du marché de la main-d'oeuvre, pourvu que les transports soient organisés avec une grande souplesse. De plus, le souhait de maintenir un caractère rural et les avantages liés au système de villes doit empêcher de refaire dans le Sud-Est une centralisation excessive.

La restructuration du maillage urbain et des voies de communication

Cela implique que l'on renforce progressivement les villes du Sud-Est et qu'on les relie mieux entre elles. De plus, il importe de rendre aux zones périphériques de l'ouest et du nord-est leur chance. C'est pourquoi, les centres les plus importants situés à la périphérie du Sud-Est (Arlon-Athus, Marche-Rochefort, Bastogne et Gedinne) doivent tendre à gagner un échelon dans la hiérarchie urbaine afin de jouer au mieux leur rôle de relais du pôle de niveau II proposé au centre du plateau ardennais. De même, en Entre-Sambre-et-Meuse, aucun centre ne joue efficacement un rôle de relais vis-à-vis de Charleroi (niveau I). Nous proposons donc que Couvin (niveau V), situé à une quarantaine de kilomètres de la métropole régionale soit mis en état de jouer efficacement le rôle d'animation régionale qui fait défaut à cette partie du Sud-Est. Il convient donc de favoriser l'expansion urbaine de ce centre pour le porter à court terme à un niveau IV, en espérant, à plus longue échéance, en faire un centre de niveau III.

Si la restructuration urbaine proposée ci-dessus, s'effectue effectivement, les autres centres du Sud-Est peuvent être maintenus à leur niveau actuel.

Mais, afin de tirer le profit maximum de la restructuration du réseau urbain, il est indispensable de revoir l'organisation des transports en commun. Il convient en effet, de mettre à la disposition du plus grand nombre possible de ruraux des équipements tertiaires de haut niveau concentrés dans les quelques centres de niveau II ou III. La rapidité et la fréquence des liaisons entre le centre principal (niveau II) et les centres de niveau III d'une part entre chaque centre et l'ensemble de sa zone de polarisation, d'autre part constituent les éléments principaux qui doivent guider la réorganisation du réseau général des transports en commun.

Il s'agit en effet, de recruter la clientèle dans le Sud-Est sur un territoire plus vaste que dans les autres régions du pays, compte-tenu de la faible densité de population. Pour palier ce handicap, il convient de réduire au maximum la durée du trajet pour mettre les équipements à portée d'une population suffisamment nombreuse pour en assurer la rentabilité. La concentration des services supérieurs et des zonings industriels en quelques points privilégiés du territoire étudié, associée à une grande mobilité des personnes doit en effet, permettre de ralentir l'exode rural tout en assurant une clientèle suffisante pour la rentabilité des services et la main-d'oeuvre nécessaire au bon fonctionnement des diverses entreprises.

L'infrastructure ferroviaire existante peut permettre de relier aisément les centres entre eux. Pour ce moyen de transport, il convient essentiellement de revoir les horaires et d'améliorer les cadences en favorisant les liaisons directes entre les centres. Etant donné que la plupart des relations entre les centres et leur zone de polarisation s'effectuent par autobus ou en voiture, il importe surtout de réaliser au plus vite les améliorations du réseau routier principal et secondaire.

La restructuration du réseau urbain, basée sur une bonne hiérarchie des centres, doit faciliter la réorganisation des activités de production. Les centres de la vie de relation sont nécessaires à la commercialisation des produits agricoles et industriels. Ils participent ainsi activement au désenclavement des régions rurales en favorisant leur intégration interne à la vie économique régionale, surtout s'ils s'accompagnent de communications fréquentes et rapides.

CONCLUSION GENERALE

La Fondation Universitaire Luxembourgeoise était chargée de proposer en un an une stratégie de développement pour le Sud-Est de la Belgique, région rurale défavorisée, reconnue comme telle par les Communautés Economiques Européennes. Il s'agissait de choisir parmi les quelques stratégies possibles, celle qui contribuerait le mieux au développement économique régional, dans un contexte spatial bien précis. Cette stratégie de développement devait être conçue de manière telle qu'elle favorise, à la fois, l'intégration économique et géographique du Sud-Est, sans nuire à sa spécificité rurale.

Pour mener à bien cette tâche, nous nous sommes intéressés plus particulièrement aux systèmes économiques et spatiaux. Ce sont eux, en effet, qui permettent les liaisons les plus significatives dans le processus de développement. C'est aussi sur eux que des actions à moyen terme peuvent être conduites par diverses incitations et contribuer au développement régional.

C'est pourquoi, après avoir présenté les principales caractéristiques démographiques, économiques et spatiales du Sud-Est de la Belgique, en mettant l'accent sur leur spécificité, nous avons abordé, en premier lieu, l'étude des stratégies économiques possibles; nous avons ensuite précisé comment ces choix se reliaient aux stratégies spatiales.

Sur le plan économique, nous sommes partis du modèle économique général où la création d'activités exportatrices à forte croissance paraît être le noyau du développement régional en zone rurale. Par ailleurs, nous avons mis en évidence que la politique de substitution des importations, souvent préconisée pour le Sud-Est, ne répond pas valablement au but visé. Quant à la notion de "pôle de croissance" et à son incidence sur le développement régional, elle implique certaines conditions de dimension et de diversité qui conduisent à envisager différemment le problème de l'essor du Sud-Est, suivant que l'on envisage le problème du centre ou ceux des zones périphériques.

Implicitement, jusqu'à présent, il a été fait grand cas de l'action économique générale; nous avons cependant été amenés à défendre l'idée qu'elle est inappropriée aux régions rurales. Il est préférable, pour provoquer le développement de telles entités, de recourir à des actions spécifiques, basées sur des interventions directes au sein de la région, afin d'en modifier les paramètres de fonctionnement. Ces actions spécifiques doivent être d'une nature et d'une importance telles qu'elles amènent les innovations issues du développement à bien s'interpénétrer.

Cette base théorique ainsi précisée, nous avons examiné quelles innovations pouvaient être introduites en divers points du Sud-Est. C'est ce que nous avons appelé les stratégies.

Le développement du Sud-Est demande incontestablement un effort d'industrialisation. Nous avons pu estimer à 1,2 milliard de francs par an les investissements actuels nécessaires pour rejoindre, vers 1990, le revenu par tête prévu pour le Royaume. Cela confirme l'intérêt de maintenir au maximum les ressources existantes et de développer les autres secteurs. Parmi les ressources locales, il conviendrait d'abord d'établir une étroite relation entre l'exploitation forestière et l'industrie du bois. Il est plus difficile de lier l'agriculture locale au développement de l'industrie alimentaire, mais le Sud-Est dispose, pour certains produits, d'une réputation ancienne qu'il convient de valoriser. Il nous semble toutefois que les ressources locales ne peuvent qu'apporter une contribution modérée et spécifique au développement du Sud-Est. C'est pourquoi, compte tenu du contexte économique régional, la politique industrielle devrait tendre à favoriser l'expansion sur trois axes prioritaires :

- renforcer les petites et moyennes entreprises
- développer un certain nombre d'entreprises nationales
- attirer des entreprises étrangères.

Cette politique doit être menée en accentuant le degré d'intensité des relations régionales qu'il est possible d'établir dans une zone. De plus, un secteur sera d'autant meilleur pour les régions rurales, que le taux de valeur ajoutée sera élevé, que le degré capitalistique et l'indice de transport seront faibles.

La notion de service public a souvent été conçue dans une perspective urbaine. Or, l'influence de la distance, la rareté des contacts et la faible densité de population rendent souvent difficile aux agents sociaux la possibilité de mener à bien leurs décisions en fonction de contraintes administratives mal adaptées au monde rural. Il s'indiquerait donc que des organismes publics de coordination fonctionnent de manière systématique afin de réduire ce handicap.

Dans le secteur tertiaire, encore, nous avons distingué le "tertiaire lié" du "tertiaire libre". Le premier est fonction de l'activité économique et sociale et correspond au "tertiaire induit". Le second par contre, peut être "inducteur" : il peut amener dans les régions rurales des emplois très spécialisés mais peut aussi n'avoir aucune relation intersectorielle avec l'économie locale. Dans une région comme le Sud-Est de la Belgique, on peut cependant envisager un certain nombre de services valorisant l'environnement, plus particulièrement dans un contexte économique européen.

Pour avoir un effet valable sur le développement régional, le tourisme implique une concentration des équipements en quelques centres judicieusement répartis. Compte tenu de l'étendue territoriale, il est possible d'éviter une concentration excessive des infrastructures touristiques en établissant un équilibre entre la localisation des équipements et la valorisation des sites, tout en favorisant les différentes formes prises par le "tourisme de nature".

Pour bien cerner les problèmes spatiaux inhérents aux milieux ruraux, nous avons, par la méthode d'analyse en composantes principales, indentifié chaque centre du Sud-Est et sa zone de polarisation. Nous les avons comparés, d'une part, à des centres de même taille répartis sur l'ensemble du pays et, d'autre part, à des centres de niveau supérieur absents du Sud-Est. Des théories plus ou moins récentes, ont en effet établi des relations entre structure spatiale et expansion régionale.

Il ressort de cette analyse et de diverses études antérieures que les centres de niveau II sont les plus importants pour la vie régionale. Or, il n'en existe pas dans le Sud-Est et toute la partie centrale de cette région est éloignée de plus de cinquante kilomètres d'un tel centre.

L'analyse des stratégies économiques nous a démontré qu'il importait d'industrialiser le Sud-Est et de concentrer les activités nouvelles en quelques pôles, ce qui permet en outre, d'y attirer des services tertiaires libres en plus de ceux liés aux activités ambiantes. Nous avons donc été conduits à déterminer la localisation optimale d'un nouveau pôle de développement dans le Sud-Est et nous l'avons situé à proximité de Libramont, centre en pleine expansion et bien desservi par les axes de communication. Toutefois, si la création d'une telle ville permet de résoudre une bonne part des problèmes du centre du Sud-Est, cela implique aussi que l'on renforce progressivement les villes périphériques et que chacune d'elles gagne au moins un échelon dans la hiérarchie urbaine. Cela leur permettrait de jouer au mieux leur rôle de relais des innovations nées dans le centre de niveau II situé au coeur du plateau ardennais ou dans les centres extérieurs.

Afin de rentabiliser au maximum une telle restructuration du réseau urbain et de sa hiérarchie, il importe aussi de revoir la politique des transports en commun en milieu rural. Comme la plupart des services publics, ils ont été conçus pour des densités de population nettement supérieures à celles du Sud-Est et ne tiennent pas compte des spécificités rurales. Nous proposons donc d'accélérer et d'intensifier les liaisons entre le centre principal et les centres relais, d'une part, entre tous ces centres et leur zone de polarisation, d'autre part. Une telle politique viserait à mettre à la disposition des populations rurales les équipements des centres et d'assurer à ces derniers une clientèle suffisante à leur rentabilité.

C'est donc en favorisant les interrelations entre les systèmes économiques et spatiaux que nous proposons une stratégie de développement des régions rurales défavorisées tout en veillant à la fois à leur intégration nationale et au maintien de leur spécificité.

Incidences des plans gouvernementaux actuels (juin 1978) sur le développement du Sud-Est

Quand on voit la situation des régions rurales du Sud-Est, il faut bien reconnaître qu'elles n'ont guère bénéficié de la politique industrielle régionale. La constatation de cette situation et l'éveil politique du monde rural ont rendu ce problème aigu dans la plupart des pays européens : nous l'avons étudié dans ce travail pour le cas du Sud-Est de la Belgique mais nos résultats sont généralisables aux régions de même type.

Il est possible que l'Europe connaisse à l'avenir des taux d'expansion relativement faibles. Incontestablement, le coût d'aider les régions rurales va donc s'accroître mais ce n'est pas là un obstacle.

D'une part, en effet, ce sont peut-être les taux du passé qui sont exceptionnels. Même s'ils faiblissent, ils connaîtront encore des phases d'accélération : il importe que les régions rurales soient mises en état d'en profiter pour accomplir leur restructuration et changer leur rôle, alors que dans le passé elles ont seulement bénéficié des retombées. Ayant amélioré leur position, elles pourront participer plus activement à l'économie nationale et en élever le niveau de richesse.

D'autre part, le redressement des régions rurales peut être une sorte de New Deal dans des économies essoufflées. En diversifiant les entreprises et en bouleversant les localisations, cela créera les conditions d'un dynamisme nouveau. Comme les relations interindustrielles sont faibles en zone rurale, les régions industrialisées en profiteront largement. Au-delà de cet effet immédiat, cette politique pourra aussi contribuer à limiter la concentration urbaine dont beaucoup pensent aujourd'hui qu'elle est excessive.

A un niveau beaucoup plus fondamental, la politique de développement rural pourrait aboutir à modifier les rapports entre la ville et la campagne dans le sens d'une nouvelle société.

Il est possible, par ailleurs, que les conditions générales de la politique économique soient en train de changer.

On déclare en effet, trop facilement, que nos difficultés actuelles viennent de l'incapacité de l'industrie nationale à s'adapter efficacement et à promouvoir une expansion relativement forte, ce qui eut amené à compter uniquement sur les entreprises étrangères. Le jeu économique-politique a conduit à poser le problème de manière tout à fait différente. Si la demande politique d'expansion industrielle s'est considérablement accrue dans les années 1960, elle a pu être largement satisfaite par les investissements étrangers. De plus, en terme de coût, il était beaucoup plus facile au pouvoir public d'accueillir les entreprises étrangères que de mettre au point de difficiles plans de restructuration et d'adapter l'organisation administrative à cette fin. Enfin, la grande expansion qui a succédé à l'ouverture du Marché Commun a permis, tant du côté patronal que syndical, de méconnaître ces nécessités de restructuration.

Cet ensemble de circonstances a fait passer à l'arrière-plan les préoccupations de restructuration de l'industrie nationale au profit de la création rapide d'emplois, grâce à un recours massif aux investissements étrangers.

La crise de 1968 et la situation actuelle ont montré que l'existence d'un certain nombre d'entreprises étrangères ne compensait pas la crise de secteurs entiers de l'économie nationale et l'absence de dynamisme interne.

En même temps, à travers la régionalisation et des instruments nouveaux, l'exercice des politiques de développement peut changer à l'avenir. Au plan de la politique industrielle générale et surtout en ce qui concerne son application aux régions rurales, il faut essentiellement retenir les possibilités nouvelles qui s'ouvrent en matière d'actions pour les petites et moyennes entreprises, en matière de planification contractuelle avec des entreprises performantes et en matière d'initiatives industrielles publiques. La communication du Gouvernement concernant une "nouvelle politique industrielle" (1) insiste fortement sur ces aspects parmi d'autres : si nous insistons sur ceux-ci, c'est parce qu'ils nous paraissent les plus directement liés à l'effort de rénovation industrielle des régions rurales dont nous avons souligné les termes. Ajoutons que l'effort pour installer des entreprises étrangères doit s'accentuer.

(1) Chambre des Représentants - 22 février 1978.

En outre, le Comité Ministériel des Affaires Wallonnes met au point diverses actions pleines d'intérêt. Ainsi en va-t-il pour l'industrialisation du logement et pour l'expansion des petites et moyennes entreprises à caractère performant. Celles-ci pourraient recevoir du holding public des capitaux à risque non amortis de prise de contrôle mais moyennant un contrat de programme ou de stratégie. De plus, parmi les centres de transposition industrielle créés par le Comité Ministériel des Affaires Wallonnes et confiés à la Société de Développement Régional, l'un d'entre-eux sera installé dans le Sud-Luxembourg : ces centres pourront intervenir utilement dans la diversification et la modernisation des produits surtout en faveur des moyennes entreprises. Dès à présent, la Société de Diversification Belgo-Luxembourgeoise "S.D.B.L." S.C., dont le siège se situe à Athus, a entrepris la définition des créneaux d'activités à promouvoir dans la région. Enfin, la politique du logement pourrait être utilisée dans le sens des restructurations sociales proposées.

Dans le cadre régional, cette politique de développement industriel et d'aménagement devra aussi s'appuyer sur une amélioration des infrastructures de transport. Dans le cadre du plan prioritaire de développement des infrastructures nationales, les projets pour les autoroutes E 9 et E 40 désenclaveront sans doute la région mais ils ne contribueront pas à en faire une unité économique dans le sens où nous l'avons proposé. Ils devront être complétés par un effort régional facilitant les relations des centres entre eux et avec le centre polarisateur qui serait fixé à Libramont.

Pour la partie nord-est de la zone rurale défavorisée, l'autoroute Verviers-Saint-Vith peut créer une nouvelle artère de circulation sur laquelle un pôle de croissance de dimension appropriée pourrait être fixé. C'est peut-être pour la région sud-ouest de la zone défavorisée que la forme du développement apparaît aujourd'hui le moins clairement.

La politique de développement des régions rurales repose donc sur une nouvelle conception de celles-ci et sur l'utilisation des instruments de politique économique dans un sens approprié. Comme leur structure n'est pas adaptée au progrès, il faut éviter de croire qu'aucune action isolée, surtout si elle répond à des difficultés anciennes, n'aura un grand poids. Au contraire, ce sont des actions diverses, en quantité suffisante et à des points appropriés, qui pourront leur donner un dynamisme à la mesure de leur situation et qui pourront alléger le coût du développement à charge de la collectivité nationale.

TABLE DES MATIERES
DU RAPPORT FINAL

	P.
<u>Introduction</u>	1.
 DEVELOPPEMENT DES ZONES RURALES - SITUATION DU SUD-EST	
<i>Chapitre I : Stratégie de développement et région rurale</i>	6.
1.0. Introduction.	6.
1.1. La notion de développement.	7.
1.2. Choix d'un schéma de développement et innovation.	10.
1.3. Les sous-systèmes d'innovations.	12.
1.4. La notion de développement intégré.	15.
1.5. Développement et région rurale défavorisée : le Sud-Est.	19.
1.6. Objectifs du développement.	21.
1.7. La spécificité rurale.	22.
1.8. Faible densité et efficacité	25.
 <i>Chapitre II : Le Sud-Est de la Belgique et les stratégies possibles</i>	 28.
2.0. Définitions du Sud-Est	28.
2.1. Evolution de la population.	32.
2.2. Les mouvements migratoires internes.	37.
2.3. L'organisation urbaine.	41.
2.4. Structure d'activité : la province de Luxembourg.	45.
2.5. Un plan pour la province de Luxembourg.	50.
2.6. Les arrondissements de Dinant-Philippeville et la frange hennuyère.	52.
2.7. La frange liégeoise.	54.
2.8. Stratégie pour le Sud-Est.	56.

LES CHOIX STRATEGIQUES : ACTION ECONOMIQUE GENERALE OU STRATEGIES D'INTERVENTION ?

Chapitre III : Les relations économiques générales 60.

- 3.0. Le développement économique régional. 60.
- 3.1. Le modèle des activités de base : le cas des exportations. 61.
- 3.2. Diversification du modèle. 64.
- 3.3. Un modèle interrégional. 69.
- 3.4. Diffusion spatiale du progrès. 74.
- 3.5. Un modèle des effets directs. 77.
- 3.6. Exportation ou substitution d'importations. 79.

Chapitre IV : Pôles de croissance et rôle régional 82.

- 4.0. La notion de rôle régional. 82.
- 4.1. Le concept de pôle de croissance. 85.
- 4.2. Pôle de croissance et activités. 89.
- 4.3. Ressources locales ou activités générales. 93.
- 4.4. Le tertiaire d'appui. 95.
- 4.5. Tertiaire lié et tertiaire exportateur. 98.
- 4.6. Structure spatiale et place centrale. 100.
- 4.7. Les forces de concentrations. 102.
- 4.8. Les régions rurales face à la ville. 105.
- 4.9. Stratégies pour le Sud-Est. 109.

LES CHOIX STRATEGIQUES : RESSOURCES REGIONALES OU INDUSTRIALISATION GENERALE ?

Chapitre V : L'activité manufacturière dans le Sud-Est 112.

- 5.0. Introduction. 112.
- 5.1. L'activité manufacturière dans le Sud-Est. 115.
- 5.2. Répartition entre secteurs. 119.
- 5.3. Répartition des secteurs selon le taux de croissance. 123.
- 5.4. La capacité exportatrice. 125.

	p.
5.5. Une typologie de relations régionales.	129.
5.6. Le type de relations régionales.	132.
5.7. La position des arrondissements du Sud-Est.	134.
5.8. Interprétation générale.	138.
<i>Chapitre VI : Ressources régionales et activités économiques :</i>	
<i>Le bois et l'agriculture</i>	143.
6.0. Introduction.	143.
6.1. La forêt du Sud-Est et la consommation de bois.	147.
6.2. L'exploitation forestière.	152.
6.3. Adaptations de l'exploitation forestière.	155.
6.4. La transformation du bois.	158.
6.5. Le développement des industries du bois.	163.
6.6. L'agriculture dans le Sud-Est.	165.
6.7. Les spéculations agricoles.	167.
6.8. Possibilités de l'agriculture et industries alimentaires.	171.
6.9. Lignes de force d'une politique agricole en régions défavorisées.	174.
<i>Chapitre VII : Le développement du tourisme</i>	178.
7.0. Préoccupations fondamentales.	178.
7.1. Les flux touristiques dans le Sud-Est.	182.
7.2. Les nuitées par modes d'hébergement.	186.
7.3. Le marché belge du tourisme : les vacances.	190.
7.4. Le marché belge du tourisme : week-ends et excursions.	193.
7.5. Les dépenses des touristes : approche globale.	196.
7.6. Les dépenses de tourisme : approche désagrégée.	199.
7.7. Politique du tourisme dans le Sud-Est.	202.
7.8. L'impact du tourisme sur l'emploi.	204.

	p.
<i>Chapitre VIII : Industrie manufacturière et investissement</i>	208.
8.0. Introduction.	208.
8.1. Expansion économique de la province de Luxembourg.	209.
8.2. Le produit intérieur brut (P.I.B. par habitant).	218.
8.3. Expansion industrielle de la province de Luxembourg.	220.
8.4. Hypothèses de rattrapage.	226.
8.5. Calcul des taux d'investissement.	231.
8.6. Séquences d'investissements requis.	234.
8.7. Conséquences en matière de main-d'oeuvre.	243.

LES CHOIX STRATEGIQUES : TYPOLOGIE ET COMBINAISONS SECTORIELLES

<i>Chapitre IX : Typologie sectorielle</i>	252.
9.0. Introduction.	252.
9.1. Dimensions des entreprises et croissance.	253.
9.2. Types d'emploi et niveau de rémunération.	258.
9.3. Le taux de valeur ajoutée.	260.
9.4. Degré capitalistique.	264.
9.5. Achats intermédiaires : indices de transformation et de différenciation.	267.
9.6. L'indice de transport.	273.
9.7. Indice de technicité mécanique.	277.
9.8. Synthèse des résultats.	279.
 <i>Chapitre X : Les combinaisons sectorielles</i>	 282.
10.0. Introduction.	282.
10.1. Le modèle des relations interindustrielles.	285.
10.2. Le modèle des ressources locales.	290.
10.3. Le modèle des services auxiliaires.	295.
10.4. Identification d'un complexe industriel.	301.
10.5. Définition d'une structure dimensionnelle.	305.
10.6. Structure dimensionnelle et Sud-Est.	307.
10.7. Une politique de développement manufacturier.	313.

STRATEGIES SPATIALES

	P.
<i>Chapitre XI : La structure spatiale du Sud-Est</i>	316.
11.0. La méthode.	316.
11.1. Analyse de l'ensemble des centres.	319.
11.2. Les centres du Sud-Est et les centres témoins de même niveau.	328.
11.3. Analyse des centres du Sud-Est.	337.
11.4. Le Sud-Est dans le réseau des villes belges.	343.
11.5. Le Sud-Est en lui-même.	346.
<i>Chapitre XII : Développement régional et structure spatiale</i>	353.
12.0. Introduction.	353.
12.1. La dimension optimale des villes.	355.
12.2. Centre urbain et zone polarisée.	358.
12.3. L'économie des services.	360.
12.4. La transmission géographique des innovations.	363.
12.5. Dimension des entreprises et support régional.	365.
12.6. Secteur secondaire et impulsion économique.	367.
12.7. Centre urbain et système de villes.	371.
<i>Chapitre XIII : Les structures de polarisation pour le Sud-Est</i>	374.
13.0. Introduction.	374.
13.1. Les niveaux de la hiérarchie urbaine en Belgique.	375.
13.2. Les niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine.	379.
13.3. Les niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine.	382.
13.4. Evolution du maillage urbain au niveau inférieur de la hiérarchie des centres.	389.
13.5. Mise en place d'un centre urbain de niveau II dans le Sud-Est.	395.
13.6. Restructuration du réseau urbain actuel.	400.
13.7. Adaptation du réseau des transports en commun à la restructuration du réseau urbain.	402.
<u>Conclusion générale</u>	407.
<u>Annexe : Priorités et budgets</u>	